

Convention d'objectifs et de moyen

Entre

La Ville de la Plaine des Palmistes, représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

D'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) établissement public local représenté par sa Vice-Présidente dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du

D'autre part,

Préambule

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Plaine des Palmistes « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées », conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, le CCAS participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Commune de la Plaine des Palmistes. Il est un partenaire majeur de la Collectivité dans les champs de l'action sociale légale et extra-légale.

Pour sa part, la Commune de la Plaine des Palmistes concourt au fonctionnement et à l'action du CCAS par l'affectation de moyens logistiques, humains et financiers. En effet, l'établissement public administratif est engagé dans une démarche de structuration visant à terme son autonomie, mais ne dispose pas actuellement de l'ensemble des moyens nécessaires à son activité.

Le partenariat entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CCAS est nécessaire au maintien d'une action sociale prenant en compte les besoins du territoire. Aussi, il convient de clarifier les liens existants entre la Collectivité locale et l'Etablissement Public Communal, d'une part, et d'organiser l'utilisation des moyens communaux au regard des impératifs de l'administration des propriétés communales et de la transparence en matière de comptabilité publique, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce que suit :

Article 1er : Objet de la convention pluriannuelle

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CCAS pour la mise en œuvre d'une action sociale sur le territoire communal.

Article 2 : Engagement des partenaires

Par la présente convention, le CCAS s'engage, en partenariat avec la Commune de la Plaine des Palmistes à :

- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire,
- aider et accompagner les personnes et les familles en situation de précarité sociale, sanitaire et économique individuellement ou collectivement,
- œuvrer à l'amélioration des conditions d'existence des publics vulnérables notamment celles des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap à travers le maintien à domicile et des actions d'insertion sociale,
- accompagner le développement de l'accueil et des loisirs de l'enfant et du jeune

En contrepartie, la Commune s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces objectifs.

CHAPITRE I – MOYENS FOURNIS PAR LA COLLECTIVITÉ

Article 3 : Mise à disposition de personnels

La Commune met à la disposition du CCAS du personnel municipal afin de prêter son concours à la bonne réalisation des objectifs énumérés à l'article 2 de la présente convention.

Le personnel mis à disposition est défini dans l'état ci-annexé (annexe 1). Cet état fera l'objet d'une réactualisation annuelle qui donnera lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un avenant.

a) Conditions générales

Pendant la durée de la mise à disposition, les agents mis à disposition continuent à faire partie des effectifs de la commune. Ils conservent leur statut d'origine et demeurent soumis aux règles de gestion propre à la Commune, qui reste leur employeur.

Ils seront placés sous l'autorité hiérarchique du CCAS qui fixera les conditions de travail.

Le responsable hiérarchique fixe, par référence aux règles applicables au CCAS, l'organisation de leur service et leurs congés.

Le CCAS établira et adressera annuellement à la Commune et à sa demande les éléments d'appréciation des agents mis à disposition en contribution à la notation ou à l'évaluation relevant de l'autorité territoriale.

En matière disciplinaire la compétence reste à la Commune qui sera saisie par le CCAS.

b) rémunération et remboursement

Les agents mis à disposition sont rémunérés par la Commune qui en outre en assure la gestion administrative (carrière, formation et paye) ainsi que les obligations civiles, sociales et fiscales de l'employeur.

Le CCAS ne versera aucun complément de rémunération à ces agents.

Le CCAS remboursera à la Commune le montant des rémunérations et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition.

c) durée

La durée de mise à disposition du personnel est fixée à 3 ans qui pourra être prolongée de manière expresse par période de 3 ans.

Article 4 : Assistance administrative

Dans l'attente d'une autonomie complète en moyens de gestion fonctionnelle du CCAS, la Commune décide d'intervenir en soutien à la demande de l'établissement dans certains domaines. Ce soutien ne vaut pas transfert de responsabilité, les décisions de gestion courantes relevant de sa direction.

La contribution communale en matière d'assistance administrative sera valorisée de façon comptable dans les budgets respectifs des deux organismes signataires.

a) Assistance à la fonction « gestion budgétaire, financière et des engagements » :

La Commune de la Plaine des Palmistes participe à la bonne administration budgétaire de l'établissement public. Pour ce faire elle apportera son concours et ses conseils aux agents de celui-ci et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Elaboration et édition des documents budgétaires à partir des prévisions et des choix de gestion du CCAS (BP, CA, DM, BS) pour son budget principal et le cas échéant, des budgets annexes.
- Passation des opérations comptables (bons de commande, mandats et titres de recettes). Le CCAS arrêtera avec la Direction des Affaires Financières de la Commune une procédure de passation adaptée aux contraintes de gestion de l'établissement et aux ressources disponibles.
- Edition, conseil et analyse des tableaux de bord de gestion. Sur demande du CCAS, il pourra lui être apporté une aide à l'analyse de situations budgétaires et des conseils en matière de gestion.

La commune donnera au CCAS les moyens de disposer d'un accès permanent à ses informations budgétaires et comptables.

b) Assistance à la fonction « achats et marchés publics »

La Commune apportera son appui au CCAS dans l'élaboration et la gestion de ses processus d'achats et de mise en œuvre des procédures de marchés publics. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils aux agents de l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Accompagnement des services dans la définition, la passation et la mise en œuvre des marchés publics formalisés.

c) Assistance à la fonction « Ressources Humaines »:

La Commune apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion des ressources humaines. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils à l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Assistance au recrutement
- Gestion des carrières

- Formation du personnel
- Gestion de la paye

Article 5 : Assistance logistique et technique

La Commune apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion de la flotte de véhicules et des bâtiments mis à disposition. Pour ce faire, elle fournira son concours et ses conseils à l'établissement ou en effectuera pour son compte certaines missions, à savoir :

- Fourniture des fluides et carburants avec remboursement annuel forfaitaire de 3 000 € pour les véhicules utilisés par l'établissement dans le cadre de ses missions.
- Intervention des services municipaux sur les bâtiments et réseaux (téléphonie, informatique, alarme) mis à disposition du CCAS, dans le cadre d'une maintenance périodique.

La Commune apportera son soutien logistique, matériel et humain au CCAS pour l'organisation et le déroulement de manifestations et d'activités à caractère social :

- Fourniture de matériels (moyens de sonorisation, chapiteaux, podium....)
- Intervention de personnels pour des installations techniques et des animations,
- Production de menus dans le cadre du portage de repas pour les personnes âgées.

La Commune apportera son concours au CCAS par des interventions techniques au domicile de personnes au titre de l'action sociale mise en œuvre par l'établissement en faveur du public vulnérable ou en difficulté, notamment :

- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées
- Les personnes en situation sociale et sanitaire précaire

Ces interventions, réalisées dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre sociale, concerneront la salubrité, la sécurité, l'adaptabilité et l'accessibilité du logement et de son environnement

d) Assistance juridique

La Commune apportera son appui en ingénierie et conseils au CCAS dans ses processus de gestion faisant appel à des connaissances juridiques (contentieux, déclarations de sinistres...).

Article 6 : Mise à disposition des locaux

La Commune met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, à titre gracieux, des locaux équipés nécessaires à la mise en œuvre de ses missions. La liste de ces locaux est produite en annexe et sera réactualisée par voie d'avenant.

Le CCAS prendra ces locaux dans leur état actuel, en toute connaissance de cause. Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, le CCAS ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il pourra néanmoins passer convention avec les associations menant des activités d'ordre social.

Les locaux mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation

de l'objectif prévu à l'article premier de la présente convention.

Le CCAS s'engage à prendre soin des locaux mis à disposition par la Commune. Il ne pourra faire ni laisser faire rien qui puisse détériorer les lieux mis à disposition et il devra, sous peine d'être tenu pour responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

Le CCAS ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des locaux mis à disposition sans l'accord préalable et exprès de la Commune. L'entretien du mobilier et matériel mis à disposition reste à la charge de la commune. Le fonctionnement des locaux (électricité et alarme) est pris en charge par la Commune.

A l'expiration de la présente convention, soit par l'arrivée de son terme, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués seront de plein droit et sans indemnités, propriété de la Commune.

Assurances

La Commune s'engage à souscrire, chaque année, un contrat d'assurance au titre de la Responsabilité civile, du risque statutaire, de la flotte automobile et dommage aux biens en y intégrant comme bénéficiaire le CCAS et ses services. Le CCAS s'engage à rembourser une somme forfaitaire de 1 500 € à la Ville au titre de cette prestation.

Mise à disposition de matériels

La Commune met à disposition du CCAS une partie des matériels nécessaires à la bonne réalisation de la convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée de la présente convention.

Les matériels mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention. Un inventaire exhaustif de ces matériels sera annexé à la présente convention. Il sera réactualisé par voie d'avenant.

CHAPITRE II – CLAUSES GENERALES

Article 7 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Commune a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Commune et le CCAS.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale et de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 8 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 9 : Durée de la convention

La convention est consentie et acceptée pour une durée initiale allant de la date de signature de la présente, jusqu'au prochain renouvellement de l'organe plénier de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale. Par la suite, cette convention est renouvelable, par période de 6 ans. La reconduction expresse doit être réalisée 3 mois après l'installation du nouveau conseil municipal.

Article 10 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une et l'autre parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre la Commune et le CCAS, le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

La Plaine des Palmistes, le

Pour la Commune

Pour le CCAS

Le Maire,

La Vice - Présidente,

ANNEXE 1**ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL
MIS A DISPOSITION DU CCAS****Personnel titulaire**

Statut	Grade ou emploi	Libellé catégorie	Effectif	Coût annuel
Titulaire	-	Catégorie A	-	84 676,08 €
	-	Catégorie B	-	
	Adjoint Administratif 2ème classe	Catégorie C	1	
	Adjoint d'Animation 1ère classe	Catégorie C	1	

Personnel non titulaire

Statut	Grade ou emploi	Libellé catégorie	Effectif	Coût annuel
Non Titulaire	Rédacteur territorial	Catégorie B	0	103 431,60 €
	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	Catégorie C	2	
	Adjoint Administratif 2ème classe	Catégorie C	0	
	Adjoint d'Animation 2ème classe	Catégorie C	3	
	Adjoint Technique 2ème classe	Catégorie C	1	

Coût total annuel du personnel mis à disposition	188 107,68 €
---	---------------------

ANNEXE 2

LISTE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DU CCAS DE LA PLAINE DES PALMISTES

Nature de la mise à disposition	Localisation	Affectation	Superficie
Locaux administratifs	1, Rue louis Carron	Direction et Services	Xxx m ²
Locaux administratifs	Rue Aimé Payet	Crèche	Xxx m ²
Immeuble			Xxx m ²

ANNEXE 3**INVENTAIRE DU MATERIEL****MIS A DISPOSITION**

	Mobilier et équipement divers	Equipement informatique et bureautique
Direction		-1 Téléphone portable -1 Téléphone fixe -1 Ordinateur portable
Service Régie d'avance	-1 Armoire -1 Caisson 3 tiroirs -1 Coffre	-1 Téléphone fixe -1 Imprimante -1 Ecran+Clavier -1 Souris+Unité centrale
Service Régie Crèche	-1 Radiateur	-1 Souris+Unité centrale
Secrétariat	-1 Armoire Basse -1 Radiateur	-1 Téléphone fixe -1 Imprimante Fax -1 Ecran+Clavier -1 Souris+Unité Centrale
Assistance Sociale	-1 Armoire Basse -1 Radiateur -	-1 Téléphone fixe -1 Téléphone portable -1 Imprimante -1 Ecran+clavier -Souris+unité centrale -Ordinateur portable
Office	-3 chaises visiteurs	
Salle d'accueil	-1 Caisson 3 tiroirs -1 Siège fauteuil -4 paravents avec 2 ventaux -Radiateur -1 Présentoir -1 Sellette en bois -1 Borne de carte vitale - 1 Bance de 3 chaises - 1 Table ronde pour enfants - 4 petites chaises pour enfants - 1 Fontaine à eau	-1 Téléphone fixe -1 Photocopieuse
Salle de réunion	-1 petite table réglable -1 Déchiqueteuse	

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: A1

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

LA PLAINE-JUIN 13

Echelle: 1/2500

(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 8/1/2013
Signature

Mr. Sully BOYER
50 rue Théo Marianne
97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Tél : 0692674540

A La Plaine des Palmistes (974), le 12 mai 2013

A Monsieur le Maire de la Plaine des Palmistes
Rue de la République
97431 Plaine Des Palmistes

Objet : Rétrocession voirie

LA PLAINE DES PALMISTES			Date		
Courrier arrivé			N°		
A	C	Destinataires	A	C	Destinataires
		Maire			PAFMC
		Cabinet			Finances
		Protocole			Marchés publics
		DGS			Logistique / Infr
		PAG & J			Communes voisines
		S. Général			PVAL
		R. Hurrains			Manifestation
		P. Municipal			Communication
		Législation funéraire			Cult. / Bibliothèque
		Etat Civil / B. Elect			Sport
		S. Judiciaire			Art. Sociale
		PAT			
		Technique et Env.			CCAS
		Urban. / Foncier			
		Régies des Eaux			SCAN
		SP. E.			

Monsieur le Maire,

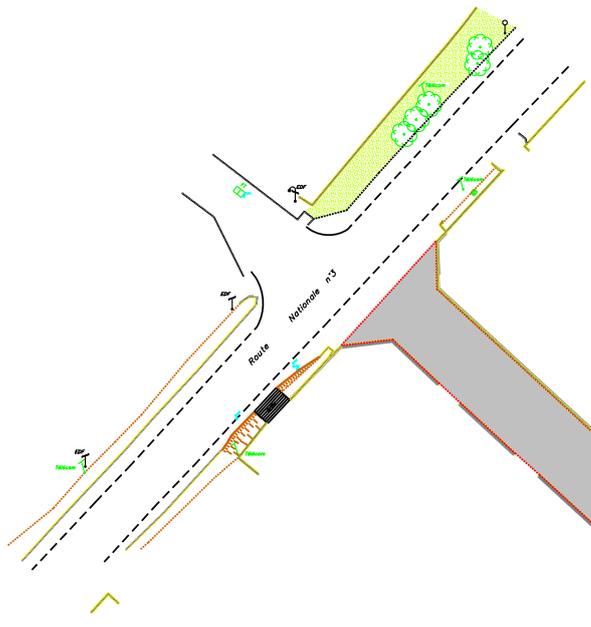
Conformément à la demande formulée dans votre courrier du 25 avril 2013 (*références : JMA/CC/BW/900/PAT*) et du projet d'aménagement des voiries de la Commune de LA PLAINE DES PALMISTES, j'accepte de céder à la municipalité, pour l'euro symbolique, la voie desservant le lotissement « Les Capucines » référencée AI 605 et AI 606 (*pour une surface totale de 4852 m²*).

J'ai bien pris note que tous les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par votre collectivité.

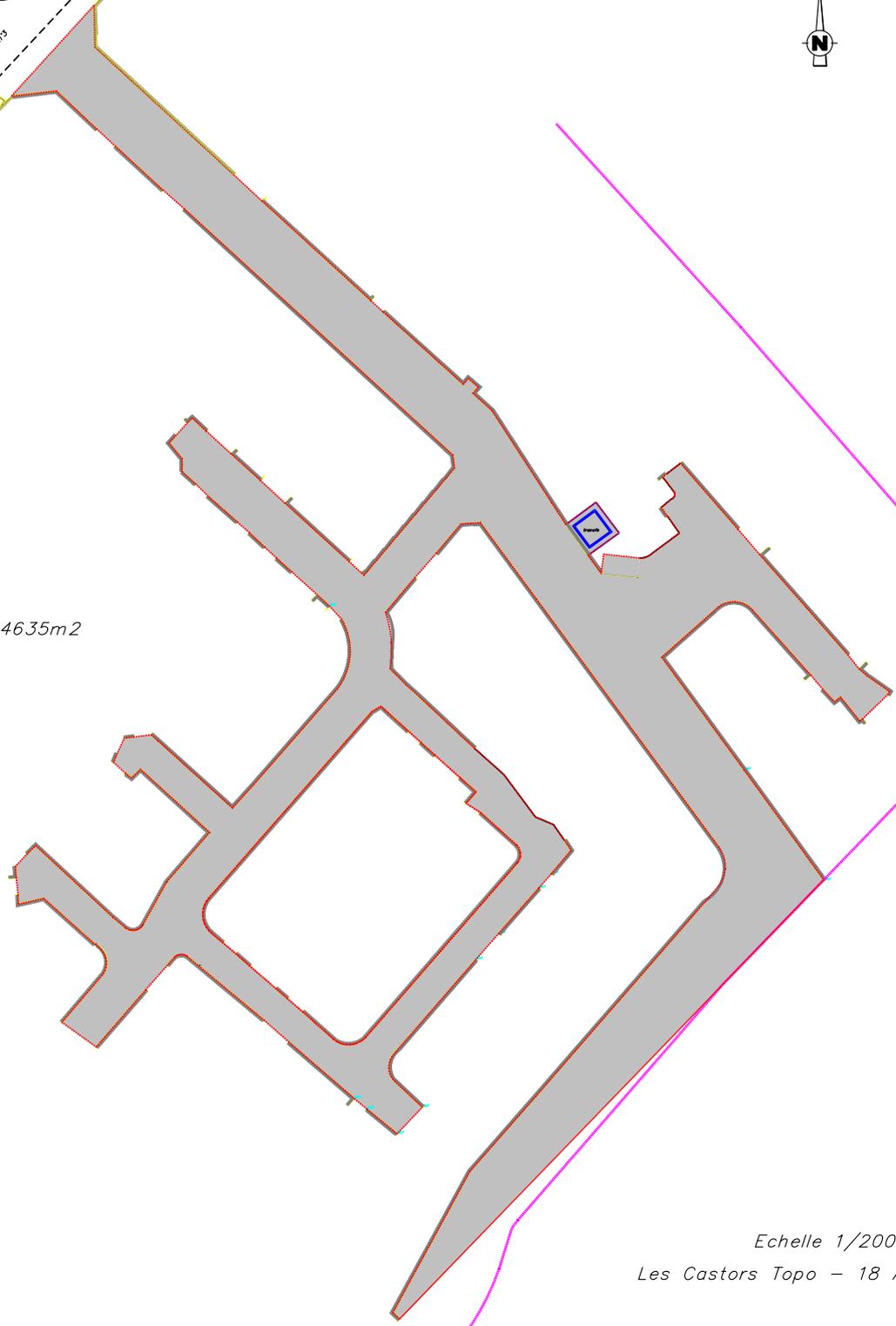
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sully BOYER





Superficie voirie = 4635m²



Echelle 1/200
Les Castors Topo - 18 Avril 2013

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : LA PLAINE DES PALMISTES

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 56 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de homologation, dont copie c-jointe, dressé le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483
A , is

Section : AC
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/06/2013
Support numérique :

BOITTE MAIL Daniel
Document d'arpentage dressé
par M 1042 Rue Louis Aragon
67410 LA POSSESSION
Dossier n° 602 68 31 13
Mail: danielstoppo@hotmail.fr
07/05/2013

1) Flayer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une servitude (plan révisé par acte de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit du cadastre, etc...).
3) Préciser les noms et qualités des signataires et s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de failli ou syndic).



Madame VIRAPIN Marthe Juliette
 12. rue Louis Parny
 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
 Tél. : 0692 24 73 10

Plaine des Palmistes, le 21 mars 2013

A

Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes
 230, rue de la République
 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Objet : rétrocession de voirie.
 Vos Réf. : JMA/BW/473/PAT

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courrier cité en objet, je vous fais savoir que je suis d'accord de céder aussi à l'euro symbolique tous les parkings donnant directement sur la rue Bernard Ginot.

Dans l'attente des suites à donner au dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les plus respectueux.



VIRAPIN Marthe Juliette

21 MARS 2013

LA PLAINE DES PALMISTES		Date
Courrier arrivé		N° 2438
A	C	Destinataires
		Maire
		Cabinet
		Protocole
		DGS
		PAG & J
		S. Général
		R. Humaine
		P. Municipale
		Législation funéraire
		Etat Civil / B. Elect.
		S. Juridique
		PAT
		Technique et Env.
X		Urbanisme / Fenêtrage
		Services des Eaux
A	C	Destinataires
		PAFMP
		Finances
		Marchés publics
		Logistique / Infra
		Commande publique
		RVAL
		Manifestation
		Communication
		Cult. / Bibliothèque
		Sport
		Aff. Scolaire
		CCAS
		SCAN

C O M M U N E



LA PLAINE DES PALMISTES

Rapport Annuel
sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable et du service
public d'assainissement non collectif

- Année 2012 -

- SOMMAIRE -

PARTIE I : LA REGIE DES EAUX	5
A. Caractérisation technique du service :.....	5
A.1. Présentation de la commune	5
A.2. Situation actuelle en termes d'alimentation en eau potable	5
A.3. Volumes vendus	6
B. Tarification de l'eau et recettes du service :	7
B.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau	7
B.2 Présentation d'une facture d'eau	7
B.3 Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau	8
C. Indicateur de performance :	8
C.1. Qualité des eaux distribuées	8
C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	9
C.3. Rendement du réseau de distribution	9
C.4. Indice linéaire des volumes non comptés	9
C.5. Indice linéaire des pertes en réseau	10
C.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	10
C.7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	10
C.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	11
C.9. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11
C.10. Délais maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	12
C.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12
C.12. Dispositif de réclamation et taux de réclamation	12
D. Financement des investissements	13
D.1. Montant financier des travaux engagés	13
D.2. Nombre et pourcentage de branchement public en plomb supprimés	13
D.3. Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette	13
D.4. Montant des amortissements réalisés.....	13
D.5. Présentation des projets à l'étude.....	13
D.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux.....	13
E. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
E.1. Montant des abandons de créance ou des versements à fond de solidarité	13

E.2. Montant financier des opérations de coopération	13
PARTIE II : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	14
A. Caractérisation technique du service	14
A.1 Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	14
A.2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	14
B. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
B.1. Tarif	16
B.2. Recettes.....	16
C. Indicateurs de performance.....	16
D. Financement des investissements.....	16
D.1. Montant des travaux réalisés.....	16
D.2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service	16

Rapport de présentation au Conseil Municipal

Le rapport annuel a pour objectif de renforcer la transparence et l'information du service public de distribution de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communal. Elle est inscrite dans le Code Générale des Collectivités Territoriales, article D. 2224-1.

Selon l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune qui exerce en propre ses compétences d'eau potable et d'assainissement peut présenter un rapport annuel unique.

Dans le cadre du renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, le rapport annuel est mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le public est avisé par voie d'affichage classique pendant un mois.

Partie I : La Régie des Eaux

A. Caractérisation technique du service :

A.1. Présentation de la commune

La commune de la Plaine des Palmistes comptait 5150 habitants au 1^{er} janvier 2012, selon l'INSEE. L'ensemble de la population est raccordée au réseau d'alimentation en eau potable, à l'exception du secteur du Piton de l'eau qui ne compte aucune habitation. La commune exploite l'eau en régie directe. Elle est responsable de l'eau depuis sa production jusqu'à la distribution. La régie alimente en eau potable 2896 abonnés, au 31 décembre 2012.

A.2. Situation actuelle en termes d'alimentation en eau potable

La commune de la Plaine des Palmistes assure en régie directe la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Les ressources utilisées pour la production de l'eau potable sur la commune de La Plaine des Palmistes proviennent principalement de captages superficiels et depuis octobre 2011 d'eau souterraine (forage de Bras Piton). L'eau est distribuée de manière gravitaire, depuis les différents réservoirs de la commune. Seul l'eau du forage est pompée jusqu'au réservoir de Bras-Piton. Il n'y a pas d'importation (achat) ou d'exportation (vente) de l'eau d'une commune à l'autre.

A ce jour, la commune exploite huit (8) groupes de captages répartis en deux (2) unités de distribution :

Unité de Distribution 1^{er}, 2^{ème} village, Petite Plaine et Bras des Calumets :

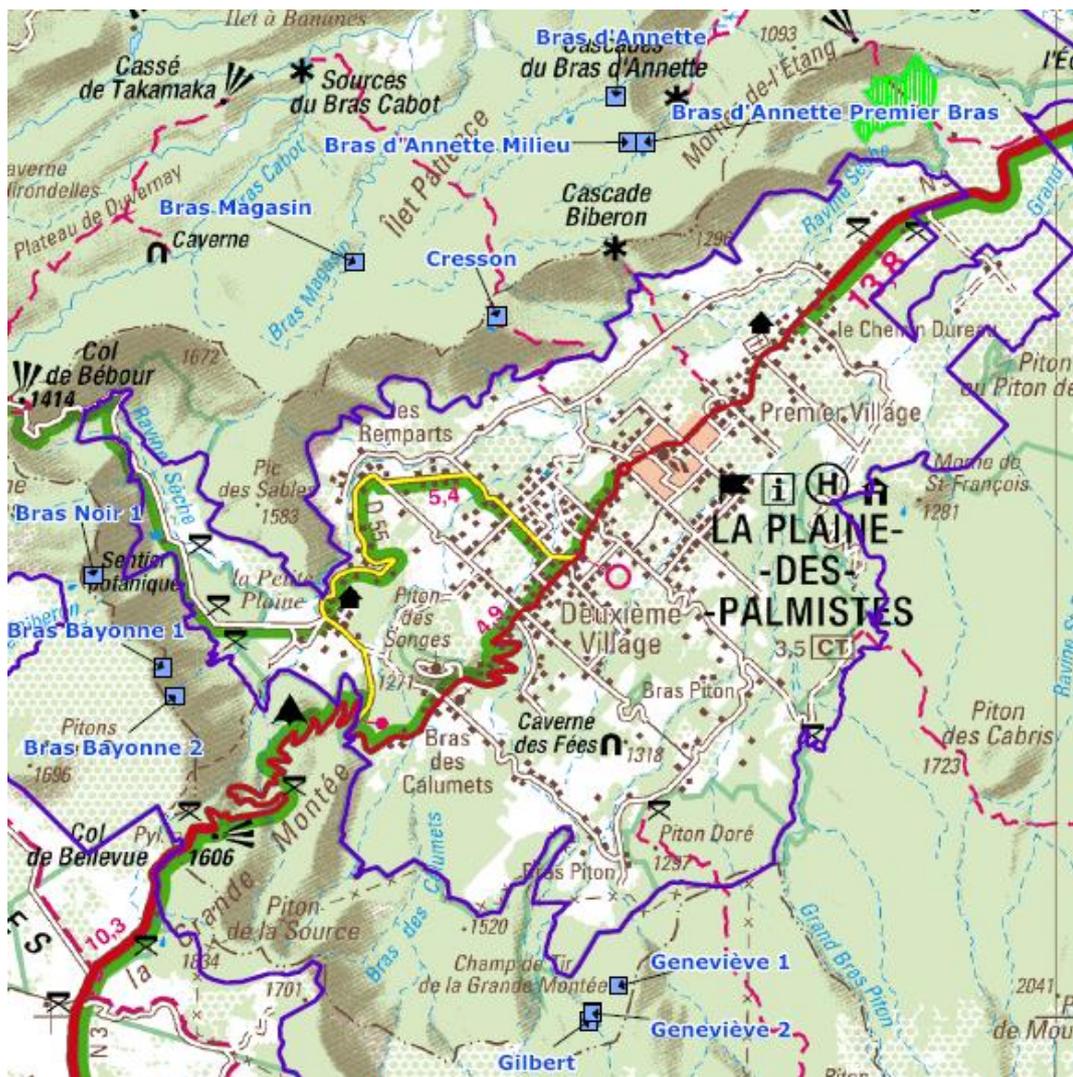
- 1 - Le captage de Bras Noir (2 sources, 2 ouvrages de captage),
- 2 - Le captage de Bayonne (2 sources, 2 ouvrages de captage),
- 3 - Le captage de Cresson (3 sources, 3 ouvrages de captage),
- 4 - Le captage de Bras Magasin (1 source),
- 5 - Les captages de Bras d'Annette (4 sources, 4 ouvrages de captage),

Unité de Distribution de Bras Piton :

- 6 - Le captage Geneviève (2 sources 2 ouvrages de captage),
- 7 - Le captage Ti Bac (1 source),
- 8 - Le captage Gilbert (1 source).
- 9 - Le forage de Bras Piton

L'intégralité des captages d'eau superficielle de la commune de la Plaine des Palmistes se situe dans l'enceinte du Parc National.

La carte suivante présente la localisation des captages d'eau de la commune, la limite du Parc National est représentée par le contour violet.



Pour l'année 2012 (période du 1er janvier au 31 décembre), les volumes prélevés dans le milieu naturel ne peuvent être déterminés pour les captages (Cresson/Bras magasin, Bayonne/Bras Noir et Bras d'Annette) en raison de l'arrêt de la station de traitement. Toutefois, afin d'estimer le volume prélevé qui a servi par ailleurs de base pour le calcul de la redevance de prélèvement d'eau, on estimera la consommation moyenne journalière à 150 m³/hab/an, pour une population municipale de 5 072 habitants

Ainsi la quantité prélevée dans le milieu est évaluée à 760 800 m³.

A.3. Volumes vendus

Concernant les volumes vendus, les données proviennent des factures des abonnés.

Les compteurs des abonnés étant relevés deux fois par an, durant la période de juin et de décembre, les volumes vendus correspondent à la période de janvier à juin 2012 et juillet à décembre 2012.

Pour le 1^{er} semestre cela représente : **182 403 m³**

Pour le 2^{eme} semestre cela représente : **168 591 m³**

Soit un total de **350 994 m³ d'eau vendue en 2012 pour les deux unités de distribution.**

B. Tarification de l'eau et recettes du service :

B.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau

Par la délibération en date du 28 décembre 2009, le conseil municipal a fixé une nouvelle tarification, tenant compte de la consommation réelle des abonnés. La délibération du conseil est jointe en annexe de la présente :

- Frais d'accès au service : 40 € TTC
- Abonnement par semestre : 25 € HT

- Tranche de consommation :

Tranche	m³	Prix / m³
1	0 – 45	0,75 € / m ³
2	46 – 90	0,80 € / m ³
3	91 – 120	1,20 € / m ³
4	121 – 240	2 € / m ³
5	> 240	0,55 € / m ³

- TVA : 2,10 %
- Redevance pour la préservation des ressources en eau qui se compose de :
 - Part OLE : 0,05 € / m³
 - Contre-valeur : 0,0466 € / m³
- Redevance pour pollution d'origine domestique :
 - Part OLE : 0,02 € / m³

B.2 Présentation d'une facture d'eau

Présentation d'une facture pour une consommation de référence de 120 m³.

FACTURATION CONSOMMATION EAU POTABLE
DU 01/07/2012 AU 31/12/2012

N° du Compteur	Index précédent	Nouvel index	Conso. (m³)
7197590	14/06/12	2437	120

2ème Semestre 2012

Consommation Réelle

Réf.	Désignation	Qté	P. Unitaire	T.V.A.	Montant H.T.
ABON	Distribution de l'eau Abonnement	1	25,00 €	2.1 %	25,00 €
T1	Tranche 1 - de 0 à 45 M3	45	0,75 €	2.1 %	33,75 €
T2	Tranche 2 - de 46 à 90 M3	45	0,80 €	2.1 %	36,00 €
T3	Tranche 3 - de 91 à 120 M3	30	1,20 €	2.1 %	36,00 €
	Préservation des ressources en eau (office de l'eau)	120	0,09 €	2.1 %	10,96 €
	Sous-Total				116,71 €
	Organismes publics				
	Lutte contre la pollution (office de l'eau)	120	0,02 €	2.1 %	2,40 €

* Taux voté par l'office de l'eau (0,05 euro) majoré par le coefficient de non valeur qui prend en compte :
 - le rendement technique du réseau (fuites) mais également de manière plus marginales
 Le rendement qu'on pourrait qualifier de comptable c'est à dire les vols détournement ou impayés et
 dysfonctionnement des système de comptage *

Total H.T.	144,11 €
Total T.V.A.	3,03 €
NET À PAYER	147,14 €

1er semestre 2012	0 m³
-------------------	------

Dans cet exemple, les parts sont réparties comme suit :

- Part de la collectivité : 130,75 €
- Redevance perçue par l'Office de l'eau : 13,36 €
- TVA : 3,03 €

B.3 Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

Pour l'année 2012, le montant inscrit au compte de gestion s'élève à 550 348.99 €

C. Indicateur de performance :

C.1. Qualité des eaux distribuées

Selon le bilan sanitaire établi par l'A.R.S. de la REUNION en 2012, 21 analyses ont été réalisées sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, sur les installations de ressource, de production ou de distribution d'eau potable. Le bilan général fait ressortir 100% de conformité sur le secteur de Bras Piton sur la base de 5 prélèvements et 81% de conformité sur le réseau ville avec 16 prélèvements.

L'eau distribuée étant constituée principalement d'eau captée en ravine, ponctuellement nous avons un niveau de turbidité supérieur à la limite autorisée. Toutefois, au cours des épisodes particulièrement pluvieuses, des restrictions d'usages ont été prescrites sur le réseau. (communiqué radio, coupure d'eau, contrôle de chloration sur différents points du réseau).

C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, est un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

L'indice de la commune de La Plaine des Palmistes est de 30.

Avec :

- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte.
- 10 points : mise à jour du plan au moins annuelle
- 10 points : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

C.3. Rendement du réseau de distribution

Un suivi régulier des compteurs de distribution en sortie des réservoirs, sur l'année 2012, nous permet d'avoir les chiffres suivant :

a. m ³ prélevés	760 800
b. m ³ facturés	350 994
c. m ³ volume technique *	50 000
Rendement ((b+c)/a)	0,53

* volume d'eau consommée dans le cadre des opérations d'entretien courant du réseau de distribution : vidange réseau, réservoir, bouche incendie...

C.4. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

- Règle de calcul : $\text{Indice} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ jours}$
- Calcul : $\text{Indice} = (760\,800 - 350\,994) / 80 / 365 = 14.03 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$

C.5. Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

- Règle de calcul : $\text{Indice} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ jours}$
- Calcul : $\text{Indice} = [760\ 800 - (350\ 994 + 50\ 000)] / 80 / 365 = 12.32 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$

C.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Depuis 2008, la régie a renouvelé ou posé 6 313 m de réseaux d'eau potable.
En 2012, la régie a renouvelé 250 m de réseaux d'eau potable. Dont 120m en diamètre 40 en PEHD à l'impasse des Hibiscus et 130m diamètre 50 en PEHD à l'impasse Primevère

- Règle de calcul : $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/12}) \times 100$
- Calcul : $6,3 / 5 / 80 \times 100 = 1,58 \%$

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 1.58 % par an.

C.7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice donne le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Pour les points de prélèvement :

Forage de Bras Piton = 100 %
Le captage de Bras d'Annette = 100 %

Le captage de Bras Noir = 20 %
Le captage de Bayonne = 20 %
Le captage de Cresson = 20 %
Le captage de Bras Magasin = 20 %

Le captage Geneviève = 20 %
Le captage Ti Bac = 20 %
Le captage Gilbert = 20 %

Avec pour valeur de l'indicateur :

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : Dossier déposé en préfecture

60 % : Arrêté préfectoral

80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mise en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

C.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

- Règle de calcul :

Nombre de coupure d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombres d'abonnés x 1000

- Calcul : $(2 / 2896) \times 1000 = 0,69$

Soit 0.69 coupure d'eau par millier d'abonné

Avec :

Nombre de coupure d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés : 2

Nombre d'abonnés : 2896

C.9. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

D'après les renseignements du trésor public, nous avons pu avoir les chiffres suivants :

	1 ^{er} semestre	2eme semestre	Complémentaire	Total
Total facturer	261 721.08 €	241 298.50 €	5 179.05 €	508 198.63 €
Total payer	234 586.44 €	194 252.15 €	3 243.44 €	432 082.03 €
Reste à payer	27 134.64 €	47 046.35 €	1 935.61 €	76 116.60 €
Taux d'impayé	10,37 %	19,5 %	37,37 %	14,98 %

C.10. Délais maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Selon le règlement du service des eaux, pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau, les délais sont les suivants :

- l'envoi du devis sous 30 jours après réception d'une demande (ou après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
- la réalisation des travaux à la date qui convient au client ou au plus tard dans les 30 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,
- une mise en service de l'alimentation en eau au plus tard le troisième jour ouvré qui suit l'appel du client, lorsqu'il emménage dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme.

Le taux du respect des délais permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

- Règle de calcul : Nombre d'ouverture de branchement réalisés dans les délais / nombre total d'ouvertures x 100

Avec :

Nombre d'ouverture dans les délais : 320

Nombre total d'ouverture : 376

- Calcul : $(320 / 376) \times 100 = 85 \%$

C.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Encours total contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable / l'épargne brute annuelle

- Règle de calcul : $809\,500 \text{ €} / 197\,226.75 \text{ €} = 4.10 \text{ an}$

C.12. Dispositif de réclamation et taux de réclamation

Une réclamation peut être fait par le client, s'il pense qu'il y aurait une erreur au niveau de sa facturation. Pour cela il devra faire un courrier au Maire.

En cas d'erreur dans la facturation, il pourra bénéficier après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si la facture a été sous-estimée,

- d'un remboursement ou d'un avoir au choix, si la facture a été surestimée.

Le taux de réclamation est une traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

- Règle de calcul : Nombre de réclamation laissant une trace écrite / nombre abonnés x 1000
- Calcul : Taux de réclamation : $(62 / 2896) \times 1000 = 21.41$

D. Financement des investissements

D.1. Montant financier des travaux engagés

Le montant des travaux engagés pour l'exercice budgétaire de l'année 2012 est de 270 826,41 €*.

D.2. Nombre et pourcentage de branchement public en plomb supprimés

Dans la commune, il n'y a aucun branchement en plomb.

D.3. Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Les chiffres sur l'encours de la dette de l'année 2012 :

- Encours = 809 500 €
- annuité de remboursement = 48 334.21 €

D.4. Montant des amortissements réalisés

Le montant des amortissements sur l'année de 2012 est de 353 360.06 €

D.5. Présentation des projets à l'étude

Le montant de 3 904.31 € a été réservé aux projets à l'étude.

D.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été fait par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

E. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

E.1. Montant des abandons de créance ou des versements à fond de solidarité

La somme de 11 003,32€ a été versée au fond de solidarité par le service des eaux.

E.2. Montant financier des opérations de coopération

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été faite pour l'année 2012.

Partie II : Service Public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif a été créé par décision du conseil municipal du 12 février 2008. Lors de cette création, le conseil municipal a arrêté le prix des redevances et a validé le règlement de service.

A. Caractérisation technique du service

A.1 Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

Le SPANC concerne toutes les habitations non desservies par le réseau d'assainissement collectif, soit sur le territoire communal environ 5150 habitants.

A.2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

✓ Mise en œuvre du contrôle des installations neuves et réhabilitées

▪ La mise en œuvre

Le SPANC réalise dans un premier temps un contrôle de conception qui consiste à donner un avis favorable ou non sur le projet d'assainissement non collectif du particulier. Cet avis se donne sur la base de projet de pétitionnaire.

Par la suite, le SPANC effectue une vérification de la bonne exécution des travaux avant le recouvrement de l'installation. Pour cela, le particulier doit avertir le SPANC dans un délai de 5 jours ouvrables. Cette visite donne lieu à un rapport où il est indiqué le système installé et les modifications à faire pour respecter les normes en vigueur. Depuis le 1er janvier 2011, ce rapport est demandé lors de la vente de la maison.

▪ Le contrôle

➤ **Le contrôle de conception et de réalisation**

En 2012, il a été traité 104 demandes.

Contrôle de l'existant / des ventes	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation
35	104	92

✓ Mise en œuvre du contrôle des installations existantes

▪ La mise en œuvre

Le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif existantes. Bien entendu, elles ne seront pas toutes contrôlées la même année. La première visite du SPANC consiste à établir un diagnostic de l'installation pour connaître le système d'assainissement non collectif présent et les dysfonctionnements éventuels.

La deuxième visite consiste à vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation en s'assurant des vidanges (fosse toutes eaux ou fosse septique) et des bacs dégraisseurs. Cette

seconde visite a été fixée à 4 ans lors de la création du SPANC, car elle correspond à la période de vidange de la fosse toutes eaux préconisées dans l'arrêté du 6 mai 1996 qui a été abrogé par l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ensuite, le Grenelle de l'Environnement 2 (en juillet 2010), a modifié la périodicité entre 2 visites qui peut aller désormais jusqu'à 50 % de boue maximum. Un avis de passage est envoyé au propriétaire (environ 15 jours avant la visite).

Le propriétaire ou un représentant doit être présent, rassembler les documents qu'il possède et rendre accessible si possible les différents ouvrages de son assainissement (tampons de fosse, de bac dégraisseur, regards de visite). A chaque visite, un compte-rendu est envoyé au propriétaire qui fera mention des modifications éventuelles à apporter sur l'installation pour améliorer son fonctionnement. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ce rapport est joint aux actes de vente des propriétés.

- Le contrôle

- **Les visites**

En 2012, il a été réalisé 35 visites des installations existantes sur l'ensemble de la commune liées aux ventes.

- **Les avis sur les installations**

Les avis donnés sur les installations existantes :

- Avis favorable : l'installation est complète (prétraitement et traitement) et à priori fonctionne correctement. Par contre, l'installation peut être sous dimensionnée ou le système de traitement n'est pas le plus adapté à la nature du terrain.
- Avis avec réserve : l'installation est incomplète, généralement, il manque soit un prétraitement pour les eaux ménagères (toutes les eaux usées sauf celles issues des WC), soit un système de traitement.
- Avis défavorable : aucun système d'assainissement ou présentant un risque avéré pour l'environnement ou pour la salubrité publique (rejet dans une rivière, dans un fossé communal ou à même le sol).

Les installations classées avec un avis défavorable sont des installations à réhabiliter en priorité car elles génèrent des nuisances au niveau de l'environnement (rejets en direct dans une rivière ou un fossé).

Les installations classées avec un avis sous réserve sont des installations qui nécessitent quelques améliorations (par exemple, mise en place d'un bac dégraisseur, d'un traitement), mais ne portant pas atteinte à l'environnement.

B. Tarification de l'assainissement et recettes du service

B.1. Tarif

Pour la commune, les redevances sont les suivantes :

- 160 euros facturés au propriétaire des ouvrages pour les installations neuves,
- 85 euros facturés au propriétaire des ouvrages pour les installations existantes.
- 85 euros pour les ventes.

B.2. Recettes

La loi impose que le SPANC soit géré comme un Service Public Industriel et Commercial, c'est-à-dire que le budget doit s'équilibrer entre les dépenses et les recettes, d'où la mise en place de redevances payées par l'utilisateur. Les redevances ne seront payées qu'après les contrôles effectués.

Recettes de 2012 : 8445 €

C. Indicateurs de performance

D. Financement des investissements

D.1. Montant des travaux réalisés

La commune a pris parti de ne pas réaliser les travaux relatifs à la mise aux normes des installations individuelles. Il appartient aux propriétaires de se mettre en conformité, soit dans le cadre d'une mise aux normes de ouvrages soit sur mise en demeure du service.

A ce jour, aucune mise en demeure a été faite et que tous les problèmes relatifs à cette mise en normes ont été réglées à l'amiable avec les propriétaires

D.2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Aucun projet n'est à l'étude actuellement.

La commune a commencé le contrôle de l'existant dans le cadre des visites périodiques.

Note sur les redevances d'usage de l'eau et sur l'avancement du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015 du bassin Réunion - Année 2012 -

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire présente au conseil municipal - ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante - un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, ajoute que le maire y joint désormais, chaque année, une note, établie par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme pluriannuel d'intervention du bassin.

I- Les redevances d'usage de l'eau

L'Office de l'eau Réunion, perçoit depuis 2005, **la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau** afin de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'intervention répondant aux objectifs fondamentaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

La loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) étend aux offices de l'eau d'outre-mer, la possibilité de collecter et de percevoir six redevances supplémentaires (pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau, pour protection du milieu aquatique).

Dès l'année 2008, le comité de bassin a autorisé la mise en œuvre de deux d'entre elles. D'une part la redevance pour protection des milieux aquatiques qui est effective depuis le 1er janvier 2008 ; D'autre part la redevance pour pollution diffuse qui s'applique depuis le 1er janvier 2009. Cette dernière se substitue à des formes de taxation préexistantes (Taxe générale sur les activités polluantes - TGAP) et s'applique sur la vente des produits phytosanitaires - produits antiparasitaires à usage agricole.

Concernant les autres redevances, le Comité de bassin de la Réunion a délibéré en 2009 et 2010 pour en compléter l'application sur l'ensemble du bassin à compter du 1^{er} janvier 2011.

Par conséquent depuis le 1^{er} janvier 2011 apparaissent sur les factures d'eau des usagers :

1. **Dans la rubrique « distribution de l'eau », la sous rubrique « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau¹ »** : Cette redevance est due par l'exploitant du service (déléataire ou régie), bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05€/m³. Cette redevance constitue donc pour lui une charge d'exploitation qu'il est autorisé à répartir sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié - Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). De fait, le taux de cette charge d'exploitation qui est appliquée sur la facture d'eau de l'utilisateur en 2012 varie d'une commune à l'autre de 0,03 € à 0,11 €. Cet écart est appelé « la marge de non valeur » et il sera plus au moins important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable notamment au regard de l'efficacité du réseau de distribution (le rendement de réseau), la gestion des impayés...

¹ « Veille juridique »

L'article 161 de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) modifiant l'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales stipule que les communes exerçant la compétence de distribution d'eau potable mettent en place avant **le 1er janvier 2014** un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution et un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ce schéma devra être mis à jour régulièrement. De plus, le service doit prévoir un plan d'action en cas de dépassement du taux de perte en eau du réseau fixé par décret, dans un délai de trois ans à compter du constat de ce dépassement. A défaut, il verra **le taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau doubler** (modifications de la loi apportées aux articles L.213-10-9 et L.213-14-1 du code de l'environnement)

L'article 161 modifiant aussi l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales précise que les communes disposant de la compétence en matière d'assainissement, doivent établir avant **le 1er janvier 2014** un schéma d'assainissement collectif comprenant un descriptif des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. De plus, la périodicité maximale du contrôle des installations d'assainissement non collectif par les communes est portée de huit à dix ans.

Le décret du 27 janvier 2012 publié au journal officiel le 28 janvier vient préciser les conditions d'application de ces dispositions.

Déclaré en 2012, le volume total d'eau prélevé en 2011 est 227,2 millions de m³ dont 142,5 millions de m³ pour l'eau potable (62,7%). La part eau potable représente 96,1% de la recette.

USAGE	Eau potable	Irrigation	Autres activités économiques	Prélèvement spécifique	TOTAL
Volumes prélevés 2011	142 563 674 m ³	63 728 616 m ³	11 428 834 m ³	9 504 314 m ³	227 225 438 m ³
Volumes prélevés 2010	144 691 868 m ³	61 357 904 m ³	10 495 966 m ³	5 486 773 m ³	222 032 511 m ³
Taux de la redevance	0,05 €	0,001 €	0,02 €	- €	- €
Titres émis 2011 (en €)	7 128 183,70 €	63 728,62 €	228 480,32 €	- €	7 420 392,64 €
Titres émis 2010 (en €)	7 234 593,40 €	61 357,90 €	209 741,82 €	- €	7 505 693,12 €
Variation de la recette 2011/2010	-1,47%	3,86%	8,93%	0,00%	-1,14%

La baisse du volume d'eau prélevé pour l'usage eau potable peut être analysée comme un retour sur investissement des efforts réalisés ces dernières années par les collectivités pour améliorer leur rendement de réseau (renouvellement canalisation, installation des compteurs de sectorisation, sensibilisation des usagers...).

2. Dans la rubrique « Organismes publics »,

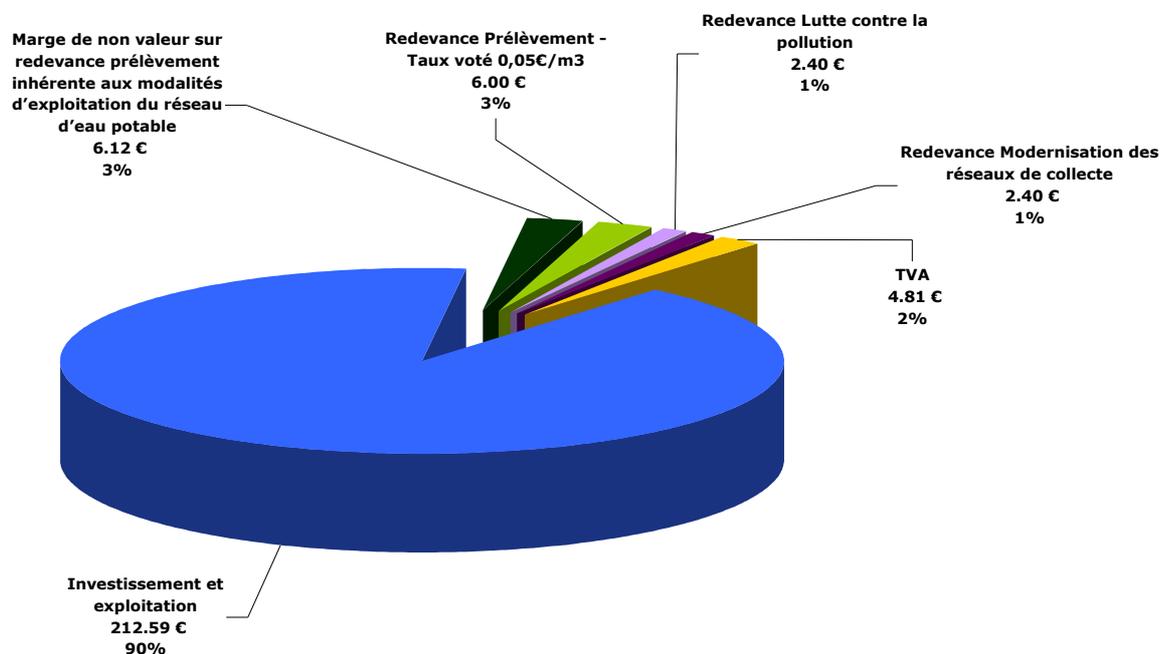
- une première sous rubrique « **redevance pour pollution de l'eau** » : Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable, le taux est fixé à 0,02€/m³ d'eau consommé.
- une deuxième sous rubrique « **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** » : Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif, le taux est fixé à 0,02€/m³ d'eau consommé.

Recouvré en 2012, le montant de ces redevances pour 2011 est de 1 991 230,45 €.

Redevance	Pollution de l'eau domestique	Modernisation des réseaux de collecte domestique	Total
Montant facturé par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 507 298,14 €	667 027,26 €	2 174 325,40 €
Montant encaissé par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 388 304,83 €	602 925,62 €	1 991 230,45 €
Montant à encaisser sur l'exercice suivant au titre de l'année 2011	118 993,31 €	64 101,64 €	183 094,95 €

Les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif déclarent les volumes facturés au titre des deux redevances mais ils ne règlent que les montants réellement encaissés, la différence est reportée sur l'exercice suivant.

Le graphique suivant représente **la décomposition de la facture d'eau de 120 m³ (240,00 € TTC)** en fonction du prix moyen de l'eau à La Réunion (2,00 €/m³ TTC) pour un abonné à l'eau potable raccordé au réseau d'assainissement collectif à La Réunion.



L'évolution de la décomposition du prix de l'eau entre 2011 et 2012 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Décomposition du prix de l'eau	2011	2012	Variation 2012/2011
Investissement et exploitation	212,59 €	218,40 €	2,73%
Redevance Prélèvement - Taux voté de 0.05 € par mètre cube d'eau	6,00 €	6,00 €	0,00%
Marge de non valeur sur redevance Prélèvement	6,12 €	6,00 €	-1,96%
Redevance Lutte contre la pollution	2,40 €	2,40 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	2,40 €	2,40 €	0,00%
TVA	4,81 €	4,80 €	-0,21%
Montant moyen d'une facture de 120m3 (eau potable & assainissement collectif)	234,32 €	240,00 €	2,42%
Prix moyen du m3 d'eau (eau potable & assainissement collectif)	1,95 €	2,00 €	2,42%

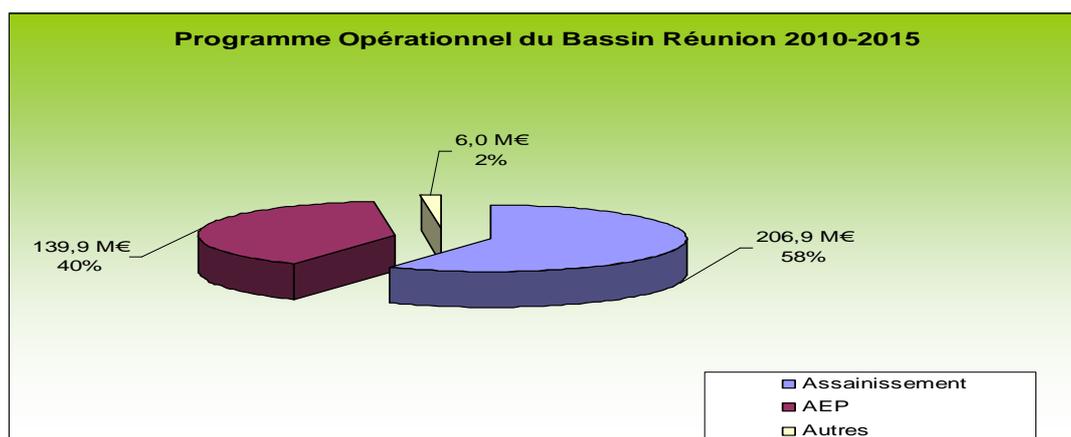
Globalement le prix moyen de l'eau a augmenté de 2,6%. La part de la redevance prélèvement voté par l'Office est stable, la marge de non valeur a diminué de 1,96%. Les parts des redevances pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux de collecte sont restées constantes. La part destinée à l'investissement et l'exploitation a augmenté de 2,73%.

L'ensemble de ces redevances est destiné à financer le Plan Pluriannuel d'Intervention 2010-2015 du bassin Réunion.

II- La réalisation du programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2010-2015 du bassin Réunion.

Le PPI est élaboré par le Comité de bassin et l'Office de l'eau Réunion. Les objectifs visés par le PPI 2010-2015, tout comme dans le programme précédent, découlent des cadrages réglementaires et stratégiques du SDAGE.

Au cours de l'année 2009, l'Office de l'eau Réunion, en partenariat avec les services de l'Etat et le Département de la Réunion a procédé à un recensement concerté des besoins de l'ensemble des opérateurs intervenant dans le domaine de l'eau, afin d'identifier les besoins du bassin, sous la forme du programme opérationnel du bassin Réunion sur la période 2010-2015. A ce titre l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale ont été sollicités. La capacité de programmation a été évaluée pour l'ensemble du Bassin Réunion à 352 millions d'euros pour la période 2010-2015.



Compte tenu de tous ces éléments et des perspectives de recettes liées aux redevances, sur avis conforme du Comité de Bassin, le PPI 2010-2015 du bassin Réunion a été approuvé comme suit :

Thématiques		Action du PPA 2010-2015		Missions de l'office 2010-2015		PPI 2010-2015	
1	Gérer durablement la ressource en eau	13,60 M€	28%	0,80 M€	4%	14,40 M€	21%
2	Lutter contre les pollutions	33,70 M€	69%	1,70 M€	9%	35,40 M€	52%
3	Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1,00 M€	2%	7,10 M€	38%	8,10 M€	12%
4	Renforcer la gouvernance	0,50 M€	1%	9,20 M€	49%	9,70 M€	14%
Total		48,80 M€	100%	18,80 M€	100%	67,60 M€	100%

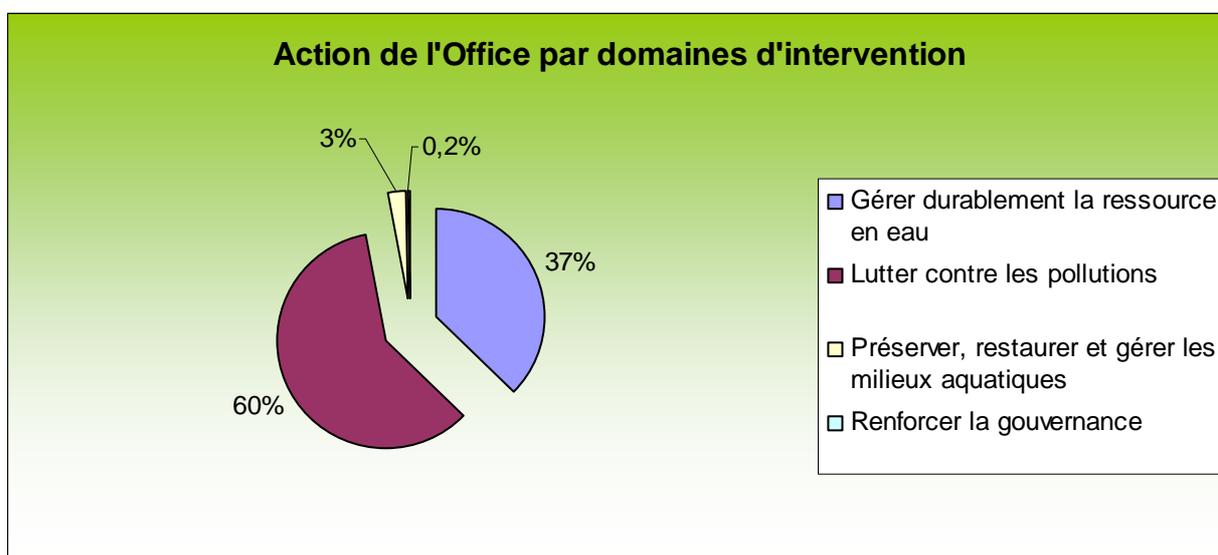
L'Office, intervient soit en attribuant des aides aux porteurs de projets à travers son Programme Pluriannuel d'Aides (PPA), soit comme maître d'ouvrage pour mener les missions qui lui sont confiées, à savoir :

- Étude et suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages,
- Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage, formation et information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- Programmation et financement d'actions et de travaux

De 2010 à 2012, l'Office de l'eau Réunion a engagé **27,97 millions d'euros** pour le cofinancement de travaux, d'études et actions de sensibilisation dans le domaine de l'eau.

Action	2010	2011	2012	Total
Gérer durablement la ressource en eau	5 616 715,39 €	1 565 577,71 €	3 241 456,45 €	10 423 749,55 €
Lutter contre les pollutions	7 381 499,19 €	4 496 585,09 €	4 809 872,38 €	16 687 956,66 €
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	306 847,47 €	341 111,33 €	144 135,48 €	792 094,28 €
Renforcer la gouvernance	2 036,71 €	41 534,69 €	26 328,00 €	69 899,40 €
Total	13 307 098,76 €	6 444 808,82 €	8 221 792,31 €	27 973 699,89 €

L'investissement total ainsi généré dans l'économie réunionnaise s'élève à 189 millions d'euros. Le taux d'intervention moyen de l'Office est de 14,8%.



Etat des transactions foncières - Annexe à l'affaire 25

Acquisitions réalisées pour le compte de la commune par l'EPFR en 2012

Date acquisition	Référence Cadastrale	Superficie (en ha)	Prix
30/01/2012	AD 505	31 a 95 ca	240 000 €
30/01/2012	AD 506	31 a 95 ca	240 000 €
30/01/2012	AD 507	31 a 95 ca	240 000 €
15/06/2012	AL 580-582	23 a 18ca	190 000 €

Ces acquisitions réalisées par l'EPFR pour le compte de la commune sont destinées à la production de logements sociaux et d'équipements publics.

Ainsi, sur les terrains AD505,506 et 507, il est prévu la construction d'équipements sportifs au 1^{er} village en lien avec l'école bientôt en construction.

S'agissant des terrains AL 580-582, cette acquisition s'inscrit dans un programme d'aménagement plus large incluant d'autres terrains et notamment au lieu dit la butte pour la construction de logements et de commerces.

A titre d'information, les transactions en cours sont les suivantes :

Acquisitions en cours

Désignation	Référence Cadastrale	Superficie	Prix
Emprise de voirie	AT 542	700 m ²	75 € m ²
Emprise de voirie	AH 565 et 567	253 m ²	1 €
Emprise de voirie	AK 86	69 m ²	Gratuité

Ventes en cours

Année	Référence Cadastrale	Superficie	Prix
2012	AH 199	150 m ²	12 000 €
	AX 97	34 153 m ²	78 300 €

Baux à construction pour terrains en zone artisanale en cours

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
EMIDEN	AC 493-494	35 Rue Anaclet Bègue	2520 € par an
GBG	AC 496	39 Rue Anaclet Bègue	1 260 € par an
AMIDS	AC 290	Rue Anaclet Bègue	1 452 € par an
CHALET DU PACIFIC	AC 538	Rue Anaclet Bègue	2 626 € par an
WILL GRILLADOS	AC 536	Rue Anaclet Bègue	668 € par an (Prix du domaine)

Baux emphytéotiques en cours pour la réalisation de la maison de retraite

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
SCI LES MUGUETS	AI 896	Rue Depeindray D'Ambelle	

Baux commerciaux réalisés en 2012

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
Restaurant Ti feuille Songe	AR 12	558 Rue de la République	824 € par mois
SARL Boucherie Charcuterie Evan	AR 12	560 Rue de la République	712 € par mois
Corpoled	AC 293	14 Rue Anaclet Bègue	1 400 € par mois
Eskal Gourman	AK 69	224 Rue de la République	1040 € par mois

AVIS DU DOMAINE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2013-406L0373**

Affaire suivie par : **L. SAVIRAYE**

Téléphone : **02 62 94 05 85**

Télécopie : **02 62 94 05 83**

Courriel : **drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr**

1 Service consultant : Commune de La Plaine des Palmistes

2 Date de la consultation : 13/03/2013

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Conclusion d'un bail à construction

4 Bailleur : Commune de La Plaine des Palmistes

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de La Plaine des Palmistes

Sur parcelle cadastrée AN n° 70 d'une superficie de 10 150 m², une emprise de 3 300 m² qui doit faire l'objet d'un bail à construction d'une durée de 25 ans pour la réalisation d'un bâtiment dont la nature n'a pas été précisée.

**5a Utilisation actuelle – Environnement – Autres éléments de plus-value ou de moins-value –
Appréciation d'ensemble :**

7 Situation locative : Libre

9 Valeur locative retenue : **La redevance calculée est égale à zéro compte tenu des éléments transmis figurant infra.**

12 Observations particulières :

Le montant du loyer a été déterminé par rapport aux éléments suivants transmis par le consultant :

- Coût prévisionnel des constructions : 750 000 €
- Durée du bail : 25 ans
- Les constructions reviennent à la collectivité en fin de bail sans indemnité pour le preneur

Cette évaluation correspond à la valeur locative actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.** Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 12 avril 2013

**Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saviraye', with a long horizontal flourish extending to the left.

Lilian SAVIRAYE

Transmit PAT Le 22/07/13

Saint-Denis, le 11 juillet 2013

SE SIDÉLEC RÉUNION	COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES Courrier Arrivé		Date : 15 JUL. 2013 N° : 6423			
	T	C	Destinataires	T	C	Destinataires
		X	GABINET			POLE RESSOURCES
	X		DGS			PAT
			B. GENERAL			PAGMI
			P. MUNICIPALE			PVL
		C.C.A.S			SCAN	

Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT,
Maire de la commune de La Plaine Des Palmistes

Mairie de La Plaine Des Palmistes
Rue de la République
97431 PLAINE DES PALMISTES

La Direction Générale,

Affaire suivie par Marine SITOUBE

N/Réf. : 001/07-13DA/CAP/FT/MS

Objet: Délibération n°13/02-09 actant le transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal –Bel Air 97441 Sainte Suzanne.

Monsieur Le Maire,

Le 2 mai 2013, notre conseil syndical a acté le transfert du siège du SIDELEC Réunion au 10 rue Transversal –Bel Air 97441 Sainte Suzanne.

Le siège figurant parmi les mentions obligatoires que comportent les statuts des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le prévoit l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, son transfert doit faire l'objet d'une modification statutaire selon les modalités définies à l'article L5211-20 du CGCT.

En tant que commune membre de notre syndicat, nous vous notifions donc la délibération n°13/02-09 du 2 mai 2013.

A compter de la date de réception du présent courrier, vous disposez d'un délai de 3 mois pour vous prononcer sur le changement de siège via une délibération.

Merci de bien vouloir nous retourner cette délibération que nous transmettrons à la Préfecture qui actera le changement de siège par un arrêté préfectoral.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du SIDELEC Réunion



Ci-joint copies :

- Délibération N°13/02-09
- Courrier du bureau du contrôle de légalité et de l'urbanisme



DELIBERATION N° 13/02-09

Au Conseil Syndical

En séance du

Jeudi 02 mai 2013

OBJET : ACTUALISATION DE LA SITUATION DU SIDELEC AU REPERTOIRE SIRENE

L'an DEUX MILLE TREIZE, LE 02 MAI 2013, le Conseil Syndical du SIDELEC REUNION s'est assemblé en lère SEANCE ANNUELLE sur convocation adressée le 24 avril 2013 aux membres par le Président du SIDELEC REUNION (DANIEL ALAMELOU) - CLOTURE DE SEANCE A 12h00.

La séance a été ouverte par M Daniel ALAMELOU (SAINT LEU), qui a assuré la présidence de la séance pour ce qui concerne les rapports à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS LORS DE L'APPEL NOMINAL

M. ALAMELOU Daniel (Saint-Leu) / M. MOREL Harry (Saint Joseph) / M. SOUPRAYEN-RAMAYE Jean Paul (Sainte Marie) / M. RAMIN François (Salazie) / M. HOAREAU Jean François (Saint Denis) / M. BENARD Alex (Les Avirons) / M. DIJOUX Stéphano (Saint-Pierre) / M. MOUTOUNAICK Willy (Sainte Suzanne) / M. COCHARD André (Plaine des Palmistes) / M. FRUTEAU DE LACLOS Hubert (Saint Philippe) / M. ERAPA Marc (Entre Deux) / MME ROGER Nina (Bras Panon) / M. CALPETARD Clarel (Etang Salé)

ETAIENT REPRESENTES

M. GIRONCEL Maurice par M. MOUTOUNAICK Willy

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

M. ALLAGUERISSAMY Jean Yves (Saint André) à 09H30
M. ATCHICANON Dominique (Saint Benoît) à 10H20
M. TECHER Gilbert (Le Tampon) à 09H40
M. LASSON Jean Marie (Saint Paul) à 09H30
M. VILLEDIEU Hubert (Trois-Bassins) à 09H30

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

M. HOAREAU Jean François (Petite-Ile) / M. HIPPOLYTE Henri (Le Port) / M. LEBON Cyrille (La Possession) / MME GONNEAU Blandine (Saint Louis) / M. DALLEAU Jean Eric (Saint Rose)

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE

Néant
Les membres présents ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Néant

SECRETARIAT DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau. MME ROGER Nina a été désignée par vote à main levée (à l'UNANIMITE DES VOTANTS) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Président de séance certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte du siège du SIDELEC REUNION le _____ et que le nombre de membres en exercice présents a été de 18 sur 24.



SIDÉLEC
RÉUNION

DELIBERATION N°13/02-08
Au Conseil Syndical
En séance du
Jeudi 02 mai 2013

OBJET : ACTUALISATION DE LA SITUATION DU SIDELEC AU REPERTOIRE SIRENE

Le Conseil Syndical

Vu les décrets n° 73-314 du 14 mars 1973 repris par les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce instituant un système national d'identification des entrepreneurs individuels et des personnes morales et de leurs établissements articulé autour du répertoire SIRENE.,

Vu le décret n°78-1254 du 28 décembre 1978 qui fixe la date du décret de 1973 dans les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) au 1^{er} janvier 1979

Vu le décret du 17 février 1983 qui étend le champ des unités identifiées dans le répertoire aux personnes morales de droit public, aux institutions et services de l'état et des collectivités territoriales ainsi qu'à leurs établissements.

Vu le rapport n°13/02-09 du Président,

Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'acter :

- le transfert de notre siège au 10 Rue Transversal -Bel Air 97441 Sainte Suzanne.
- la création d'une annexe en lieu et place de l'antenne Sud située 33 Lotissement Canabady 97410 Saint Pierre.
- la mise à jour de nos effectifs répartis désormais comme suit :
 - 13 agents au siège
 - 5 agents à l'antenne Sud

ARTICLE 2 :

De charger Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur général des services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion.

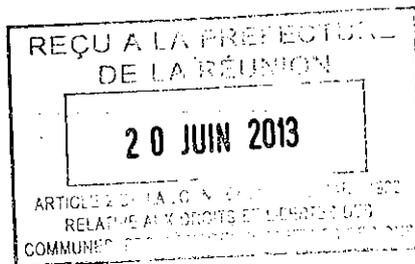
Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte-Suzanne, le 02 mai 2013

Le Président du SIDELEC REUNION



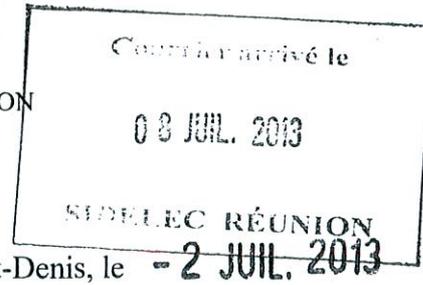
Daniel ALAMELOU





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION



Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Bureau du contrôle
de légalité et de l'urbanisme

Le préfet de la Réunion
à
Monsieur le président du SIDELEC

Objet : Changement d'adresse du siège du SIDELEC.

Réfer : Délibération n° 13/02-09 du 2 mai 2013.

Par délibération visée en référence, réceptionnée par mes services le 20 juin 2013, le conseil syndical a acté le **transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal- Bel Air 97441 Sainte Suzanne.**

Le siège figurant parmi les mentions obligatoires que comportent les statuts des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le prévoit l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, son transfert doit faire l'objet d'une modification statutaire selon les modalités définies à l'article L5211-20 du CGCT.

Il vous appartient en conséquence de notifier la délibération n° 13/02-09 du 2 mai 2013 aux communes membres, dont les conseils municipaux disposeront de trois mois pour se prononcer sur le changement de siège.

A l'issue de ces consultations, je vous serai obligé de bien vouloir me transmettre les délibérations intervenues, afin que je puisse prendre un arrêté actant le changement de siège du SIDELEC.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,

Xavier BRUNETIERE

Affaire suivie par : Patrick LEFORT
Tél : 02 62 40 76 62
patrick.lefort@interieur.gouv.fr

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R DEL	10493	Une femme en soi	Michel DEL CASTILLO	Avril 2013
R DEL	7255	La sieste assassinée	Philippe DELERM	Avril 2013
R DEN	5931	Le Procès du Dr FORRESTER	Henry DENKERr	Avril 2013
R DEN	7523	BAGATELLE	Maurice DENUZIERE	Avril 2013
R BOU	178	LA GARENNE	Jeanne BOURIN	Avril 2013
R CAU	11414	L'évangile de Jimmy	Didier VAN CAUWELAERT	Avril 2013
R DEN	11411	LOUISIANE	Maurice DENUZIERE	Avril 2013
R DES	10363	CLAIR DE NUIT	Lucette DESVIGNES	Avril 2013
R COR	10486	ASSAM	Gérard DE CORTANZE	Avril 2013
R COR	10133	KRAMER contre KRAMER	Avery CORMAN	Avril 2013
R COR	6610	La croix de Fourche	Didier CORNAILLE	Avril 2013
R COU	6529	Les Messieurs de Clermont	Anne COURTILLE	Avril 2013
R DEC	10522	Madame SEYERLING	Didier DECOIN	Avril 2013
R COU	6530	Les dames de Clermont	Anne COURTILLE	Avril 2013
R COU	8378	Le secret du chat-huant	Anne COURTILLE	Avril 2013
R COU	6616	« Les dames de Clermont »	Anne COURTILLE	Avril 2013
R BUT	10109	Il faudra bien te couvrir	Howard BUTEN	Avril 2013
R BOU	2687	La Chambre des dames	Jeanne BOURIN	Avril 2013
R DAN	3828	Une voix du gaillard d'avant	Richard Henry DANA	Avril 2013
R CUS	10383	Panique à la maison blanche	Clive CUSSLER	Avril 2013
R CHA	2765	La Brière	Alphonse De CHATEAUBRIAND	Avril 2013
R CHA	2758	ATALA –René Les aventures du dernier abencérage	CHATEAUBRIAND	Avril 2013
R CHA	11413	La virginienne	Barbara CHASE- RIBOUD	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R ALL	165	EVA LUNA	Isabel ALLENDE	Avril 2013
R ALI	4606	La droguée	TOM ALIBRANDI	Avril 2013
R ARA	124	Les beaux quartiers	Louis ARAGON	Avril 2013
R AME	9326	La maîtresse de BRECHT	Jean-Pierre AMETTE	Avril 2013
R AUS	5297	Moon Palace	Paul AUSTER	Avril 2013
R AUS	11459	Brooklyn Follies	Paul AUSTER	Avril 2013
R ATT	3625	La vie éternelle	Jacques ATTALI	Avril 2013
R ADG	10349	Le grand Sud	A.D.G	Avril 2013
R BAN	12084	American Darling	Russel BANKS	Avril 2013
R AKO	9401	La mort D'Achille	Boris AKOUNINE	Avril 2013
R ALB	6553	Les merdicoles	Michel ALBERTINI	Avril 2013
R ARV	6760	L'irrésolu	Patrick POIVRE D'ARVOR	Avril 2013
R AUD	11963	Un pont d'oiseaux	Antoine AUDOUARD	Avril 2013
R AUB	9360	Rapports brefs et étranges avec l'ombre d'un ange	Brigitte AUBERT	Avril 2013
R AGG	12807	Premières heures au paradis	Hafid AGGOUNE	Avril 2013
R ASS	7267	Double vie	Pierre ASSOULINE	Avril 2013
R AUS	3274	Emma tome 1	Jane AUSTEN	Avril 2013
R ADL	8156	A ce soir	Laure ADLER	Avril 2013
R ARN	10541	Les oranges de la mer	Georges J. ARNAUD	Avril 2013
R ALL	266	Les contes d'Eva Luna	Isabel ALLENDE	Avril 2013
R AUS	172	L'invention de la solitude	Paul AUSTER	Avril 2013
R AUS	173	Cité de verre	Paul AUSTER	Avril 2013
R AUS	174	Revenants	Paul AUSTER	Avril 2013
R AUS	175	La chaussée dérobée	Paul AUSTER	Avril 2013
R AUR	8880	Le chevalier des touches	Barbey D'Aurevilly	Avril 2013
R BAR	2183	Ravage	René BARJAVEL	Avril 2013
R ALL	10430	Portrait Sépia	Isabel ALLENDE	Avril 2013
R ALL	222	La maison aux esprits	Isabel ALLENDE	Avril 2013
R BAC	12739	Chantier	Richard BACHMAN	Avril 2013
R BAB	1861	Babouin	-	Avril 2013
R AZZ	9329	La cachette	Trezza AZZOPARDI	Avril 2013
R AUS	9939	La nuit de l'oracle	PAUL AUSTER	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R COE	10418	Michael K, sa vie son temps	J.M COETZEE	Avril 2013
R CHA	3602	Le bonheur du manchot	Jean-Pierre CHABROL	Avril 2013
R CHA	321	SOLIBO Magnifique	Patrick CHAMOISEAU	Avril 2013
R CLO	10552	L'enfant halluciné	René-Jean CLOT	Avril 2013
R CHA	5222	La première épouse	Françoise CHANDERNAGOR	Avril 2013
R CHA	247	Anne Frank 2	Laurent CHALUMEAU	Avril 2013
R CAR	9921	Rien qu'une femme	Francis CARCO	Avril 2013
R CAO	2922	Le rêve dans le pavillon rouge	CAO WUEQIN	Avril 2013
R CHA	6426	Crise à Saint-Chad	THERESA CHARLES	Avril 2013
R CHA	6427	Lune de miel à Saint-Chad	THERESA CHARLES	Avril 2013
R CHA	6428	Inez infirmière de St-Chad	THERESA CHARLES	Avril 2013
R CHA	6429	Un amour à Saint-Chad	THERESA CHARLES	Avril 2013
R BOY	5838	Riven Rock	T.C. BOYLE	Avril 2013
R CHA	4619	La danse du coucou	Aidan CHAMBERS	Avril 2013
R STA	13148	Les garçons	Wesley STACE	Avril 2013
R SPO	12020	Maos	Morgan SPORTES	Avril 2013
R CAG	9166	Djildiz ou le chant des monts célestes	René CAGNAT	Avril 2013
R BUT	3014	La modification	Michel BUTOR	Avril 2013
R CAU	311	Laura BRAMS	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R CAR	3600	Les années sauvages	Jean CARRIERE	Avril 2013
R CAR	5986	Agnès BROWNE	RENDAN O'CARROLL	Avril 2013
R CAR	11523	Le chant des arcanes	Thierry CARMES	Avril 2013
R BRA	6369	Avec tout ce qu'on a fait pour toi	Marie BRANTOME	Avril 2013
R BRA	5841	Le fils-récompense	Anne BRAGANCE	Avril 2013
R BRA	5670	L'enfant loué	Joan BRADY	Avril 2013
R CHA	9971	La stèle du général	CHANG TA-CHUN	Avril 2013
R CAU	2868	Povchéri	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R BRE	10500	L'enfant au souffle coupé	Nicolas BREHAL	Avril 2013
R CLA	3636	Les fruits de l'hiver	Bernard CLAVEL	Avril 2013
R CLA	2776	L'espagnol	Bernard CLAVEL	Avril 2013
R CAU	4019	Rue des bons enfants	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R COL	12661	Diaporama	Agathe COLOMBIER HOCHBERG	Avril 2013
R NIZ	11451	La fourrure de la truite	Paul NIZON	Avril 2013
R MER	2510	MALEVIL	Robert MERLE	Avril 2013
R RIC	2481	PAMELA ou la vertu récompensée	Samuel RICHARDSON	Avril 2013
R ROE	10547	L'impossible pardon	Francis ROE	Avril 2013
R ROL	225	PORT-SOUDAN	Olivier ROLIN	Avril 2013
R NIE	9644	Le goût du baiser d'un garçon	Mikael NIEMI	Avril 2013
R MOD	132	La ronde de nuit	Patrick MODIANO	Avril 2013
R PFI	5956	Le nègre du palais	Thierry PFISTER	Avril 2013
R QUI	6771	Effroyables jardins	Michel QUINT	Avril 2013
R NIM	10715	La reine du silence	Marie NIMIER	Avril 2013
R SAR	4906	Les invités du volcan	Antonio SARABIA	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R RAG	5949	Ma sœur aux yeux d'Asie	Michel RAGON	Avril 2013
R RAS	11721	Le roi au-delà de la mer	Jean RASPAIL	Avril 2013
R QUI	190	L'occupation américaine	Pascal QUIGNARD	Avril 2013
R MAN	3456	CENTURIE	Giorgio MANGANELLI	Avril 2013
R MUT	200	Un bel morir	Alvaro MUTIS	Avril 2013
R MIS	328	Chevaux échappés	Yukio MISHIMA	Avril 2013
R RAM	6475	La bataille	Patrick RAMBAUD	Avril 2013
R RIC	10196	Les cailloux sacrés	Nicolas RICHARD	Avril 2013
R RIV	5934	Belle alliance	Christine RIVOYRE	Avril 2013
R POI	3288	Deux amants	Patrick Poivre d'Arvor	Avril 2013
R RIH	10125	Triomphe de l'amour	Catherine RIHOIT	Avril 2013
R RIH	5842	La dame au loup	Catherine RIHOIT	Avril 2013
R ROG	9306	Le métis	Rosemary ROGERS	Avril 2013
R RAV	3609	Demain est déjà loin	Neil RAVIN	Avril 2013
R MER	3610	La pique du jour	Robert MERLE	Avril 2013
R QUE	158	Les fleurs bleues	Raymond QUENEAU	Avril 2013
R SAL	10394	Une vie de rechange	François SALVAING	Avril 2013
R PAR	12064	Déconstructions	Henry PARLAND	Avril 2013
R ROB	10391	Mémoires d'un autre jour	Harold ROBBINS	Avril 2013
R NIZ	5073	Chien	Paul NIZON	Avril 2013
R MER	7263	Complots et cabales	Robert MERLE	Avril 2013
R MAL	8364	Jours de colère à Malpertuis	Jean-Paul MALAVAL	Avril 2013
R MAI	5930	Le chant du bourreau	Norman MAILER	Avril 2013
R MIS	327	Neige de Printemps	Yukio MISHIMA	Avril 2013
R MIS	12903	Le pavillon d'or	Yukio MISHIMA	Avril 2013
R MIS	329	Le temple de l'aube	Yukio MISHIMA	Avril 2013
R MER	3599	La violente amour	Robert MERLE	Avril 2013
R SAL	6384	Misayre ! Misayre !	François SALVAING	Avril 2013
R PAR	4473	Les hauts de Ramatuelle	Françoise PARTURIER	Avril 2013
R QUE	5467	Disparue dans la nuit	Yann QUEFFELEC	Avril 2013
R SAB	226	Les fillettes chantantes	Robert SABATIER	Avril 2013
R PAR	9135	10 ans ³ / ₄	Fred PARONUZZI	Avril 2013
R PAV	2625	Le bel été	Cesare PAVESE	Avril 2013
R MAT	2870	Le fils de Tiela	Dalene MATTHEE	Avril 2013
R MAR	6568	La reine des neiges	Carmen Martin GAITE	Avril 2013
R REO	9353	La vérité sur la rue morgue	René REOUVEN	Avril 2013
R MIL	12052	Le goût des femmes laides	Richard MILLET	Avril 2013
R MES	9387	Un été corsé	Stéphanie MESNIER	Avril 2013
R MER	10135	MADRAPOUR	Robert MERLE	Avril 2013
R REY	11429	Derrière la porte	Alina REYES	Avril 2013
R RAI	3148	La nuit sera ma lumière	Henriette RAIN	Avril 2013
R MEI	10669	Merveille il a trop plu	-	Avril 2013
R RAG	4034	Les nouvelles aventures du chat Moune	Philippe RAGUENEAU	Avril 2013

R CLE	238 (doublon)	La valse inachevée	Cathérine CLEMENT	Avril 2013
R HEA	12499 (doublon)	Le vol du héron	Lian HEARN	Avril 2013
R COL	9368 (doublon)	Un parfum de cuir	Alice COLLIGNON	Avril 2013
R DEF	10485 (doublon)	La dernière colline	Régine DEFORGES	Avril 2013
R HEA	13350 (doublon)	Le clan des Otori III	Lian HEARN	Avril 2013
R GAL	10551 (doublon)	Je rêvais de l'Afrique	KUKI GALLMAN	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R COU	8576	Des amants de porcelaine	Georges COULONGES	Avril 2013
R COU	6527	Les flammes de la liberté	Georges COULONGES	Avril 2013
R COU	10220	Les sabots de PARIS	Georges COULONGES	Avril 2013
R CAR	5464	Les grands désordres	Marie CARDINAL	Avril 2013
R CAT	11382	Le théorème de ROITELET	Frédéric CATHALA	Avril 2013
R CAL	1843	Aventures	Italo CALVINO	Avril 2013
R CAL	1736	Si par une nuit d'hiver un voyageur	Italo CALVINO	Avril 2013
R CAL	2614	Le chevalier inexistant	Italo CALVINO	Avril 2013
R CAL	3645	Palomar	Italo CALVINO	Avril 2013
R CAL	2615	Cosmicomics	Italo CALVINO	Avril 2013
R CLA	312	Le cœur des vivants	Bernard CLAVEL	Avril 2013
R CAT	11418	Sucre brun	Nancy CATO	Avril 2013
R CAU	6365	Haute-Pierre	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R CAU	9126	Hors de moi	Didier VAN CAUWELAERT	Avril 2013
R VAN	11433	Cloner le christ	Didier VAN CAUWELAERT	Avril 2013
R CAV	10671	Un assassin à la rue	Lady GRACE	Avril 2013
R BRO	4032	Hôtel du lac	Anita BROOKNER	Avril 2013
R BRE	9391	Bellilotte et Bonaparte	Guy BRETON	Avril 2013
R BRA	10355	Le secret d'Emma HARTE	Barbara Taylor BRADFORD	Avril 2013
R CHA	10413	La sans pareille	Françoise CHANDERNAGOR	Avril 2013
R CHA	10432	L'archange de Vienne	Françoise CHANDERNAGOR	Avril 2013
R BOU	7540	Le jeu de la tentation	Jeanne BOURIN	Avril 2013
R CLA	7824	Amarok	Bernard CLAVEL	Avril 2013
R CLA	315	La révolte à deux sous	Bernard CLAVEL	Avril 2013
R BUR	5837	Le mode du diable	Anthony BURGESS	Avril 2013
R BUC	2796 (doublon)	La mère	Pearl BUCK	Avril 2013
R CHE	275	Le dimanche des réparations	Sophie CHERER	Avril 2013
R CHE	9666	Le récital des anges	Tracy CHEVALIER	Avril 2013
R CAU	224	E=mc ² mon amour	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R BRI	235	Un turbulent silence	André BRINK	Avril 2013
R BRI	2668	Le mur de la peste	André BRINK	Avril 2013
R BRI	2669	Rumeurs de pluie	André BRINK	Avril 2013
R BRI	2670	Un acte de terreur	André BRINK	Avril 2013
R BRI	2671	Au plus noir de la nuit	André BRIK	Avril 2013
R CLA	3289	Tout n'était pas mensonge	Suzanne CLAUSSE	Avril 2013
R COL	6393	Maverick	Max Allan COLLINS	Avril 2013
R CEN	322	Emmène-moi	Blaise CENDRARS	Avril 2013
R BOU	3929	Le disciple	Paul BOURGET	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R CHI	9639	Tu es une rivière	CHI LI	Avril 2013
R CAU	10431	Werther ce soir	Patrick CAUVIN	Avril 2013
R BOU	3261	Les œufs fatidiques diablerie et autres récits	Mikhaïl BOULGAKOV	Avril 2013
R BOU	261	Très sage Héloïse	Jeanne BOURIN	Avril 2013
R BRA	5959	Quand le destin bascule	Barbara Taylor BRADFORD	Avril 2013
R CRO	10555	La montagne sacrée	Daniel CROZES	Avril 2013
R CRO	3287	Les clés du royaume	A.J CRONIN	Avril 2013
R BUR	2736	Sainte chérie	Nicole de BURON	Avril 2013
R CRO	4872	La féerie cinghalaise	Francis de CROISSET	Avril 2013
R CEN	325	L'homme foudroyé	Blaise CENDRARS	Avril 2013
R CHO	9328	Radeau	Antoine CHOPLIN	Avril 2013
R BOU	217	La dame de beauté	Jeanne BOURIN	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (oubli)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R DEP	318	Hadriana dans tous mes rêves	René DEPESTRE	Avril 2013
R DEP	269	Alléluia pour une femme-jardin	René DEPESTRE	Avril 2013
R DES	188	Le château du clown	Guy Des CARS	Avril 2013
R DES	6360	La bougainvillée (Quatre-épices)	Fanny DESCHAMPS	Avril 2013
R DES	9926	La robe bleue	Michèle DESBORDES	Avril 2013
R DES	12054	Mangez-moi	Agnès DESARTHE	Avril 2013
R DJE	5071	La beauté de Joseph	Asia DJEBAR	Avril 2013
R DJI	10381	Echine	Philippe DJIAN	Avril 2013
R DOR	6386	Une vraie maman, papa travaille	Françoise DORIN	Avril 2013
R DOR	6392	Le roman de sophie Trébuchet	Geneviève DORMANN	Avril 2013
R DOR	10115	Les corbeaux et les renards	Françoise DORIN	Avril 2013
R DOS	3695	Les rues de la nuit	John DOS PASSOS	Avril 2013
R DOU	11423	Dernier Tango à Brooklyn	Kirk DOUGLAS	Avril 2013
R DOU	5843	Laisseé pour conte	Serge DOUBROVSKY	Avril 2013
R DRU	184	Le lis et le lion	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	3802	Les rois maudits I-le roi de fer	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	179	Les rois maudits I- le roi de fer	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	180	Les rois maudits II-La reine étranglée	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	181	Les rois maudits III-Les poisons de la couronne	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	182	Les rois maudits IV-La loi des mâles	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	183	La louve de France	Maurice DRUON	Avril 2013
R DRU	185	Quand un roi perd la France	Maurice DRUON	Avril 2013
R DUB	9374	Acadie terre promise	Alain DUBOS	Avril 2013
R DUB	10114	La Tzarine	Denise DUBOIS-JALLAIS	Avril 2013
R DUG	12308	Une exécution ordinaire	Marc DUGAIN	Avril 2013
R DUP	9189	Allons voir plus loin, veux-tu ?	Anny DUPEREY	Avril 2013
R ENT	7215	Aurore	Jean-Paul ENTHOVEN	Avril 2013
R EXB	10397	La désirade	Charles EXBRAYAT	Avril 2013
R FAR	4857	Les civilisés	Claude FARRERE	Avril 2013
R GAL	3982	Episodes et derniers épisodes des FORSYTE	John GALSWORTHY	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R HEL	10401	Le diable à quatre	Pierre JAKEZ HELIAS	Avril 2013
R GOU	4042	Le livre des amours	Henri GOUGAUD	Avril 2013
R GUT	10519	Les surprises de l'amour	Beth GUTCHEON	Avril 2013
R HOBB	10016	Serments et deuils	Robin HOBB	Avril 2013
R HEB	10124	Un mari c'est un mari	Frédérique HEBRARD	Avril 2013
R HER	6619	Technicien chair	Philippe HERMANN	Avril 2013
R HEN	12033	La joueuse d'échecs	Bertina HENRICHS	Avril 2013
R GRA	5665	Carnavals et cendres	Bilou GRANDMAITRE	Avril 2013
R HAR	4057	ORLANDA	Jacqueline HARPMAN	Avril 2013
R HAN	9127	Gustav	Roger HANIN	Avril 2013
R HAB	2468	Les aventures extraordinaires de Sa'id le peptimiste	Emile HABIBI	Avril 2013
R HIS	4926	Histoires d'amour d'Amérique Latine	-	Avril 2013
R HAR	10134	Moi qui n'ai pas connu les hommes	Jacqueline HARPMAN	Avril 2013
R HEU	4908	L'absente du Copacabana Palace	Evelyne HEUFFEL	Avril 2013
R GIR	10357	La fille du pirate	Robert GIRARDI	Avril 2013
R GUE	4855	Sorcière	Remo GUERRINI	Avril 2013
R FIA	4588	Fiancée à vendre	-	Avril 2013
R HIS	7634	Histoires de lecture lire en fête octobre 2001	-	Avril 2013
R HIS	8821	Histoires de lecture lire en fête octobre 2002	-	Avril 2013
R HIS	9638	Histoires de lecture lire en fête octobre 2003		Avril 2013
R BUC	233	Vent d'Est, vent d'Ouest	Pearl BUCK	Avril 2013
R GUI	2644	ISAURA	Bernardo GUIMARAES	Avril 2013
R HOW	10423	Elephant man	Michael HOWELL	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS POLICIERS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
RP QUE	5283 (abîmé)	Le renard et la digitale	ELLERY QUEEN	Avril 2013
RP QUE	5285 (abîmé)	La décade prodigieuse	ELLERY QUEEN	Avril 2013
RP QUA	4641 (abîmé)	Saigne sur mer	Serge QUADRUPPANI	Avril 2013
RP MYS	12349 (abîmé)	Mystères en bord de Seine	-	Avril 2013
RP MAN	9940 (abîmé)	La lionne blanche	Henning MANKELL	Avril 2013
RP PIR	8542 (abîmé)	Chien méchant	Akif PIRINCCI	Avril 2013
RP PAV	4548 (abîmé)	Un trou dans la zone	Franck PAVLOFF	Avril 2013
RP PAT	100 (abîmé)	Degré de comptabilité	Richard N.PATTERSON	Avril 2013
RP MAN	12772 (abîmé)	Meurtriers sans visage	Henning MANKELL	Avril 2013
RP LUD	82 (abîmé)	L'héritage scarlatti	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP MOR	5953 (abîmé)	Usurpation d'identité	David MORRELL	Avril 2013
RP MAN	12757 (abîmé)	La cinquième femme	Henning MANKELL	Avril 2013
RP MAN	12758 (abîmé)	L'homme qui souriait	Henning MANKELL	Avril 2013
RP MAC	2641 (abîmé)	Un linceul n'a pas de poches	Horace Mac COY	Avril 2013
RP MES	4547 (abîmé)	Le cantique des cantines	Claude MESPLEDE	Avril 2013
RP MUS	8168 (abîmé)	Retrait du percuteur	Firmin MUSSARD	Avril 2013
RP LUD	81 (abîmé)	La Mosaïque parsifal	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP REB	4549 (abîmé)	La cerise sur le gâteau	Jean-Jacques REBOUX	Avril 2013
RP LIT	11470 (abîmé)	Légendes	Robert LITTELL	Avril 2013
RP LEN	9652 (abîmé)	Le château du lac Tchou-An	Frédéric LENORMAND	Avril 2013
RP MIL	6416 (abîmé)	Témoin n°1	Cassie MILES	Avril 2013
RP LUD	78 (abîmé)	Une invitation ...	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	79 (abîmé)	La mort dans la peau	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	80 (abîmé)	La mosaïque parsifal Tome 1	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	83 (abîmé)	La progression aquitaine	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	84 (abîmé)	L'agenda Icare	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	85 (abîmé)	Sur la route de Gandolfo	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	86 (abîmé)	L'échange Rhinemann	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	87 (abîmé)	Le cercle bleu des matarèse	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	88 (abîmé)	Osterman week-end	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	89 (abîmé)	La vengeance dans la peau	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	90 (abîmé)	Le pacte Holcroft	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	6433 (abîmé)	Le pacte Holcroft	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	9981 (abîmé)	Objectif PARIS	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LUD	5954 (abîmé)	La mémoire dans la peau	Robert LUDLUM	Avril 2013
RP LOR	2813 (abîmé)	Bons baisers de la mafia	Philip LORAINE	Avril 2013
RP QUE	5284 (abîmé)	La ville maudite	ELLERY QUEEN	Avril 2013
RP RAY	4640 (abîmé)	Arrêtez le carrelage	Patrick RAYNAL	Avril 2013
RP RAN	12765 (abîmé)	Le carnet noir	Ian RANKIN	Avril 2013
RP RAN	5275 (abîmé)	Né de fils inconnu	Patrick RAYNAL	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS POLICIERS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
RP SIM	4644	Un Travelo nommé d�sir	No�l SIMSOLO	Avril 2013
RP WES	4127	Le myst�re de strassberger	Morris WEST	Avril 2013
RP WES	10119	Les filles de Whitechapel et Jack L'�venteur	Paul WEST	Avril 2013
RP WEA	7668	Le mensonge	Micka�l WEAVER	Avril 2013
RP XIA	9708	Encres de chine	Qiu XIAOLONG	Avril 2013
RP SIM	10198	La chambre bleue	Georges SIMENON	Avril 2013
RP SIM	2802	Le fils	Georges SIMENON	Avril 2013
RP SIM	3270	La nuit du carrefour	Georges SIMENON	Avril 2013
RP STE	3939	Un dans trois	Stanislas-Andr� STEEMAN	Avril 2013
RP SIM	5455	Tout Simenon 1	Georges SIMENON	Avril 2013
RP SIM	5456	Tout Simenon 2	Georges SIMENON	Avril 2013
RP WEN	6768	La collection Brading	Patricia WENTWORTH	Avril 2013
RP SIM	3320	Fantasia chez les ploucs	Charles WILLIAM	Avril 2013
RP VIL	5458	L'�x�cuteur : Nuit rouge � Hambourg	G�rard de VILLIERS	Avril 2013
RP VIL	5457	L'�x�cuteur : Brooklyn connection	G�rard de VILLIERS	Avril 2013
RP VIE	8169	L'absolue perfection du crime	Tanguy VIEL	Avril 2013
RP VET	4867	Tueuse sans gages	Jacques VETTIER	Avril 2013
RP VER	4874	Jeux pour mourir	G�o-Charles VERAN	Avril 2013
RP TUR	13019	Le point d'�quilibre	FrankTurner HOLLON	Avril 2013
RP VAN	3496	Trafic d'or sous lesT'ang	Robert Van GULIK	Avril 2013
RP SYL	11297	La fille du samourai	Dominique SYLVAIN	Avril 2013
RP WAL	6767	Lame de fond	Minette WALTERS	Avril 2013
RP WAC	12742	L'impossible enfant	Martina WACHENDORFF	Avril 2013
RP VEC	4546	La pieuvre par neuf	Paul VECCHIALI	Avril 2013
RP VAR	12373	Dans les bois �ternels	Fred VARGAS	Avril 2013
RP VAR	9783	Sous les vents de Neptune	Fred VARGAS	Avril 2013
RP SHI	8408	Les ombres de Vienne	Jody SHIELDS	Avril 2013
RP REN	177	L'oiseau crocodile	Ruth RENDELL	Avril 2013
RP STE	3892	Crimes � vendre	Stanislas Andr� STEEMAN	Avril 2013
RP SIM	2640	Touchez pas au grisbi !	Albert SIMONIN	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS POLICIERS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
RP GEO	13016(doublon)	Anatomie d'un crime	Elisabeth GEORGE	Avril 2013
RP DIM	9184	La dernière Torpille	Mickael Dimercurio	Avril 2013
RP LEC	45	Comme un collégien	John le Carré	Avril 2013
RP FYF	10434	Le fantôme de la plage	Francois Fyfield	Avril 2013
RE ELL	12896	L.A Confidentiel	James Ellroy	Avril 2013
RP HON	11300	L'oreille absolue	Mickael Honaker	Avril 2013
RP HAM	2549	Le foucon de Malte	Dashiel Hammett	Avril 2013
RP KIN	62	Running man	Stephan King	Avril 2013
RP JAM	29	Mort d'un expert	PD James	Avril 2013
REP LEL	46	Le miroir aux espions	John le Carré	Avril 2013
RP LEC	44	La petite fille au tambour	John le Carré	Avril 2013
RP LEC	43	La taupe	John le carré	Avril 2013
RP LEC	3607	Le voyageur secret	John le carré	Avril 2013
RP KIN	61	Dead Zone	Stephan King	Avril 2013
RP JON	4871	Le secret du Rabbin	Thierry Jonquet	Avril 2013
RP JAM	30	Par action et par omission	PD James	Avril 2013
RP IRI	2575	L'heure blafarde	William Irish	Avril 2013
RP JAM	31	Meurtre dans un fauteuil	PD James	Avril 2013
RP HIG	5281	L'œil du typhon	Jack Higgins	Avril 2013
RP HIG	5282	La rançon du chien	Patricia Highsmith	Avril 2013
RP HAN	7661	La raison du plus mort	Evane Hanska	Avril 2013
RP GUE	4004	Ecran noir	Remo Guerrini	Avril 2013
RP HAM	3323	La moisson rouge	Dashielle Hammett	Avril 2013
RP GUL	7854	Le monastère Hanté	Robert Van Gulik	Avril 2013
RP HER	13017	Sream Test	Grégory Hervier	Avril 2013
RP HAR	6536	Manhattan Nocturne	Colin Harrison	Avril 2013
RP HAR	12681	Le sel de la guerre	Jerôme Harlay	Avril 2013
RP JAM	1057	Meurtre en blouse blanche	PD James	Avril 2013
RP LAP	10010	New York brûle-t-il?	Dominique Lapierre	Avril 2013
RP GRI	8557	Ombres et lumières	Nicholas Griffin	Avril 2013
RP FOL	40	Triangle	Ken Follet	Avril 2013
RP FOL	48	L'arme à l'œil	Ken Follet	Avril 2013
RP CLA	13080	Red Rabbit	Tom clancy	Avril 2013
RP CLA	13081	Red Rabbit	Tom clancy	Avril 2013
RP LEB	3812	Bontemps et le sadique	Auguste le Breton	Avril 2013
RP LUD	5839	Le complot des Matarèse	Robert Ludlum	Avril 2013
RP GEO	6367	Le lieu du crime	Elizabeth George	Avril 2013
RP EXB	306	Ma belle Irlandaise	Exbrayat	Avril 2013
RP DES	4554	Les pis Rennais	Pascal Dessaint	Avril 2013
P DES	12736	Cain et Adèle	Régis Descott	Avril 2013
RP DEL	9146	Mission policière en guyane	Armand Delorme	Avril 2013
RP DEL	4910	Monsieur personne	Robert Deleuse	Avril 2013
RP DAR	12248	Culbutes dans le calbute	Patrice Dard	Avril 2013
RP DAE	4843	Les figurants	Didier Daeninckx	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS POLICIERS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
RP CHR	6420	Les vacances d'Hercule Poirot	Agatha Christie	Avril 2013
RP CRI	9937	La proie	Mickael Crichton	Avril 2013
RP CRA	8392	L.A Requien	Robert Crais	Avril 2013
RP CRA	9412	Indigos Blues	Robert Crais	Avril 2013
RP CUS	52	Dragon	Clive Cussler	Avril 2013
PR CLA	76	Le cardinal du Kremlin	Tom Clancy	Avril 2013
RP CUS	51	Panique à la maison Blanche	Clive Cussler	Avril 2013
RP COO	3666	Naissances sur ordonnance	Robin Cook	Avril 2013
RP CLA	73	Jeux de guerre	Tom Clancy	Avril 2013
RP CLA	75	Tempête rouge	Tom Clancy	Avril 2013
RP CLA	74	La somme de toutes les peurs	Tom Clancy	Avril 2013
RP CLU	49	Cyclope	Clive Cussler	Avril 2013
RP CHR	14	Le meurtre de Roger	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	3250	Je ne suis pas capable	Agatha Christie	Avril 2013
RP COO	39	Manipulation	Robin Cook	Avril 2013
RP CLA	3276	Un nommé Louis Beretti	D. Henderson	Avril 2013
RP CLA	12265	Op-Center	D. Henderson	Avril 2013
RP COR	7260	Dossier Benton	Patricia Cornwell	Avril 2013
RP COR	5883	Combustion	Patricia Cornwell	Avril 2013
RP COO	56	Le vol de l'intruder	Stephen Coonts	Avril 2013
RP COO	54	Dernier vol	Stephen Coonts	Avril 2013
PR CHR	7	Rendez-vous à Bagdad	Agatha Christie	Avril 2013
PR CHR	19	La maison biscornue	Agatha Christie	Avril 2013
PR CHR	28	Un meurtre sera commis le ...	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHA	2639	Traquenards	James Hadley Chase	Avril 2013
RP CUS	53	Trésor	Clive Cussler	Avril 2013
RP CUS	6344	Le problème avec Jane	Catherine Cusset	Avril 2013
RP COO	32	Fièvre	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	3332	Virus	Robin Cook	Avril 2013
RP CHR	16	Le crime est notre affaire	Agatha Christie	Avril 2013
RP CAU	11372	L'évangile de Jimmy	Didier van Cauwelaert	Avril 2013
RP BUR	6533	Typhon sur Hong Kong	John Budett	Avril 2013
RP BAU	9362	Les apôtres du néant	Mathieu Baumier	Avril 2013
RP COL	4866	Rosa le rouge	Mickael Collins	Avril 2013
RP COO	3665	Danger mortel	Robin cook	Avril 2013
RP BEA	3891	Travail au noir	Beaumont-Deloque	Avril 2013
RP AVR	3453	Avril et le nouvel ordre des assassins	Marc Avril	Avril 2013
RP BAR	12733	Le tueur à la perle	Berverly Barton	Avril 2013
RP BAR	12738	Meurtres à la pomme	Michèle BarrièreRP CUS	Avril 2013
RP CUS	50	L'incroyable secret	Clive cussler	Avril 2013
RP COO	7190	Toxine	Robin Cook	Avril 2013

RP CUS	7248	Atlantide	Clive Cussler	Avril 2013
RP CHR	23	Les indiscretions d'Hercule Piorot	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	3266	Le major parlait trop	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	18	Témoin indésirable	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	8	Associés contre le crime	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	20	La dernière énigme	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	6	Dix petits nègres	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	1	La nuit qui ne finit pas	Agatha Christie	Avril 2013
RP BOR	4873	L'ombre du chat	Paul Borrelli	Avril 2013
RP BEN	4845	Un singe sur le dos	Stéphanie Benson	Avril 2013
RP BEN	4865	Le loup dans la lune	Stéphanie Benson	Avril 2013
RP ATW	9327	Le tueur aveugle	Margaret Atwood	Avril 2013
RP ARL	3437	La grillade du chef	Dominique Arly	Avril 2013
RP ALE	7189	La veuve et l'impositeur	Bruce Alexander	Avril 2013
RP COO	33	Sphinx	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	35	Avec intention de nuire	Robin Cook	Avril 2013
RP COR	6766	La griffe du sud	Patricia Cornwell	Avril 2013
RP COO	55	La minotaure	Stephan Coonts	Avril 2013
RP CLA	72	Danger immédiat	Tom Clancy	Avril 2013
RP COO	3279	Vertiges	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	3331	Naissances sur ordonnance	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	3278	Synopes	Robin Cook	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
759.06 LEG	3806	Léger	/	Avril 2013
759.066 MIR	3780	Miro	/	Avril 2013
726.5 GRO	3947	Sainte-Chapelle	Louis GRODECKI	Avril 2013
722.8 ACR	4292	Les passeports de l'art :L'acropole d'Athènes	/	Avril 2013
722.6 PAE	4454	Les passeports de l'art :Paestum	/	Avril 2013
722.5 PET	4453	Les passeports de l'Art :Pétra,et les villes mortes de Syrie	/	Avril 2013
722.4 CAP	4466	Les passeports de l'Art :Les capitales du Grand Moghol	/	Avril 2013
724.2 LON	4452	Les passeports de l'Art :Londres classique et néoclassique	/	Avril 2013
724 VIL	4389	Les passeports de l'Art :Les villas de Vénétie	/	Avril 2013
724 PEK	4354	Les passeports de l'Art :Pékin,la Cité interdite	/	Avril 2013
724 KYO	4353	Les passeports de l'Art :Kyoto,ville sainte	/	Avril 2013
723.4 PIS	4456	Les passeports de l'Art :Pise	/	Avril 2013
726.6 SAI	4294	Les passeports de l'Art :Saint- Pierre de Rome	/	Avril 2013
726.6 REI	4296	Les passeports de l'Art :Reims,cathédrale des rois	/	Avril 2013
726.6 NOT	4293	Les passeports de l'Art :Notre- Dame et la Sainte-Chapelle	/	Avril 2013
728.8 MAL	4381	Les passeports de l'Art :La Malmaison	/	Avril 2013
728.8 CHA	4386	Les passeports de l'Art :Le château de Schonbrunn	/	Avril 2013
728.8 CHA	4388	Les passeports de l'Art :Le château de Fontainebleau	/	Avril 2013
728.8 CHA	4382	Les passeports de l'Art :Les châteaux de Robert et James Adam	/	Avril 2013
726.7 CHA	4297	Les passeports de l'Art :La chartreuse de Pavie	/	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
726.7 ABB	4291	Les passeports de l'Art :L'abbaye de Westminster	/	Avril 2013
722.8 PAL	4356	Les passeports de l'Art :Les Palais de Crète	/	Avril 2013
735.21 SCU	4349	Les passeports de l'Art :Les sculptures de Michel-Ange	/	Avril 2013
728.8 VER	4387	Les passeports de l'Art :Versailles	/	Avril 2013
728.8 PAL	4383	Les passeports de l'Art :Le palai ducal d'Urbino	/	Avril 2013
728.8 PAL	4385	Les passeports de l'Art : Le palais de Bangkok	/	Avril 2013
728.8 TOP	4384	Les passeports de l'Art : Topkapi le palais des sultans	/	Avril 2013
726.4 CHA	4295	Les passeports de l'Art :La chapelle Sixtine	/	Avril 2013
723.1 VEN	4290	Les passeports de l'Art :Venise et le Grand Canal	/	Avril 2013
723.1 FLO	4289	Les passeports de l'Art :Florence,la place do Dôme	/	Avril 2013
723 MON	4456	Les passeports de l'Art :Le Mont-Saint-Michel	/	Avril 2013
723 JER	4390	Les passeports de l'Art : Jérusalem,le Sépulcre...	/	Avril 2013
722.9 YUC	4450	Les passeports de l'Art :Yucatan,terre maya	/	Avril 2013
759.06 RIV	4455	Les passeports de l'Art :Rivera, les fresques de Mexico	/	Avril 2013
759.054 MON	4352	Les passeports de l'Art :Monet au jeu de paume	/	Avril 2013
759.01 FRE	4357	Les passeports de l'Art :Les fresques de Pompéi	/	Avril 2013
759.03 FRA	4347	Les passeports de l'Art : Florence,Fra Angelico...	/	Avril 2013
759.03 PIE	4348	Les passeports de l'Art :Piero della Francesca,la légende...	/	Avril 2013
759.03 VIN	4351	Les passeports de l'Art :Vinci à Milan	/	Avril 2013
759.047 GIO	4355	Les passeports de l'Art :Giotto à Assise	/	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
730 TER	3401	L'Afrique de l'Ouest...	A. TERRISE	Avril 2013
808.883 RET	6397	Mémoires (Tome 1)	Cardinal de RETZ	Avril 2013
808.883 RET	6398	Mémoires (Tome 2)	Cardinal de RETZ	Avril 2013
844 DAN	1045	Notre frère des ténèbres : le rat	Michel DANSEL	Avril 2013
848.03 CAS	3991	Mémoires Tome 1 (1725-1744)	CASANOVA	Avril 2013
848.03 CAS	3992	Mémoires Tome 2 (1744-1749)	CASANOVA	Avril 2013
848.03 CAS	3993	Mémoires Tome 5 (1756-1759)	CASANOVA	Avril 2013
848.08 BER	4377	Les grands cimetières sous la lune	Georges BERNANDS	Avril 2013
910.4 BAL	2028	Poursuite vers le Nil blanc	François BALSAN	Avril 2013
910.4 BER	2027	Les voyages extraordinaires de L.MOREAU GOTTSCHALK	Serge Berthier	Avril 2013
911.44 CUN	5475	QUIMPER	Louis Le CUNFF	Avril 2013
914.2 ANG	4211	ANGLETERRE Le guide du Routard 97/98, Pays de GALLES	-	Avril 2013
914.34 KOO	3790	HEIDELBERG « guide en couleur concernant le château et la ville »	WOLFGANG KOOTZ	Avril 2013
914.415 LAT	3844	Guide de l'art et de la nature « ILLE ET-VILAINE »	Michel de la TORRE	Avril 2013
914.42 NOR	588	Le guide du routard « NORMANDIE » 1995/1996	-	Avril 2013
914.47 MID	589	Le guide du routard « MIDI-PYRENEES » 1995/1996	-	Avril 2013
914.48 LAN	587	Le guide du routard « LANGUEDOC-ROUSSILLON » 1995/1996	-	Avril 2013
914.49 ALP	590	Le guide du routard « ALPES » 1995/1996	-	Avril 2013
914.49 COR	591	Le guide du routard « CORSE » 1995/1996	-	Avril 2013
914.491 GIU	3635	Arles	Annamaria GIUSTI	Avril 2013
915.694 SAM	3842	ISRAËL et la terre sainte	Rinna SAMUEL	Avril 2013
916.7 AFR	3968	Afrique Orientale	-	Avril 2013
917.3 ETA	592	Le guide du routard « Etats-Unis COTE EST-SUD » 1995/1996	-	Avril 2013
917.3 ETA	593	Le guide du routard « Etats-Unis COTE OUEST » 1995/1996	-	Avril 2013
918.85 CHA	6412	L'énigme des Andes	Robert CHARROUX	Avril 2013
951 CAI	3822	LA CHINE	Odile CAIL	Avril 2013
956 LAR	2798	Dieu, l'or et le sang	Jean LARTEGUY	Avril 2013
956.1 KIE	3760	La chute de CONSTANTINOPLE	Bernadine KIELTY	Avril 2013
959.704 RIF	3861	Dans les maquis « VIETCONG »	Madeleine RIFFAUD	Avril 2013
960.32 KAP	10467	Ebène	Ryszard KAPUSCINSKI	Avril 2013
842 SAR	2544 (doublon)	Huis clos / les mouches	Jean-Paul SARTRE	Avril 2013
301.7 PIN	11422 (doublon)	Femmes qui courent avec les loups	Clarissa PINKOLA ESTES	Avril 2013
842.051 RAC	3390 (doublon)	Iphigénie	Jean RACINE	Avril 2013
842 SAR	3659 (doublon)	Le diable et le bon Dieu	Jean-Paul SARTRE	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
004 ROS	595	La puce et l'ordinateur	Emmanuel ROSENCHER	Avril 2013
021 BIB	6470	Bibliothèques municipales bibliothèques départementales de prêt	Ministère de la Culture	Avril 2013
025.5 BIB	5465	Bibliothèques municipales bibliothèques départementales de prêt	Ministère de la Culture	Avril 2013
133.5 SAN	679	Vous, lion	Sara SAND	Avril 2013
158.1 GRA	3770	Le livre de la vie	Martin GRAY	Avril 2013
158.1 GRA	3771	Les forces de la vie	Martin GRAY	Avril 2013
158.2 CAR	3863	Comment se faire des amis	DALE CARNEGIE	Avril 2013
179.7 REP	6405	Réponses à la violence	-	Avril 2013
248.24 MER	2427	La nuit privée d'étoiles	Thomas MERTON	
261 POP	2418	J'étais aumônier à FRESNES	Abbé Jean-POPOT Chanoine	Avril 2013
261 WHI	3980	La tragédie des siècles	Ellen G.WHITE	Avril 2013
289 HUM	3938	L'humanité à la recherche de DIEU	-	
289 VOU	3937	Vous pouvez vivre éternellement sur une terre qui deviendra un paradis	-	Avril 2013
305.4 FAI	3315	Le fait féminin	-	Avril 2013
306.7 BAD	2186	L'un est l'autre	Elisabeth BADINTER	Avril 2013
306.9 MOO	3530	La vie après la vie	Dr Raymond MOODY	Avril 2013
330 CAM	923	ATLASECO de Poche (édition 1995)	Olivier CAMBESSEDES	Avril 2013
330 ETA	2100	L'état du monde	-	Avril 2013
344 CFD	4656	Droits des fonctionnaires (guide 1997)	C.F.D.T	Avril 2013
344 CFD	4657	Droits des salariés (guide 1997)	C.F.D.T	Avril 2013
346 GUI	8255	Le guide juridique 2002	-	Avril 2013
346.06 ASS	518	Associations et fondations	-	Avril 2013
350.82 BAU	6439	La société de consommation	Jean BAUDRILLARD	Avril 2013
372.4 RIC	3504	La lecture rapide	François RICHAUDEAU	Avril 2013
384 BER	6672	La révolution sans visage	Jean-Jérôme BERTOLUS	Avril 2013
420 AME	4414	American SHORT STORIES	-	Avril 2013
420 AME	4415	American SHORT STORIES	-	Avril 2013
420 AME	4416	American SHORT STORIES	-	Avril 2013
420 AME	4417	American SHORT STORIES	-	Avril 2013
420 ARN	4432	Trade-off	Harrison ARNSTON	Avril 2013
420 BRO	5473	Charade	Sandra BROWN	Avril 2013
420 GIB	4397	Imagine You're english	Diana GIBBS	Avril 2013
420 HAR	4433	Trumpets of silver	Norma HARRIS	Avril 2013
420 HUB	4431	Monkey on a stick	John HUBNER	Avril 2013
420 LAA	4434	Secret cérémonies	Déborah LAAKE	Avril 2013
420 LEH	4436	All i could do was love you	Marlys LEHMANN	Avril 2013
420 LUT	3950	New Orléans Blues	John LUTZ	Avril 2013
420 SPE	4411	Spécial English word book	-	Avril 2013
420 SPE	4412	Spécial English word book	-	Avril 2013
420 SPE	4413	Spécial English word book	-	Avril 2013
420 STE	4437	Jewels	Danielle STEEL	Avril 2013
420 WAL	4430	Handsome Women	Judith Henry WALL	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
420 WOR	4398	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WOR	4399	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WOR	4400	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WOR	4401	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WOR	4402	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WOR	4403	Words and their stories	-	Avril 2013
420 WHI	4435	Daughter of the stars	PHYLLIS A.WHITNEY	Avril 2013
430 SJO	3943	Endstation für neun	Maj SJÖWALL	Avril 2013
574 ANS	3981	Le familier de la nature	Gilbert ANSCIEAU	Avril 2013
612.63 BLA	7529	L'enfant du 1 ^{er} âge	Gabrielle BLANCHEUR	Avril 2013
612.63 COH	7530	Mon bébé	Dr J.P COHEN	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
034 FRE	5184	QUID 1998	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	5430	QUID 1999	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	6491	QUID 2001	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	8254	QUID 2002	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	9042	QUID 2003	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	9771 (rebus)	QUID 2004	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013
034 FRE	11052 (rebus)	QUID 2005	Dominique et michèle FREMY	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
615.103 VID	3491	Le dictionnaire des médicaments	-	Avril 2013
613.2 MON	522	Je mange donc je maigris	Michel MONTIGNAC	Avril 2013
370.19 BOU	1027	Les héritiers	Pierre BOURDIEU	Avril 2013
371.1 REY	7725	Mémoire de profs	William REYMOND	Avril 2013
523.01 REE	521	Dernières nouvelles du cosmos	§Hubert REEVES	Avril 2013
511.3 CAR	2879	Logique sans peine	Lewis CARROLL	Avril 2013
370.19 LOU	1041	Ecole et tiers monde	Sylvain LOURIE	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
659 CIO	4932	Beurre ou ordinaire	-	Avril 2013
637.3 CHE	4498 (doublon)	Le fromage	Paulette CHEVASSUS	Avril 2013
637.1 CID	4525 (doublon)	Lait et produits laitiers	-	Avril 2013
637.3 CID	4512	Fromages et pâtes pressées non cuites	-	Avril 2013
637 CID	4740	Eleveur de vaches (dossier 1)	-	Avril 2013
637 CID	4741	Exploiter une ferme laitière (dossier 2)	-	Avril 2013
637 CID	4742 (doublon)	Transformer le lait (dossier 3)	-	Avril 2013
637 CID	4743	Devenir un bon consommateur (dossier 4)	-	Avril 2013
747 ENC	3821	L'encyclopédie de la décoration	-	Avril 2013
637 CID	4519	Les produits laitiers point de repère	-	Avril 2013
637 CID	4520	Les produits laitiers point de repère	-	Avril 2013
637 CID	4521	Les produits laitiers point de repère	-	Avril 2013
637 CID	4526 (doublon)	Les produits laitiers point de repère	-	Avril 2013
738.5 MOS	4346	Les mosaïques de Ravenne (les passeports de l'art)	-	Avril 2013
735.21 CAN	4350	La trilogie de Canova (les passeports de l'art)	-	Avril 2013
722.2 SAQ	4288	Saqqarah et Guizeh (les passeports de l'art)	-	Avril 2013
637 CID	4746	L'évaluation sensorielle appliquée aux produits laitiers	-	Avril 2013
650.1 JON	5470	Gagner dans l'entreprise	JONGEWARD - SEYER	Avril 2013
651.75 SAN	10155	Cinq cent lettres pour tous les jours	Dominique SANDRIEU	Avril 2013
621.382MER	3633	Communiquer dans l'entreprise	Sophie MERRICK	Avril 2013
631.5 CAL	10152	Calendrier du jardinage	-	Avril 2013
155.646 GUI	10484	Le guide des parents	-	Avril 2013
621.48 MAI	3902	L'ère atomique	Roberto MAIOCCHI	Avril 2013
616.02 VIE	634 (doublon)	Manuel de secourisme	Norbert VIEUX	Avril 2013
615.85 JAG	4361	Méthode pratique d'autosuggestion	Paul.C JAGOT	Avril 2013
637 CNI	4730	L'économie laitière en chiffres	-	Avril 2013
616.8 CAR	2424	Les mots pour le dire	Marie CARDINAL	Avril 2013
616.8 VAL	1083	Le pavillon des enfants fous	Valérie VALERE	Avril 2013
631 APP	583	Le stockage des produits	Jean APPERT	Avril 2013
631 APP	638	Le stockage des produits	Jean APPERT	Avril 2013
630 MOR	585	Manuel pratique de vulgarisation agricole	Jean MORIZE	Avril 2013
630 MOR	639	Manuel pratique	Jean MORIZE	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R TRO	8160	Les enfants des héros	Lyonel Trouillot	Avril 2013
R THI	6608	La Bastide Blanche	Jean Michel Mibause	Avril 2013
R TRO	8471	La gouvernante française	Henri Troyat	Avril 2013
R TEN	13088	L'ordre des jours	Gérald Tenenbaum	Avril 2013
R SPE	7521	Dans les griffes du diable	Cathy Cash Spellman	Avril 2013
R SOR	12056	Boys, Boys, Boys	Joy Sorman	Avril 2013
R TCH	12097	Les paradis des chiots	Sami Tchak	Avril 2013
R SIM	7719	Les forbans du cuba	Dan Simmons	Avril 2013
R SIM	10200	Bea Maxwell	Mono Simpson	Avril 2013
R TRI	176	Eldorado 51	Marc Trillard	Avril 2013
R SUL	10117	Kate	Paul-Loup Sulitzer	Avril 2013
R STE	317	Amérique	Fred M. Stewart	Avril 2013
R TOR	11384	La prophétie d'Alexandrie	Alexandre Torquet	Avril 2013
R TIS	9789	Il m'aimait	Christophe Tison	Avril 2013
R SUL	5958	L'enfant des sept Mers	Paul-loup Sulitzer	Avril 2013
R TIL	4438	Maison de famille	Denis Tillinac	Avril 2013
R TAU	6569	La reine d'Angkor	Michel Tauriac	Avril 2013
R TAN	3449	Svastika	Junichino Tanizaki	Avril 2013
R TRO	11427	Tant que la terre durera	Henri Troyat	Avril 2013
R UPD	186	La parfaite épouse	John Updike	Avril 2013
R SUS	205	Le Pigeon	Patrick Suskind	Avril 2013
R SUL	5276	Les maîtres de la vie	Paul-Loup Sulitzer	Avril 2013
R STE	300	Les naufragés	John Steinbeck	Avril 2013
R TSE	161	En un combat douteur	John Steinbeck	Avril 2013
R SUL	3653	Popoy	Paul-loup Sulitzer	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R ZIM	4043	Nouvelles u racisme ordinaire	Daniel Zimmermann	Avril 2013
R ZIM	12782	Les ancêtres d'Avalant	Marion Zimmer	Avril 2013
R ZIG	7712	Vacheries	Laura Zigman	Avril 2013
R ZEL	10719	La Fascination du pire	Florian Zeller	Avril 2013
R WIN	2812	Capitaine nucléaire	John Wingate	Avril 2013
R WEY	13080	La vie d'un bébé	François Weyergans	Avril 2013
R WIA	5412	Une poignée de gans	Anne Wiazemsky	Avril 2013
R WIN	7265	Aux 4 cours du monde	Anne Wiazemsky	Avril 2013
R WIA	12376	Jeune fille	Anne Wiazemsky	Avril 2013
R ZIM	1050	Les Dames... Tome I	M. Zimmer Bradley	Avril 2013
R STE	7531	Une autre vie	Daniel Stell	Avril 2013
R WOL	10140	Les tribulations de Tiffany Trott	Isabel Wolff	Avril 2013
R WIN	5013	Noces de sable	Rebecca Winters	Avril 2013
R WEY	293	Le radeau de la méduse	François Weyergans	Avril 2013
R WEY	4158	Le cours de la vie	Jessamyn West	Avril 2013
R WEN	9672	La fête de la déesse Matsu	Wang Wenring	Avril 2013
R WES	3874	Le loup rouge	Morris West	Avril 2013
R ZIK	255	Paranoïa	Cizia Zyké	Avril 2013
R STE	5016	La foudre	Danielle Steel	Avril 2013
R WEI	9985	La couleur du bhonneur	Wei-Wei	Avril 2013
R ZIK	257	Fièvres	Cizia Zyké	Avril 2013
R ZIM	952	Les brumes d'avalon	Marion Zimmer	Avril 2013
R STE	7545	Album de famille	Danielle Stell	Avril 2013
R VIL	8475	Le guêpiot	Viviane Villamont	Avril 2013
R VIC	10707	Je sais quand Dieu vient	Gary Victor	Avril 2013
R WEI	9984	Yangtsé sacrifié	WEI-WEI	Avril 2013
R VLE	8549	La fille du goémonier	Colette Vlérick	Avril 213
R VIL	5935	La Périchole	Bertrand Villegas	Avril 2013
R VRI	2530	La vie brève	Roger Vrigny	Avril 2013
R VOL	7253	A la recherche de Klingsor	Jorge Volpi	Avril 2013
R STE	7500	Audrey, la vagabonde	Danielle Stell	Avril 2013
R VEI	11373	Le Partition	Alain Veinstein	Avril 2013
R VAU	10130	Un grand pas vers le bon dieu	Jean Vautrin	Avril 2013
R VAU	5832	Le cri du peuple	Jean Vautrin	Avril 2013
R VAN	12047	Horemheb roi d'Egypte	Violaine Vanoyeke	Avril 2013
R ZIM	12683	Le secret d'Avalon	Marion Zimmer	Avril 2013
R STE	285	An nom du cœur	Danielle Steel	Avril 2013
R YAC	2629	Nedjma	Kateb Yacine	Avril 2013

R VAN	8142	Aménophis vénérable Tiyi	Violaine Vanoyeke	Avril 2013
R VAL	5076	Un trafiquant d'ivoire, quelque pastèque	Zoé Valdés	Avril 2013
R VAD	10405	Le fou amoureux	Roger Vadim	Avril 2013
R VAL	11412	Les cœurs brûlés	Edith Volters	Avril 2013
R VAL	12247	Ouest	François Vallejo	Avril 2013
R VAL	10358	Une femme en enfer	Brian Vallée	Avril 2013
R VAN	8249	Aménophis la breuvage d'amertume	Violaine	Avril 2013
R VAN	8252	Aménophis le prince de lumière	Violaine	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (DOUBLON)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R SUR	12556	Mary tempête. Le destin d'une femme pirate	Alain Surget	Avril 2013
R LAB	10385	Au début à Paris	Philippe Labro	Avril 2013
R LAB	193	Un début à Paris	Philippe Labro	Avril 2013
R STE	8889	Double reflet	Danielle Steel	Avril 2013
R QUE	4160	La menace	Yann Queffelec	Avril 2013
R STE	12628	Miracle	Steel, Danielle	Avril 2013
R QUE	5952	Disparue dans la nuit	Yann Queffelec	Avril 2013
R AND	3753	Aurore	Virginia C.Andrews	Avril 2013
R STE	112	Le rouge et le noir	Stendhal	Avril 2013
R ROS	12644	Elle s'appelait Sarah	Tatiana de Rosnay	Avril 2013
R REO	9399	La vérité sur la rue Morgue	René Reouven	Avril 2013
R RUF	8179	Rouge Brésil	J.Cristophe Rufin	Avril 2013
R STE	13381	Paris retrouvé	Danielle Steel	Avril 2013
R SAB	2731	Un chagrin de passage	Françoise Sagan	Avril 2013
R RAD	201	Le diable au corps	Raymond Radiguet	Avril 2013
R SAI	148	Courrier sud	Antoine de Saint-Exépur	Avril 2013
R SAR	2512	La nausée	Jean-Paul Sartre	Avril 2013
R SAR	2579	Le mur	Jean-Paul Sartre	Avril 2013
R SAR	153	La mort dans l'âme	Jean-Paul Sarre	Avril 2013
R ESB	12869	Noir de lune	Alice Sebold	Avril 2013
R SIC	8405	Les roses rouges de décembre	Jean Siccardi	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R HUS	5072	Limbos, un hommage	Nancy Huston	Avril 2013
R JON	6371	La couronne maudite	Ellen Jones	Avril 2013
R JAU	11954	Asiles de fous	Régis Jauffret	Avril 2013
R KAF	123	Le château	Franz Kafka	Avril 2013
R IRV	2430	Le monde selon garp	John Irving	Avril 2013
R FRA	196	Le nabab	Irène Frain	Avril 2013
R IRV	2470	Liberté pour les ours	John Irving	Avril 2013
R JEK	4612	Bayou	Pamela Jekel	Avril 2013
R JOY	1862	Ulysse	James Joyce	Avril 2013
R JAC	6501	La pierre de lumière La place de la vérité	Christian Jacq	Avril 2013
R JAR	12058	J'ai nom sans bruit	Isabelle Jarry	Avril 2013
R JAC	6338	La pierre de lumière La femme sage	Christian Jacq	Avril 2013
R JAC	4132	Ramsès	Christian Jacq	Avril 2013
R IAN	12074	L'ami de galilée	Isaia Iannaccone	Avril 2013
R JAC	6339	La pierre de lumière Néfer le silencieux	Christian Jacq	Avril 2013
R JAC	6756	La pierre de lumière Paneb l'ardent	Christian Jacq	Avril 2013
R JOU	11616	De rizières et de pluie	Bernard Jouin	Avril 2013
R HUY	283	Là-bas	J-K Huysmans	Avril 2013
R JAR	10499	Fanfan	Alexandre Jardin	Avril 2013
R JAO	10388	La mariée rouge	Hervé Jaouen	Avril 2013
R JAG	10120	Antonia	Brenda Jagger	Avril 2013
R JAG	7550	Les chemins de maison haute	Brende Jagger	Avril 2013
R JUL	10554	L'année de l'éveil	Charles Juliet	Avril 2013
R HUY	268	A rebours	J-K Huysmans	Avril 2013
R JOU	2611	Nuage	Emmanuel Jouanne	Avril 2013
R JOR	11379	Un chat nommé darwin	William Jordan	Avril 2013
R JOR	8342	Étincelles	Robert Jordan	Avril 2013
R KEA	310	Les saint-charles	Molly Keane	Avril 2013
R KAW	2633	Les belles endormies	Yasunari Kawabata	Avril 2013
R KAH	7658	Savannah	Michèle Kahn	Avril 2013
R HUM	3604	Un si joli village	Denis Humbert	Avril 2013
R HUL	4665	La rançon de la gloire	Frédéric Hulot	Avril 2013
R HUG	6377	Quatrevingt-treize	Victor Hugo	Avril 2013
R JAC	4133	Ramsès Le fils de la lumière	Christian Jacq	Avril 2013
R KEM	3268	Mèmed le mince	Yachar Kemal	Avril 2013
R JAC	10387	Deborah et les anges dissipés	Paula Jacques	Avril 2013
R JIA	12062	Nouilles chinoises	Ma Jiam	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R PAS	5957	Silène	Jeromine Pasteur	Avril 2013
R MOU	6419	Mon enfant mon amour	Renée Mousseau	Avril 2013
R MOR	9903	Love	Toni Morrison	Avril 2013
R MOR	10375	L'œil le plus bleu	Toni Morrison	Avril 2013
R MUS	2626	L'homme sans qualités	Robert Musil	Avril 2013
R PEL	7179	Le pacte des loup	Pierre Pelot	Avril 2013
R MON	6421	Madame roman	Thyde Monnier	Avril 2013
R SAI	3292	Les aristocrates	Michel De Saint Pierre	Avril 2013
R NDA	4654	Excellence vos epouses	Cheik Aliou Ndao	Avril 2013
R PER	3646	De goupil à margot	Louis Pergaud	Avril 2013
R MUS	3009	L'homme sans qualités 2	Robert Musil	Avril 2013
R SAD	10390	Doctor Jazz	Jacques Sadoul	Avril 2013
R SAG	10538	Les faux-fuyants	Françoise Sagan	Avril 2013
R POT	3003	Manuscrit trouvé a saragosse	Jean Potocki	Avril 2013
R PET	2534	Le satiricon	Pétrone	Avril 2013
R MOD	131	La place de l'étoile	Patrick Modiano	Avril 2013
R MOD	130	Les boulevards de ceinture	Patrick Modiano	Avril 2013
R RUF	8133	Rouge brésil	J. Christophe Rufin	Avril 2013
R MOR	2602	Le conformiste	Alberto Moravia	Avril 2013
R POS	6336	Petites infamies	Carmen Posadas	Avril 2013
R PAL	12755	Survivant	Chuck Palahniuk	Avril 2013
R PAP	5459	Comme une fleur sauvage	Micky Papoz	Avril 2013
R PAL	4539	Le destin de mary	Charles Palliser	Avril 2013
R PAL	4540	Le secret des cinq roses le quinconce V	Charles Palliser	Avril 2013
R PAL	4541	La clé introuvable	Charles Palliser	Avril 2013
R PAL	4538	Les faubourgs de l'enfer	Charles Palliser	Avril 2013
R ROT	3317	La marche de radetzky	Joseph Roth	Avril 2013
R ROC	2616	Codex	Maurice Roche	Avril 2013
R ROC	10546	Printemps au parking	Christiane Rochefort	Avril 2013
R ROC	5950	La porte du fond	Christiane Rochefort	Avril 2013
R ROU	4035	Les champs d'honneur	Jean Rouaud	Avril 2013
R ROT	2454	Portnoy et son complexe	Philip Roth	Avril 2013
R SAG	6385	Un chagrin de passage	Françoise Sagan	Avril 2013
R SAG	6368	Le miroir égaré	Françoise Sagan	Avril 2013
R MON	10398	Iosseph	Pierre Montlaur	Avril 2013
R MOO	9171	Par le feu	Viviane Moore	Avril 2013
R PIS	8477	Je n'ai aimé que vous	Marie-France Pisier	Avril 2013
R PEY	9380	Le roman de catherine de médicis	Michel Peyramaure	Avril 2013
R PEY	5836	Jeanne d'arc	Michel Peyramaure	Avril 2013
R OLL	8544	Ce vent qui vient de le mer	Jean Ollivier	Avril 2013

R OE	2617	Dites nous comment survivre à notre folie	Kanzaburô Öé	Avril 2013
R NOU	5483	La fête des pères	François Nourissier	Avril 2013
R OUL	4045	Sonietchka	Ludmila Oulitskaia	Avril 2013
R ORU	250	La voie des cerfs-volants	Xavier Orville	Avril 2013
R PET	4949	Rêve indien	Christian Petr	Avril 2013
R MOI	12095	Panthéon	Yann Moix	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET BIOGRAPHIE

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
B HOS	7243	La nostalgie	Robert Hossein	Avril 2013
B HEN	901	Henry IV	Jean-Pierre Babelon	Avril 2013
B HEM	10159	Les secrets des amours célèbres	Danielle Hemmert	Avril 2013
B GUE	10199	L'enfant oublié du tibet	Guendun	Avril 2013
B GIS	5019	Le pouvoir et le vie	Valéry Giscard D'estaing	Avril 2013
B JAC	11415	Ma vie pour une étoile	Aimé Jacquet	Avril 2013
B GAN	3612	Autobiographie ou mes expériences de vérité	Gandhi	Avril 2013
B DJA	9763	Bas le voiles !	Chahdortt Djavann	Avril 2013
B DIA	5305	Lady di et dodi destin croisés	Odile et Philippe Verdier	Avril 2013
B GAU	9337	De gaulle mon père	Philippe de Gaule	Avril 2013
B DUV	685	Cargovie	Pascal de Duve	Avril 2013
B DEC	9404	Hugo victor pour ces dames	Michel de Decker	Avril 2013
B BAR	2107	Barbie		Avril 2013
B CAV	686	Les ritals	Cavanna	Avril 2013
B BRA	683	Les chansons que m'apprenait ma mère	Mardon Brando	Avril 2013
B BES	9297	Fille de harki	Fatima Besnaci-lancou	Avril 2013
B DEC	6402	Grands secrets grandes enigmes	Alain Decaux	Avril 2013
B CHO	2428	Concerto du fleuve jaune	Chow ching lie	Avril 2013
B CHA	10718	La dernière leçon	Noelle Châtelet	Avril 2013
B CHA	12200	Mao l'histoire inconnue	Jung Chang	Avril 2013
B JAC	12094	Le mystère mozart	Cristian Jacq	Avril 2013
B EAC	9770	Clint eastwood	Patrick Brion	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (DOUBLON)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R STE	7553	Leur promesse	Daniel Steel	Avril 2013
R JAC	11471	L'affaire Toutankhamon	Christian Jacq	Avril 2013
R COR	11461	Le dernier royaume	Bernard Cornwell	Avril 2013
R DEL	7181	La sieste assassinée	Philippe Delerm	Avril 2013
R AUS	13915	Raison et sentiments	Jane Austen	Avril 2013
R MAU	2516	Le Horla	Guy de Maupassant	Avril 2013
R BOU	258	La chambre des dames	Jeanne Bourin	Avril 2013
R STE	4159	Au nom du cœur	Danielle steel	Avril 2013
R PIS	5965	Je n'ai aimé que vous	Marie-France pisier	Avril 2013
R DAI	12715	Les revenantes	Pierre Daix	Avril 2013
R DUG	12381	Une exécution ordinaire	Marc Dugain	Avril 2013
R CON	7689	Ressusciter les morts	Joe Connelly	Avril 2013
R BOI	9949	Recherche Grand-Mère désespérément	Janine Boissard	Avril 2013
R BOI	5824	Belle - grand - mère	Janine Boissard	Avril 2013
R CHE	11396	Le dimanche des réparations	Sophie chérer	Avril 2013
R CHE	11388	Les loups du paradis	Sophie chérer	Avril 2013
R STE	202	Kaléidoscope	Danielle steel	Avril 2013
R HUO	12900	Terre des oublis	Suang Thu Huong	Avril 2013
R GAR	12856	La meilleure part des hommes	Tristan Garcia	Avril 2013
R JAC	12073	Mozart le grand magicien	Christian Jacq	Avril 2013
R HER	11387	La rose d'Anjou	Catherine Hermary- Vieille	Avril 2013
R MAR	10425	L'Africaine	Francesca marciano	Avril 2013
R GIR	12320	L'amour est très surestimé	Brigitte Giraud	Avril 2013
R COE	9936	Maktub	Paulo Coelho	Avril 2013
R BES	10497	La paresse	Patrick Besson	Avril 2013
R BEY	10841	Comment cuisiner son mari à l'africaine	Calixthe beyala	Avril 2013
R BEY	10836 (TRIPLE)	Comment cuisiner son mari à l'africaine	Calixthe beyala	Avril 2013
R BOU	234	Le jeu de la tentation	Jeanne Bourin	Avril 2013
R FLA	2529	Madame Bovary	Gustave Flaubert	Avril 2013
R COE	5224	La cinquième montagne	Paulo Coelho	Avril 2013
R BAL	11812	Parano express	Josiane Balasko	Avril 2013
R CLA	2775	L'espagnol	Bernard Clavel	Avril 2013
R DUR	4614	Un barrage contre le pacifique	Marguerite Duras	Avril 2013
R AND	8154	Bouquets d'épines	Virginia C. Andrews	Avril 2013
R JAC	10553	Pour l'amour de Philae	Christian jacq	Avril 2013
R BOU	10104	La planète des singes	Pierre Boulle	Avril 2013
R DEF	6372	La bicyclette bleue	Régine Deforges	Avril 2013

R FAU	2494	Le bruit et la fureur	William Faulkner	Avril 2013
R DOR	11410	Le bal du dodo	Geneviève Dorman	Avril 2013
R GAA	3577	Le monde de sophie	Jostein Gaarder	Avril 2013
R FIT	2685	Gatsby le magnifique	F. Scott Fitzgerald	Avril 2013
R COR	11966	Le dernier royaume	Bernard Cornwell	Avril 2013
R COL	2492	Gigi	Colette	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (DOUBLON)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R BOU	8361	La forge au loup	Françoise Bourdon	Avril 2013
R SIG	10489	Les noëls blancs	Christian signol	Avril 2013
R REN	10537	L'enfant né à la fin d'un monde	Françoise Renaudot	Avril 2013
R PAS	10399	Selva sauvage	Jéromine pasteur	Avril 2013
R PAR	8421	La graine écarlate	Edith pargether	Avril 2013
R BIL	10422	Mes nuits sont plus belles que vos jours	Raphaële Billetdoux	Avril 2013
R BEN	12811	O maria	Anouar Benmalek	Avril 2013
R MOU	10509	La reine antilope	Christel mouchard	Avril 2013
R MIM	10492	L'honneur de la tribu	Rachid Mimouni	Avril 2013
R.RIB	6006	L'enfance	Catherine RIBEIRO	Avril 2013
R KOU	6757	Allah n'est pas obligé	AHMADOU KOUROUMA	Avril 2013
R SIG	10487	Une année de neige	Christian SIGNOL	Avril 2013
R SIG	10488	Les printemps de ce monde	Christian SIGNOL	Avril 2013
R SIG	12984	Par une nuit où la lune ne s'est pas levée	Dai SIJIE	Avril 2013
R SIJ	9662	BALZAC et la petite tailleuse chinoise	DAI SIJIE	Avril 2013
R POE	2642	Nouvelles histoires extraordinaires	DAI SIJIE	Avril 2013
R MOR	11420	L'œil le plus bleu	Toni MORRISON	Avril 2013
R SIG	10880	La grande île	Christian SIGNOL	Avril 2013
R NOT	6780	Mercure	Amélie NOTHOMB	Avril 2013
R ANG	8551	Un souper de neige	Jean ANGLADE	Avril 2013
R PLA	7687	Les mirages du destin	BELVA PLAIN	Avril 2013
R NOU	8423	Le destin de Bérengère FAYOL	Henry NOULLET	Avril 2013
R PEN	12847	La tendresse des loups	Stef PENNEY	Avril 2013
R LOW	10517	Sous le volcan	Malcom LOWRY	Avril 2013
R BAR	2187	Les diaboliques	J.BARBÉY D'AUREVILLY	Avril 2013
R NOL	14181	Quatre enterrements et un mariage	Matthieu NOLI	Avril 2013
R LIT	12234	Les bienveillants	Jonathan Littell	Avril 2013
R BEI	12809	Au secours pardon	Frédéric BEIGBEDER	Avril 2013
R PEN	114	La petite marchande de prose	Daniel PENNAC	Avril 2013
R COU	6959	L'été du grand bonheur	Georges COULONGES	Avril 2013
R BIL	10111	Mes nuits sont plus belles que vos jours	Raphaële BILLETDOUX	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (DOUBLON)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R PEN	2493	La fée carabine	Daniel PENNAC	Avril 2013
R BAR	12615	L'amour tient à un fil	Marie-Josée BARRE	Avril 2013
R ECO	197	Le nom de la rose	Umberto ECO	Avril 2013
R DUM	5991	Le comte de Monte-Cristo	Alexandre DUMAS	Avril 2013
R VAU	166	Un grand pas vers le Bon Dieu	Jean VAUTRIN	Avril 2013
R ECO	236	La pendule de Foucault	Umberto Eco	Avril 2013
R SIG	12934	Les dames de la Ferrière	Christian SIGNOL	Avril 2013
R MIS	326	Le pavillon d'or	Yukio MISHIMA	Avril 2013
R AND	7527	L'enfant du crépuscule	Virginia C.ANDREWS	Avril 2013
R JAR	10498	Le Zèbre	Alexandre JARDIN	Avril 2013
R CEL	11897	Voyage au bout de la nuit	Louis-Ferdinand Céline	Avril 2013
R WEI	10013	Fleurs de Chine	WEI-WEI	Avril 2013
R CER	11851	L'ingénieux HIDALGO Don Quichotte de la Manche	Miguel De CERVANTES	Avril 2013
R ZOL	7853	La bête humaine	Emile ZOLA	Avril 2013
R MAU	2508	Une vie	Guy de Maupassant	Avril 2013
R NOU	9382	Le mensonge d'Adeline	Henry NOULLET	Avril 2013
R WEI	9983	Fleurs de Chine	WEI-WEI²	Avril 2013
R MAU	111	Pierre et Jean	MAUPASSANT	Avril 2013
R MAA	246	Léon l'africain	Amin MAALOUF	Avril 2013
R NAB	2513	Lolita	Vladimir NABOKOV	Avril 2013
R KAS	12955	La couronne verte	Laura KASISCHKE	Avril 2013
R ANN	8560	La couze	Sylvie ANNE	Avril 2013
R SAL	13599	Pitié pour Anna	Catherine SALEZ	Avril 2013
R PRO	4020	La soupe aux cailloux	Martine PROVIS	Avril 2013
R KEN	12711	New wave	Ariel KENIG	Avril 2013
R NEM	11377	Suite française	Irène Némirovsky	Avril 2013
R PRI	8562	Un écart de jeunesse	Nancy PRICE	Avril 2013
R ANN	9378	Ciel d'orage sur DONZENAC	Sylvie ANNE	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET HUMOUR ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
H UNG	2044	La vie de couple	Jim Unger	Avril 2013
H UNG	1695	Intimités	Jim Unger	Avril 2013
H SER	1381	La bouffe	Serre	Avril 2013
H SER	1390	Serre rechute	Serre	Avril 2013
H SER	1386	Savoir vivre	Serre	Avril 2013
H SER	1380	Humour noir et homme en blanc	Serre	Avril 2013
H SER	1387	Le bricolage	Serre	Avril 2013
H SER	1379	Petits anges	Serre	Avril 2013
H SER	1391	Les vacances	Serre	Avril 2013
H SER	1385	Musiques	Serre	Avril 2013
H SER	1388	La forme olympique	Serre	Avril 2013
H SER	1382	Le sport	Serre	Avril 2013
H SER	1383	Zoo au logis	Serre	Avril 2013
H SER	1384	L'automobile	Serre	Avril 2013
H MAR	5663	Je t'aime	Serre	Avril 2013
H UNG	2043	Herman	Jim Ungers	Avril 2013
SF ORW	2584	1984	George Orwell	Avril 2013
H JEA	5279	Le dictionnaire du sphinx	Jean-Carles	Avril 2013
H DES	9767	Les réquisitoires du tribunal des flagrants délires	Pierre Desproges	Avril 2013
SF.WEL	308	La guerre des mondes	H.G WEUS	Avril 2013
H.DES	3464	Fonds de tiroirs	Pierre Desproges	Avril 2013
H.DEV	1143	Matière à rire	Raymond Devos	Avril 2013
SF	9408	Les enfants de Mars	Gregory Benford	Avril 2013
H UNG	1789	Au suivant !	Jim Unger	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET FANTASTIQUE ET SCIENCE FICTION ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
SF JAN	3890	Etoile sur mentha	Gabriel Jan	Avril 2013
SF WIN	3285	Chromoville	Joëlle Wintre Bert	Avril 2013
F SIM	7272	L'archipel du soleil	Bernard Simonay	Avril 2013
SF HER	1756	Dune le messie de dune	Frank Herbert	Avril 2013
SF ANT	4852	Constellation	Piers Anthony	Avril 2013
SF CYB	4835	Cyber Dreams 03		Avril 2013
SF CYB	4834	Cyber Dreams 02		Avril 2013
SF CYB	4833	Cyber Dreams 01		Avril 2013
SF CHA	4837	Cyber Dreams 05		Avril 2013
SF BRO	4838	Cyber Dreams 06	Molly Brown	Avril 2013
SF HIS	3305	Histoires à rebours		Avril 2013
SF HER	3267	Le cycle de Dune 2	Frank Herbert	Avril 2013
SF HER	11468	Les prêtres du PSI	Frank Herbert	Avril 2013
SF TOL	6471	Le seigneur des anneaux 1	J.R.R Tolkien	Avril 2013
SF WER	12726	Le papillon des étoiles	Bernard Werber	Avril 2013
SF SIC	11406	Les daleks envahissent la terre	Terrance Dicks	Avril 2013
SF DAR	10429	L'or du Catalan	François Darnaudet	Avril 2013
SF CYB	4841	Cyber Dreams 09		Avril 2013
SF CYB	4840	Cyber Dreams 08		Avril 2013
SF CYB	4839	Cyber Dreams 07		Avril 2013
SF CYB	4836	Cyber Dreams 04		Avril 2013
F ROB	6534	Mars la bleue	Kim Stanley Robinson	Avril 2013
F MOO	4869	Le chien de guerre et la douleur du flonde	Mickaël Moorcock	Avril 2013
F ROB	6621	Mars de vérité	Kim Stanley Robinson	Avril 2013
F ROB	8578	Les matières	Stanley Robinson	Avril 2013
SF BRA	1755	Chroniques martiennes	Ray Bradbury	Avril 2013
SF BEA	12677	Eternite	Greg Bear	Avril 2013
SF ASI	1754	Fondation	Isaac Asimov	Avril 2013
SF TEV	1757	L'homme tombé du ciel	Walter Tevis	Avril 2013
SF KIN	63	La tour sombre Le pistolero	Stephan King	Avril 2013
SF RAM	6440	La caverne des anciens	Rampa	Avril 2013
SF TROB	10925	Mars la rouge	Kim Stanley Robinsons	Avril 2013
SF SIL	2643	L'homme dans le labyrinthe	Robert Silverberg	Avril 2013
SF MOO	3326	Le navire des glaces	Mickaël Moorcock	Avril 2013
SF RAM	6444	Les trois vies	Rampa	Avril 2013
SF RAM	6442	Les lumières de l'astral	Rampa	Avril 2013
SF RAM	6443	Les secrets de Laura	Rampa	Avril 2013
F RAM	6441	Je crois	T.Lobsang Rampa	Avril 2013

SF KLE	11467	Le rêve des forêts	Gérard Kleir	Avril 2013
SF KIN	64	La tour sombre Les trois cartes	Stephan King	Avril 2013
SF SIL	11464	Revivre encore	Robert Silverberg	Avril 2013
SF MAZ	3877	Patrouilles	Jean Mazarin	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET SCIENCE FICTION et FANTASTIQUE ET ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
SF BOR	6460	Terra Mater	Pierre BORDAGE	Avril 2013
SF BOR	4856	Les guerriers du silence	Pierre BORDAGE	Avril 2013
SF BOR	4847	La citadelle hyponéros	Pierre BORDAGE	Avril 2013
F BAC	4060	Les régulateurs	Richard BACHMAN	Avril 2013
F KIN	65	Dolorès Clairborne	Stephen KING	Avril 2013
F KIN	67	Les Tommyknockers 3	Stephen KING	Avril 2013
F KIN	68	Brume Paranoïa	Stephen KING	Avril 2013
F KIN	69	Brume la Faucheuse	Stephen KING	Avril 2013
F KIN	70	Les tommyknockers 2	Stephen KING	Avril 2013
F EAS	6638	K	Daniel EASTERMAN	Avril 2013
F KIN	3241	Shining	Stephen KING	Avril 2013
F CAR	4848	Le prophète rouge	Orson Scott CARD	Avril 2013
F CAR	4849	Les chroniques d'Alvin le Faiseur	Orson Scott CARD	Avril 2013
F CAR	4851	Les chroniques d'Alvin le faiseur	Orson Scott CARD	Avril 2013
F KAH	6435	Le retour du Jedi	James KAHN	Avril 2013
F CHE	3882	RAP KILLER	Fred CHEREAU	Avril 2013
F MEY	2419	Le Golem	Gustav MEYRINK	Avril 2013
F HIS	4271	Histoires à vous mettre K-O	Alfred HITCHCOCK	Avril 2013
F TER	1747	Territoires de l'inquiétude 1	-	Avril 2013
F TER	1748	Territoires de l'inquiétude 2	-	Avril 2013
F TER	1749	Territoires de l'inquiétude 3	-	Avril 2013
F TER	1750	Territoires de l'inquiétude 4	-	Avril 2013
F TER	1751	Territoires de l'inquiétude 5	-	Avril 2013
F TER	1752	Territoires de l'inquiétude 6	-	Avril 2013
F TER	1753	Territoires de l'inquiétude 7	-	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMAN ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R SAB	10371	La souris verte	Sabatier	Avril 2013
R MAU	11968	Dans la foule	Laurent Mauvignier	Avril 2013
R MCM	10116	Où sont les hommes	Terry Mcmillan	Avril 2013
R SAI	1043	La reine de Barcelone	Daniele Saint-Bois	Avril 2013
R SAH	10382	Je n'ai plus de larme pour pleurer	Freidoune Sahebjam	Avril 2013
R SAI	6337	Rupture et conséquences	Madeleine St John	Avril 2013
R MIC	6796	Les défricheurs d'Eternité	Claude Michelet	Avril 2013
R KLE	2698	Mickaël Kohlhaas	Heinrich von Kleist	Avril 2013
R LAB	10126	Un début à Paris	Philippe Labro	Avril 2013
R LAN	4136	Le fils de l'Himalaya	Jacques Lanzmann	Avril 2013
R LOZ	10384	L'apprenti	Brigitte Lozerec'h	Avril 2013
R LAC	10118	L'éléphant bleu	Ysabelle Lacamp	Avril 2013
R LAV	6762	Dans ces bras là	Camille Laurens	Avril 2013
R LOD	212	Hors de l'abri	David Lodge	Avril 2013
R MAC	3651	Vivre sa vie	Shirley Mac Laine	Avril 2013
R KES	280	Les cavaliers	Joseph Kessel	Avril 2013
R MAG	137	Les maisons assassinées	Pierre Magnan	Avril 2013
R MAG	6432	Haute terres	Jean Louis Magnon	Avril 2013
R KON	5936	Les frontières de l'amour	H.G Kosalik	Avril 2013
R KON	3245	Brulant comme le vent des steppes	Heing G	Avril 2013
R LEW	5241	Pourquoi j'ai mangé mon père	Roy Lewis	Avril 2013
R LAB	7201	Mnuella	Philippe Labro	Avril 2013
R LES	10414	Les enfants de la violence	Doris Lesing	Avril 2013
R LES	3889	L'été avant la nuit	Doris Lesing	Avril 2013
R LEN	272	La nuit des enfants rois	Bernard Lenteric	Avril 2013
R LEN	218	Les enfants de salonique	Bernard de Lenteric	Avril 2013
R LAS	9784	L'homme licorne	James Lasdun	Avril 2013
R LAI	157	La dentellière	Pascal Lainé	Avril 2013
R LAU	260	L'inconnu du temps qui passe	Jacque Laurent	Avril 2013
R LAM	10521	Etrangers dans la nuit	Marc Lambron	Avril 2013
R MCC	3290	Le cœur est un chasseur solitaire	Carson Mc Cullers	Avril 2013
R MCC	6431	Les oiseaux se cachent pour mourir	Collen Mc Cullough	Avril 2013
R MCC	6430	Les oiseaux se cachent pour mourir	Collen Mc Cullough	Avril 2013
R MAA	208	Les jardins de lumière	Amin Maalouf	Avril 2013
R MAA	3652	Léon l'Africain	Amin Maalouf	Avril 2013

R LAY	3605	Le regard du roi	Camara Laye	Avril 2013
R LAV	298	Le centaure de dieu	Jean de la Varende	Avril 2013
RMEN	4858	Sangrama ou la chute d'Angkor	Bernard Menaut	Avril 2013
R MAA	209	Samacande	Amin Maalouf	Avril 2013
R LAR	3883	Matin à Jalna	Mazo de la roche	Avril 2013
R LAC	11858	Silbermann	Jacques de lacretelle	Avril 2013
R MAG	138	Le mystère de séraphin Monge	Pierre Magnan	Avril 2013
R LAH	7515	Cent familles	Jean Luc Lahaye	Avril 2013
R KRU	4870	Sindbad ou la Nostalgie	Gyula Krudy	Avril 2013
R KES	279	Belle de jour	Joseph Kessel	Avril 2013
R KIN	12692	Nouvells short STORIES	Stephan King	Avril 2013
R MAB	11949	Mémoire de porc épïc	Alain Mabanckou	Avril 2013
R LEN	219	Diane	Bernard Lenteric	Avril 2013
R LEN	220	La femme secrète	Bernard Lenteric	Avril 2013
R KON	2807	Le canal silencieux	H.F Kosalik	Avril 2013
R LAR	4026	Les naufragés du soleil	Jean Latéguy	Avril 2013
R LEH	6622	La tribu	Christian Lehman	Avril 2013
R LAI	274	Collision fatale	Pascal lainé	Avril 2013
R LAG	10377	La femme du colon français	John La Galite	Avril 2013
R LET	286	Comme ton père	Guillaume Le Touze	Avril 2013
R LAF	11430	Cette grenade dans la main du jeune nègre est-elle une arme ou un fruit ?	Dany Laferrière	Avril 2013
R LIT	12085	Les bienveillantes	Jonathan Littell	Avril 2013
R KEV	10362	Demeure mon âme à suseshi	Gloria Keverne	Avril 2013
R MAI	8468	Pélagie-la-charrette	Antonine Maillet	Avril 2013
R LAU	9174	L'amour, roman	Camille Laurens	Avril 2013
R KUN	12046	Indécision	Benjamin Kunkel	Avril 2013
R KLE	8394	Course a la presidence	Joe Klein	Avril 2013
R LEW	2880	Le moine	M.G. Lewis	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMAN ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R BIE	2479	Histoires impossibles	Ambrose Bierce	Avril 2013
R BIA	10433	Ce que la nuit raconte au jour	Hector Bianciotti	Avril 2013
R BER	2610	Sous le soleil de satan	Georges Bernanos	Avril 2013
R CON	2757	Adolphe suivi du cahier rouge	Benjamin Constant	Avril 2013
R BLA	12009	Karoo boy	Troy Blacklaws	Avril 2013
R BEN	8882	Le jeu de l'amour et de la mort	Juliette Benzoni	Avril 2013
R BEN	6375	La princesse mandchoue	Juliette Benzoni	Avril 2013
R DIA	4632	La nièce de l'imam	Mandé Alpha Diarra	Avril 2013
R CON	2774	Adolphe suivi du cahier rouge	Benjamin Constant	Avril 2013
R BOI	4439	Une femme réconciliée	Janine Boissard	Avril 2013
R BLA	9355	Temps de chien sur la ville	Peter Blauner	Avril 2013
R DIW	6561	Les ombrelles de versailles	Jean Diwo	Avril 2013
R BLA	6531	Le paradis des héros	Michael Blake	Avril 2013
R DAU	9344	Les falaises de ravello	Jacqueline Dauxois	Avril 2013
R DES	9138	Dragons	Marie Desplechin	Avril 2013
R CON	189	La fille du gubernator	Paule Constant	Avril 2013
R CON	5411	Confidence pour confidence	Paule Constant	Avril 2013
R BER	11536	La couronne du monde	Peter Berling	Avril 2013
R BER	11529	Le calice noir 2 : Le sceau de salomon	Peter Berling	Avril 2013
R BER	11537	Les enfants du graal	Peter Berling	Avril 2013
R BER	11538	Le sang des rois	Peter Berling	Avril 2013
R BER	11528	Le calice noir 1 : Le scret des templiers	Peter Berling	Avril 2013
R BER	3829	La montagne morte de la vie	Michel Bernanos	Avril 2013
R BER	231	Le maître de bao tan	Erwan Bergot	Avril 2013
R BER	229	La rivière des parfums	Erwan Bergot	Avril 2013
R BER	230	Le courrier de saïgon	Erwan Bergot	Avril 2013
R BER	5070	Les pommes	Nina Berberova	Avril 2013
R BEN	163	Koenigsmark	Pierre Benoit	Avril 2013
R BEL	9291	Je vole	Mathieu Belezi	Avril 2013
R BEG	12198	Entre les murs	François Bégaudeau	Avril 2013
R BEC	203	Un(e)	Béatrix Beck	Avril 2013
R BEC	2635	Vathek	William Beckford	Avril 2013
R BEA	10558	Les mandarins	Simone De Beauvoir	Avril 2013
R BEA	10557	Les mandarins 2	Simone de Beauvoir	Avril 2013
R BOU	10705	Court serpent	Bernard Du Boucheron	Avril 2013
R BOS	155	Le mas théotime	Henri Bosco	Avril 2013

R BRI	2667	Une saison blanche et sèche	André Brink	Avril 2013
R BAR	11424	Sans sang	Alessandro Baricco	Avril 2013
R BAR	7548	Les innocents de Pigalle	Jean-Claude Barreau	Avril 2013
R BAR	10420	La rage au bois dormant	Christiane Baroche	Avril 2013
R BAZ	240	Le neuvième jour	Hervé Bazin	Avril 2013
R BAT	11374	Poulailler	Carlos Batista	Avril 2013
R BAT	295	Absinthe	Christophe Bataille	Avril 2013
R BAS	11437	Sang et lumière	Pascal Basset-Chercot	Avril 2013
R BAS	2446	Le jardin de la finzi-contini	Giorgio Bassani	Avril 2013
R BAR	11439	Un génie, ce petit	Pierre Barillet	Avril 2013
R CAU	10417	Un aller simple	Didier Van Cauwelaert	Avril 2013
R BOU	12322	Avant les hommes	Nina Bouraoui	Avril 2013
R BOU	3248	Le pont de la rivière kwaï	Pierre Boulle	Avril 2013
R BOR	12901	L'ange de l'abîme	Pierre Bordage	Avril 2013
R BOI	262	L'amour, béatrice	Janine Boissard	Avril 2013
R BOC	1842	Le décameron	Boccace	Avril 2013
R BOC	2608	Décameron	Boccace	Avril 2013
R BLI	10549	La ferme africaine	Karen Blixen	Avril 2013
R BOR	5937	Ce soir, il fera jour	Gilbert Bordes	Avril 2013
R BON	5410	Le manuscrit de port ébène	Dominique Bona	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMAN ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R FEV	10539	Pharaon	Francis FEVRE	Avril 2013
R GER	267	L'aile du temps	Alain GERBER	Avril 2013
R GIS	330	Le passage	Valéry Giscard d'Estaing	Avril 2013
R FLE	6408	Rain Man	Léonore Fleischer	Avril 2013
R GOM	10532	L'aveuglon	Agustin Gomez-Arcos	Avril 2013
R GIR	6383	Le bon plaisir	Françoise GIROUD	Avril 2013
R FEI	10931	Pair de l'empire	Raymond E.FEIST	Avril 2013
R HAD	9777	Le bizarre incident du chien pendant la nuit	Mark HADDON	Avril 2013
R FER	9678	La fille sauvage	Jim FERGUS	Avril 2013
R HAN	10407	Cantique pour la fin du voyage	Erik Fosnes HANSEN	Avril 2013
R GUI	10530	Les choses de la vie	Paul GUIMARD	Avril 2013
R FLE	4477	Nous sommes éternels	Pierrette FLEUTIAUX	Avril 2013
R GRI	252	Non coupable	John GRISHAM	Avril 2013
R GRI	4129	L'idéaliste	John GRISHAM	Avril 2013
R GRE	10508	Quand Mary marcha sur l'eau	Lavinia GREENLAW	Avril 2013
R GAU	10667	Le soleil des Scorta	Laurent GAUDE	Avril 2013
R GAN	6535	L'égnime de Ravejouis	Alain GANDY	Avril 2013
R HER	10664	Rien que des fantômes	Judith HERMANN	Avril 2013
R HOU	8173	Plateforme	Michel HOULLEBECQ	Avril 2013
R HAS	4472	Les forcenés de l'enfer	Sven HASSEL	Avril 2013
R GRE	10386	La bouboulina	Michel de GRECE	Avril 2013
R HOB	12339	Les aventuriers de la mer	Robin HOBBS	Avril 2013
R GAR	3561	Pocahontas	David GARNETT	Avril 2013
R GAR	10204	Les nuisibles	Pascal GARNIER	Avril 2013
R GRI	4907	Confort et joie	Jim GRIMSLEY	Avril 2013
R GRIM	4905	Les oiseaux de l'hiver	Jim GRIMSLEY	Avril 2013
R GRA	10524	Les jours heureux	Laurent GRAFF	Avril 2013
R FER	9904	Amazone	Maxence FERMINE	Avril 2013
R HAS	9188	La forteresse	Robert HASZ	Avril 2013
R FER	8136	Opium	Maxence FERMINE	Avril 2013
R HAR	11937	La chambre de la stella	Jean-Baptiste HARANG	Avril 2013
R FER	8995	La princesse de Mantoue	Marie FERRANTI	Avril 2013
R GAZ	1040	Histoires d'une femme sans histoires	Michèle GAZIER	Avril 2013
R FER	10404	Mille femmes blanches	Jim FERGIS	Avril 2013
R FIS	3307	Docteur Katia HOLM	Marie Louise FISCHER	Avril 2013
R FIE	7216	Cause célèb'	Helen FIELDING	Avril 2013
R GAR	2442	L'angoisse du roi Salomon	Romain GARY	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMAN ADULTES (suite)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R BUC	3291	La terre chinoise	Pearl BUCK	Avril 2013
R FRE	7849	Toilettes pour dames	Marilyn FRENCH	Avril 2013
R GAU	12083	Eldorado	Laurent GAUDE	Avril 2013
R GIB	7706	Signes extérieurs de gaieté	Kaye GIBBONS	Avril 2013
R GUI	8881	La main gauche de la nuit	Ursula Le GUIN	Avril 2013
R FLE	7850	Staying Alive	Leonore Fleischer	Avril 2013
R HIS	1052	Histoires à lire	-	Avril 2013
R GIR	12368	L'amour est très surestimé	Brigitte GIRAUD	Avril 2013
R FIN	10548	Le jardin à la dérive	Ida FINK	Avril 2013
R HIS	6465	Histoires de lecture	-	Avril 2013
R BUC	232	Pivoine	Pearl BUCK	Avril 2013
R GRE	302	La saison des pluies	Graham GREENE	Avril 2013
R GEN	6373	RABOLIOT	Maurice GENEVOIX	Avril 2013
R AUS	5069	Tombouctou	Paul AUSTER	Avril 2013
R HES	164	Siddhartha	Hermann HESSE	Avril 2013
R HES	271	Narcisse et Goldmund	Hermann HESSE	Avril 2013
R HES	10416	Demian	Hermann HESSE	Avril 2013
R BUC	168	La mère	PEARL BUCK	Avril 2013
R GRE	3264	L'ennemi/ l'ombre	Julien GREEN	Avril 2013
R GRA	7520	Le cœur en feu	Janice GRAHAM	Avril 2013
R GRA	3884	La septième porte	Daniel GRAY	Avril 2013
R GRO	10709	L'amour sans les ennuis	Lauren GRODSTEIN	Avril 2013
R GRI	9978	Un secret	Philippe GRIMBERT	Avril 2013
R BUC	162	Pavillon de femmes	Pearl BUCK	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS POLICIERS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
RP MAC	7158	Dernier refuge	Patricia MacDonald	Avril 2013
RP EAS	7683	Incarnation	Daniel Easterman	Avril 2013
RP EAS	8567	Incarnation	Daniel Easterman	Avril 2013
RP MEL	8425	Chantage	Brad Meltzer	Avril 2013
RP MAC	12045	J'ai épousé un inconnu	Patricia MacDonald	Avril 2013
RP DAC	8377	Un hiver rouge	Paulina Dachkova	Avril 2013
RP KIN	12693	Désolation	Stephen King	Avril 2013
RP MYS	12348	Mystères en bord de seine		Avril 2013
RP GEO	9407	Mémoire infidèle	Elizabeth George	Avril 2013
RP DOY	10406	Résurrection de sherlock holmes	Sir Arthur Conan Doyle	Avril 2013
RP COO	34	Syncope	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	38	Vertiges	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	3277	Manipulations	Robin Cook	Avril 2013
RP HIG	105	Un cri dans la nuit	Mary Higgins Clark	Avril 2013
RP LUD	77	La mémoire dans la peau	Robert Ludlum	Avril 2013
RP COO	36	Danger mortel	Robin Cook	Avril 2013
RP COO	37	Virus	Robin Cook	Avril 2013
RP COB	12727	Du sang sur le green	Harlan Coben	Avril 2013
RP COB	12735	Disparu à jamais	Harlan Coben	Avril 2013
RP COB	12730	Temps mort	Harlan Coben	Avril 2013
RP CHR	5273	Le major parlait trop...	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHR	22	Poirot quitte la scène	Agatha Christie	Avril 2013
RP CHA	12732	Le sang du temps	Maxime Chattam	Avril 2013
RP CAR	10216	Le tueur de temps	Caleb Carr	Avril 2013
RP WOL	12041	Le dossier Dalhia noir	DON WOLFE	Avril 2013
RP HIA	12002	Que de poisson	Carl HIASSEN	Avril 2013
RP LEC	8120	La constance du jardinier	John le Carré	Avril 2013
RP FOL	42	L'homme de St-Petersbourg	Ken FOLLET	Avril 2013
RP FOL	41	Le code Rebecca	Ken FOLLET	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMAN ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R SEP	5868	Hot Line	Luis Sepulveda	Avril 2013
R SEG	6566	Le serment sur la colline	Patrick Segal	Avril 2013
R SER	10350	On n'empêche pas les oiseaux de voler	Gary Scrimgeour	Avril 2013
R SCM	6763	Ingrid Caven	Jean Jacques Schuhl	Avril 2013
R SAR	9113	Dis voir, Maminette	Claude Sarraute	Avril 2013
R SCM	9322	Petits crimes conjugaux	Eric Emmanuel Schmitt	Avril 2013
R SCM	9143	Mr Ibrahim et les fleurs du Coran	Eric Emmanuel Schmitt	Avril 2013
R SCM	8176	La part de l'autre	Eric Emmanuel Schmitt	Avril 2013
R SHA	8148	La joueuse de Go	Shan SA	Avril 2013
R SIM	9396	La piste du Chacal	Wilbur Smith	Avril 2013
R SMI	6562	Les oiseaux de Proie	Wilbur Smith	Avril 2013
R SEG	5943	Docteurs	Erick Segal	Avril 2013
R SAL	3804	La fin du voyage	Franck G. Slaughter	Avril 2013
R SCH	10354	Lady Lane	Chislaine Schoeller	Avril 2013
R SCH	4053	Un silence d'environ une demi-heure	Boris Schreiber	Avril 2013
R SIM	288	Rendez-vous	Bernaud Simiot	Avril 2013
R SIG	5963	Adieu Volodia	Simone Signoret	Avril 2013
R REZ	12031	Le magicien ou l'ultime voyage initiatique	REZVANI	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET BIOGRAPHIE ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
BWIN	7218	Les voix de la liberté	Michel WINOCK	Avril 2013
BVIO	9181	Johnny le rebelle	Bernard VIOLET	Avril 2013
B MIT	956	Une jeunesse française	François MITTERAND	Avril 2013
B SIM	10176	L'homme qui n'était pas Maigret	Patrick MARNHAM	Avril 2013
B LAW	2866	Laurence d'Arabie ou le rêve fracasse	-	Avril 2013
B LED	7549	La bâtarde	Violette LEDUC	Avril 2013
B PRO	3783	A la recherche d'un éditeur	Marcel PROUST	Avril 2013
B MOU	687	De la part de la princesse morte	Kenizé MOURAD	Avril 2013
B QUI	3782	Les confessions d'un mangeur d'opium anglais	Thomas De Quincey	Avril 2013
B LOU	8458	Lionel JOSPIN et la république ultramarine	Georges-Aristide Louisor	Avril 2013
B LOU	8459	Lionel JOSPIN et la république ultramarine	Georges-Aristide Louisor	Avril 2013
B SEP	4921	Le neveu d'Amérique	Luis SEPULVEDA	Avril 2013
B WEI	7547	Ces enfants meutriers	Joël WEISS	Avril 2013
B PRO	11241	Un amour de swann	PROUST	Avril 2013
B SUE	3526	Vies des douze césars	SUETONE	Avril 2013
B TOU	1013	Le vent paraquet	Michel TOURNIER	Avril 2013
B SUT	2421	L'or	J.A SUTER	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET BANDE DESSINE ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
BD COM	358	Silence	Comès	Avril 2013
BD COM	1510	Silence	Comès	Avril 2013
BD TOM	1287	Un ange trépassé (Tome1)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	6126	Un ange trépassé (Tome1)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	1793	Lettres à Satan (Tome 2)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	1288	Tu ne buteras point (Tome 3)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	1765	Dieu est mort ce soir (Tome 4)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	1289	Fureur chez les saints (Tome5)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	1290	Confessions express (Tome6)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	6127	Confessions express (Tome6)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	6128	Lève-toi et meurs (Tome7)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	6129	Tuez en paix (Tome 8)	Philippe TOME	Avril 2013
BD TOM	5102	Et délivre nous du mal(TOME9)	Philippe TOME	Avril 2013
BD COM	2149	Le Dieu vivant	COMES	Avril 2013
BD COM	1269	L'arbre cœur	COMES	Avril 2013
BD COM	4101	La maison où rêvent les arbres	COMES	Avril 2013
BD COM	1266	EVA	COMES	Avril 2013
BD CHR	1965	La croisière des oubliés	Christian BILAL	Avril 2013
BD CHR	1966	Partie de chasse	Pierre CHRISTIN	Avril 2013
BD CHR	2239	La ville qui n'existait pas	Pierre CHRISTIN	Avril 2013
BD CHR	2240	Le vaisseau de Pierre	Pierre CHRISTIN	Avril 2013
BD BIL	1188	La foire aux immortels	Enki BILAL	Avril 2013
BD BIL	1189	Froid équateur	Enki BILAL	Avril 2013
BD BIL	1190	La femme piège	Enki BILAL	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET CONTES ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
C CAL	1723	Contes populaires italiens	Italo CALVINO	Avril 2013
C CAL	1724	Contes populaires italiens	Italo CALVINO	Avril 2013
C CAL	1725	Contes populaires italiens	Italo CALVINO	Avril 2013
C CAL	1726	Contes populaires italiens	Italo CALVINO	Avril 2013
C GAU	2634	Contes fantastiques	Théophile GAUTIER	Avril 2013
C MAU	5243	Contes de la Bécasse et autres contes de chasseurs	Guy de MAUPASSANT	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET BANDE DESSINE ENFANTS

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
BD CAI	6841	Projet Atalanta	Thierry Cailleteau	Avril 2013
BD COM	1273	La belette	Comes	Avril 2013
BD COS	1978	Doumiacha, il y a longtemps	Cosey	Avril 2013
BD GOT	10957	Pervers Pépère	Gotib	Avril 2013
BD COS	1558	Pied nu sous les rhododendrons	Cosey	Avril 2013
BD CHA	1951	Bouche du diable	Jérôme Charyn	Avril 2013
BD COS	1979	Greys horl island	Cosey	Avril 2013
BD BER	6832	Alienation	Beroy	Avril 2013
BD MAN	11057	Les mémoires mortes	Valérie Mangin	Avril 2013
BD PTI	6114	Tête de Veau et vinaigrette	Ptiluc Joan	Avril 2013
BD CAI	6840	Etoile Blanche	Thierry Cailleteau	Avril 2013
BD PLO	6116	La cérémonie	Plongeon	Avril 2013
BD LAM	10766	Lucyber	Chris Lamquet	Avril 2013
BD COS	1939	Le privilège du serpent	Cosey	Avril 2013
BD COS	1559	Oncke Howard	Cosey	Avril 2013
BD TAR	5399	Le démon des glaces	Tardif	Avril 2013
BD MAR	6102	Vagues à l'âme	Grégory Mardon	Avril 2013
BD SAM	4692	Le bar a joe	Sampayo	Avril 2013
BD SER	349	Loua 1	Servais	Avril 2013
BD VIA	1268	La famfaron	Lele Vianello	Avril 2013
BD SMO	6139	La balançoire hanté	Thierry Smolderon	Avril 2013
BD MON	3650	Les pieds Nickelés contre les pieds Nickelé	Montaubert	Avril 2013
BD VAU	9688	Le cri du peuple	Vautrin	Avril 213
BD VEY	4089	Executive Woman	Martin Veyron	Avril 2013
BD GRA	7897	Les jeunes loups	Jean Graton	Avril 2013
BD GRA	7896	La révolte des rois	Jean Graton	Avril 2013
BD JUI	3485	Le cahier bleu	André Juillard	Avril 2013
BD CHA	6950	Les Jonquières	David Chauvel	Avril 2013
BD DEN	1629	L'homme aux tableaux	Jean Claude Dennis	Avril 2013
BD DES	5394	Même les oiseaux puent	Desberg	Avril 2013
BD DUM	4088	Qui a tué l'idiot	Dumontheuil	Avril 201
BDA GOU	64426	Pour une poignée de bobards	Goupil	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R MAU	7238	Yvette et autres nouvelles	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	7231	Monsieur Parent et autres nouvelles	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	7229	Sur l'eau	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	7232	Fort comme la mort	Guy de Maupassant	Avril 2013
R PRO	143	Le côté de Guermantes I	Proust	Avril 2013
R PRO	11045	Du côté de chez Swann	Proust	Avril 2013
R CEN	10105	L'or	Blaise Cendrars	Avril 2013
R FLA	3725	La tentation de Saint-Antoine	Gustave Flaubert	Avril 2013
R FLA	2599	Trois contes	Gustave Flaubert	Avril 2013
R GIO	11428	Le hussard sur le toit	Jean Giono	Avril 2013
R SAI	150	Citadelle	Antoine de Saint-Exupéry	Avril 2013
R SAI	149	Pilote de guerre	Antoine de Saint-Exupéry	Avril 2013
R SAI	151	Terre des hommes	Saint-Exupéry	Avril 2013
R CAM (doublon)	140	La peste	Albert Camus	Avril 2013
R COL	206	Gigi	Colette	Avril 2013
R MAU	7230	Le rosier de Mme Husson	Guy de Maupassant	Avril 2013
R GAR	320	Chronique d'une mort annoncée	Gabriel Garcia Marquez	Avril 2013
R DOS	4607	Récits de la maison des morts	Dostoïevski	Avril 2013
R DOS	3988	Crime et châtimeut II	Dostoïevski	Avril 2013
R COL	227	L'ingénue libertine	Colette	Avril 2013
R BAL	12897	Ferragus la fille aux yeux d'or	Balzac	Avril 2013
R BAL	5816	La maison du chat-qui-pelote	Honoré de Balzac	Avril 2013
R MAU	7237	Clair de lune	Guy de Maupassant	Avril 2013
R BAL	5806	La duchesse de Longeais	Honoré de Balzac	Avril 2013
R BAL	146	La rabouilleuse	Honoré de Balzac	Avril 2013
R MAU	7239	L'inutile beauté	Guy de Maupassant	Avril 2013
R BAL	5818	Splendeurs et misères des courtisanes	Balzac	Avril 2013
R PRO	144	Le côté de Guermantes II	Marcel Pagnol	Avril 2013
R MAU	6359	Une vie	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	110	Boule de suif.La maison Tellier	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	10108	La petite Roque	Guy de Maupassant	Avril 2013
R MAU	7822	Le Horla	Guy de Maupassant	Avril 2013
R FLA	2552	Bouvard et péculchet	Flaubert	Avril 2013
R GIO	10102	Un de Baumugnes	Jean Giono	Avril 2013
R GIO	210	Colline	Jean Giono	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ADULTES (suite)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R BAL	5827	La vieille fille	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	145 (double exemp)	Honoré de BALZAC	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	147 (double exemp)	Le père Goriot	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	125 (double exemp)	Le lys dans la vallée	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	10166(doubleexemp)	Le colonel CHABERT	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5803	L'envers de l'histoire	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5804	Les paysans	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5807	Le cousin PONS	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5810	Mémoires de deux jeunes	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5811	César Birotteau	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5812	Le cabinet des antiques	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5813	Sarrasine Gambara	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5815	Le médecin de campagne	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5814	A la recherche de l'absolu	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5817	Béatrix	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	5831	Illusions perdues	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	6374	<i>César Birotteau</i>	<i>Honoré de BALZAC</i>	<i>Avril 2013</i>
R BAL	11040	A la recherche de l'absolu	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	11041	La maison du chat	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	11042	Ferragus	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	11043	L'interdiction	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R BAL	11044	Une ténébreuse affaire	Honoré de BALZAC	Avril 2013
R DEO	297	Les vingt ans du jeune homme vert	Michel Déon	Avril 2013
R DAU	3887	Tartarin de Tarascon	Alphonse DAUDET	Avril 2013
R DOS	3010	L'idiot	DOSTOÏEVSKI	Avril 2013
R GIO	243	Regain	Jean GIONO	Avril 2013
R DAH	5320	Bizarre ! Bizarre !	Roald DAHL	Avril 2013
R DAN	3329	La divine comédie le Purgatoire	DANTE	Avril 2013
R DAN	3319	La divine comédie : l'enfer	DANTE	Avril 2013
R DAN	3052	La divine comédie : le paradis	DANTE	Avril 2013
R COL	3810	La retraite sentimentale	COLETTE	Avril 2013
R COL	228	Chéri	COLETTE	Avril 2013
R CON	967	Typhon	Joseph CONRAD	Avril 2013
R CON	251	Lord Jim	Joseph CONRAD	Avril 2013
R CON	3515	Le nègre du Narcisse	Joseph CONRAD	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ENFANTS

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R KRI	10512	Heidi maman	Nelly KRISTINK	Avril 2013
R SEG	10515	Diloy le chemineau	Comtesse de Ségur	Avril 2013
R SEN	2131	Rosie	Maurice SENDAK	Avril 2013
R SER	4301	Le labyrinthe de Marrakech	Alain SERRES	Avril 2013
R KOR	1277	Renardeau	Irina KORSCHUNOW	Avril 2013
R LOB	2040	Hulul	Arnold LOBEL	Avril 2013
R LOB	1661	Oncle éléphant	Arnold Lobel	Avril 2013
R LET	2180	Léopold préfère les fauves	Guillaume Le TOUZE	Avril 2013
R LOB	552	Cinq nouvelles histoires de Ranelot et Bufolet	Arnold LOBEL	Avril 2013
R LEN	2300 (abîmé)	Je me marierai avec Anna	Thierry LENAIN	Avril 2013
R LAM	3338	Le voyage en ballon	Albert LAMORISSE	Avril 2013
R LEB	2679	813 : la double vie d'Arsène Lupin	Maurice LEBLANC	Avril 2013
R LEN	2338	Clair de loup	Thierry LENAIN	Avril 2013
R LAF	536	Shadé à Montmartre	Anne Laflaquière	Avril 2013
R LAV	2386	L'acrobate de Minos	L.N LAVOLLE	Avril 2013
R LOW	7505	Face au danger	Joan LOWERY NIXON	Avril 2013
R LEH	3630	Défense de parler	Marc Le HARDY	Avril 2013
R LAP	8978	Maître Wen Madame Tchou a disparu	Michel LAPORTE	Avril 2013
R LEM	5683	L'été où tout le monde est tombé amoureux	Marjaleena LEMBCKE	Avril 2013
R LEH	5598	Taxi et le bunyip	Christian LEHMANN	Avril 2013
R LEF	6683	Un prince en baskets	Liliane KORB et Laurence LEFEVRE	
R LEC	5240	Lullaby	J.M.G Le Clézio	Avril 2013
R LAM	561	Bim le petit âne	Albert LAMORISSE	Avril 2013
<i>R LAF</i>	3970	<i>Shadé à Montmartre</i>	<i>Anne LAFLAQUIERE</i>	Avril 2013
R LAF	4305	Le tablier bleu	Martine LAFFON	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ENFANTS

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R SMA	2172	Marie est amoureuse	Brigitte SMADJA	Avril 2013
R SMA	1278	Drôles de zèbres	Brigitte SMADJA	Avril 2013
R MAA	1262	La mamie du train	Paul MAAR	Avril 2013
R REB	2955	Allo, Fatiah	Evelyne REBERG	Avril 2013
R SAI	2743	Nous irons à Follebello	Marie Saint-Christian	Avril 2013
R MAL	3803	En famille	Hector MALOT	Avril 2013
R PON	2349	L'inconnu de la Proiselière	Monique PONTY	Avril 2013
R REI	2415	L'ange de Maura	Lynne Reid BANKS	Avril 2013
R SMI	6687	Jaguars	Roland SMITH	Avril 2013
R SAB	5659	Léonardo les pieds dans l'eau	Marie-Hélène SABARD	Avril 2013
R ROY	2595	La maison qui s'envole	Claude ROY	Avril 2013
R ROS	2562	Les inséparables	Pat ROSS	Avril 2013
R POS	4681	Le boucher sanglant	Christian POSLANIEC	Avril 2013
R RIV	3644	Ça alors !	Yak RIVAI	Avril 2013
R LUN	7317	Boeurk	Stein Erik LUNDE	Avril 2013
R RIV	5604	Mouche et la vieille aux cheveux rouges	Yak RIVAI	Avril 2013
R RIC	4633	Hold-up à la crèche	Brigitte RICHTER	Avril 2013
R MAU	2355	Une amitié bleu outremer	Yvon MAUFFRET	Avril 2013
R RHO	4268	Le prince de Central Park	Evan H.Rhodes	Avril 2013
R MIC	2586	Petit lièvre deviendra grand	Tilde MICHELS	Avril 2013
R MER	4372	Koffi risque-tout	Jean MERILLON	Avril 2013
R MED	4263	Martha Bla-bla	Susan MEDDAUGH	Avril 2013
R MAU	4653	Histoires douces amères	MAUPASSANT	Avril 2013
R MAU	11930	La clé	Yvon MAUFFRET	Avril 2013
R REQ	7792	Le pouvoir des étoiles	Javier REQUERO	Avril 2013
R SIM	2504	L'enfant au cœur percé	Louis SIMON	Avril 2013
R SAU	2409	Les indiens de la rue Jules Ferry	François SAUTEREAU	Avril 2013
R MON	2361	Au bout du cerf-volant	Hélène MONTARDRE	Avril 2013
R MIS	2391	Opération caleçon au CE2	Catherine MISSONNIER	Avril 2013
R MOL	5622	La sorcière de Venise	Andréa MOLESINI	Avril 2013
R MIR	5245	Un bonnet de laine jaune	Anne MIRMAN	Avril 2013
R MOI	8820	Moin la vi pirate !	Raphaël BARQUISSAU	Avril 2013
R SER	2560	Le petit humain	Alain SERRES	Avril 2013
R SER	3218	Du commerce de la souris	Alain SERRES	Avril 2013
R ROC	8710	Elodie de la Valodie	Thérèse ROCHE	Avril 2013
R MIL	550	Le chat des vocabul a disparu	Charles MILOU	Avril 2013
R MAR	3244	Un amour de chien	William MARSCHALL	Avril 2013
R MAR	3233	Helen la petite fille du silence et de la nuit	Anne MARCHON	Avril 2013
R MAU	346	La peur et autres contes fantastiques	MAUPASSANT	Avril 2013
R MAT	6019	Lucien, le pingouin musicien	Jean-Marc MATHIS	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET ROMANS ENFANTS (suite)

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
R SEG	2556 (doublon)	Les malheurs de sophie	Comtesse de Ségur	Avril 2013
R ROC	8711 (doublon)	Lily Moon et la lucarne	Thérèse ROCHE	Avril 2013
R MAH	5317 (doublon)	L'enlèvement de la bibliothécaire	Margaret MAHY	Avril 2013
R SAI	2576 (doublon)	Le petit prince	Antoine de St-Exupéry	Avril 2013

LISTE D'OUVRAGES RETIRES DU PRET DOCUMENTAIRES ENFANTS

COTE	INVENTAIRE	TITRE	AUTEUR	DATE
937.03 BAR	819	Il était une fois l'Homme BIZANCE	Albert barillé	AVRIL 2013
937.03 BAR	806	Il était une fois l'Homme Les Etrusques et Rome	Albert barillé	AVRIL 2013
930 BAR	809	Il était une fois l'Homme L'Homme de Cro-Magnon	Albert barillé	AVRIL 2013
930 BAR	808	Il était une fois l'Homme L'Homme de Nèandertal	Albert barillé	AVRIL 2013
930 BAR	811	Il était une fois l'Homme De Lascaux à Carnac	Albert barillé	AVRIL 2013
938 BAR	804	Il était une fois l'Homme La naissance de la Grèce	Albert barillé	AVRIL 2013
932 BAR	805	Il était une fois l'Homme L'Egypte des pharaons	Albert barillé	AVRIL 2013
938.04 BAR	822	Il était une fois l'Homme Le siècle de Péricles	Albert barillé	AVRIL 2013
940.18 BAR	816	Il était une fois l'Homme Le temps des Croisades	Albert barillé	AVRIL 2013
940.17 BAR	836	Il était une fois l'Homme Les batisseurs de cathédrales	Albert barillé	AVRIL 2013
940.12 BAR	843	Il était une fois l'Homme L'Age des Vikings	Albert barillé	AVRIL 2013
940.31 BAR	825	Il était une fois l'Homme L'aube du XX e siècle	Albert barillé	AVRIL 2013
940.28 BAR	829	Il était une fois l'Homme Le printemps des peuples	Albert barillé	AVRIL 2013
940.28 BAR	827	Il était une fois l'Homme La révolution industrielle	Albert barillé	AVRIL 2013
940.558 BAR	828	Il était une fois l'Homme Le monde contemporain	Albert barillé	AVRIL 2013
940.51 BAR	826	Il était une fois l'Homme Des années folles à la guerre de 1939	Albert barillé	AVRIL 2013
935 BAR	840	Il était une fois l'Homme Les conquêtes de l'islam	Albert barillé	AVRIL 2013
949.2 BAR	831	Il était une fois l'Homme L'age d'or des Provinces	Albert barillé	AVRIL 2013
945.05 BAR	817	Il était une fois l'Homme Le quattrocento	Albert barillé	AVRIL 2013
944.026 BAR	814	Il était une fois l'Homme La guerre de cent ans 2. Jeanne d'arc	Albert barillé	AVRIL 2013

944.041 BAR	830	Il était une fois l'Homme La révolution de l'empire	Albert barillé	AVRIL 2013
944.033 BAR	815	Il était une fois l'Homme Le règne de Louis XIV	Albert barillé	AVRIL 2013
944.025 BAR	813	Il était une fois l'Homme La guerre de cent ans 1. Défaites	Albert barillé	AVRIL 2013
944.01 BAR	841	Il était une fois l'Homme Les carolingiens	Albert barillé	AVRIL 2013
944.01 BAR	842	Il était une fois l'Homme Les mérovingiens	Albert barillé	AVRIL 2013
942.05 BAR	812	Il était une fois l'Homme L'Angleterre d'Elizabeth	Albert barillé	AVRIL 2013
943.05	824	Il était une fois l'Homme Le siècle des lumières	Albert barillé	AVRIL 2013
970.02 BAR	833	Il était une fois l'Homme Les pionniers en Amérique du nord	Albert barillé	AVRIL 2013
947.05 BAR	832	Il était une fois l'Homme Pierre le grand	Albert barillé	AVRIL 2013
946.03 BAR	835	Il était une fois l'Homme L'ère des conquistadors	Albert barillé	AVRIL 2013
946.03 BAR	823	Il était une fois l'Homme Le siècle d'or Espagnol	Albert barillé	AVRIL 2013
950.2 BAR	821	Il était une fois l'Homme Les Conquêtes de Gengis Khan	Albert barillé	AVRIL 2013
950.2 BAR	818	Il était une fois l'Homme L'Orient de Marco Polo	Albert barillé	AVRIL 2013
970.04 BAR	834	Il était une fois l'Homme La conquête de l'Ouest	Albert barillé	AVRIL 2013
935 BAR	839	Il était une fois l'Homme Les premiers empires	Albert barillé	AVRIL 2013
935 BAR	838	Il était une fois l'Homme Les vallées fertiles	Albert barillé	AVRIL 2013
933 BAR	837	Il était une fois l'Homme Les Hébreux	Albert barillé	AVRIL 2013
916.2 BAR	762	Les urgences	Albert barillé	AVRIL 2013
616.85 BAR	773	La vie mentale 2	Albert barillé	AVRIL 2013
616.85 BAR	772	La vie mentale 1	Albert barillé	AVRIL 2013
612.82 BAR	745	Le cerveau	Albert barillé	AVRIL 2013
612.79 BAR	753	La peau	Albert barillé	AVRIL 2013

612.75 BAR	755	La moelle osseuse	Albert barillé	AVRIL 2013
618.2 BAR	756	La naissance 1	Albert barillé	AVRIL 2013
618.2 BAR	757	La naissance 2	Albert barillé	AVRIL 2013
617.1 BAR	785	Les accidents domestiques	Albert barillé	AVRIL 2013
617.1 BAR	775	Blessures et hémorragies	Albert barillé	AVRIL 2013
612.87 BAR	786	La bouche et le nez	Albert barillé	AVRIL 2013
612.87 BAR	3387	La bouche et le nez (doublon)	Albert barillé	AVRIL 2013
612.86 BAR	749	Le goût et l'odorat	Albert barillé	AVRIL 2013
612.85 BAR	748	L'ouïe	Albert barillé	AVRIL 2013
612.66 BAR	777	Adolescence et sexualité	Albert barillé	AVRIL 2013
612.74 BAR	750	Les muscles	Albert barillé	AVRIL 2013
612.75 BAR	765	Le squelette	Albert barillé	AVRIL 2013
613 BAR	770	Pour une vie plus simple	Albert barillé	AVRIL 2013
613.7 BAR	782	La vie et le sommeil	Albert barillé	AVRIL 2013
613.2BAR	767	Santé et alimentation 1	Albert barillé	AVRIL 2013
613.2 BAR	768	Santé et alimentation 2	Albert barillé	AVRIL 2013
613.19 BAR	781	Notre air ambiant	Albert barillé	AVRIL 2013
613 BAR	780	L'aspect physique	Albert barillé	AVRIL 2013
613 BAR	771	Pour une vie plus saine 2	Albert barillé	AVRIL 2013
612.84 BAR	747	La vue	Albert barillé	AVRIL 2013
612.84 BAR	746	Deux sens vitaux : la vue et l'ouïe	Albert barillé	AVRIL 2013
617.1 BAR	776	Fractures, entorse et luxations	Albert barillé	AVRIL 2013

613.7 BAR	784	Vacances et repos	Albert barillé	AVRIL 2013
616.02 BAR	741	Le secourisme	Albert barillé	AVRIL 2013
615.37 BAR	764	Les vaccins	Albert barillé	AVRIL 2013
614.44 BAR	778	Prévenir et combattre la maladie 1	Albert barillé	AVRIL 2013
614.44 BAR	779	Prévenir et combattre la maladie 2	Albert barillé	AVRIL 2013
614.4	787	Le système défensif	Albert barillé	AVRIL 2013
614 BAR	783	La santé, un droit pour tous	Albert barillé	AVRIL 2013
612.4 BAR	763	Les hormones	Albert barillé	AVRIL 2013
612.1 BAR	743	Le sang	Albert barillé	AVRIL 2013
612.1 BAR	744	Les plaquettes	Albert barillé	AVRIL 2013
612.04 BAR	766	L'exercice physique est indispensable	Albert barillé	AVRIL 2013
611.2 BAR	754	La respiration	Albert barillé	AVRIL 2013
611.1 BAR	742	Le cœur	Albert barillé	AVRIL 2013
610BAR	774	Les grandes étapes de la médecine	Albert barillé	AVRIL 2013
611.3 BAR	752	La digestion 1	Albert barillé	AVRIL 2013
611.3 BAR	751	La digestion 2	Albert barillé	AVRIL 2013
611.3 BAR	769	Les dents	Albert barillé	AVRIL 2013
611.4 BAR	759	Le foie	Albert barillé	AVRIL 2013
611.4 BAR	758	Le système lymphatique	Albert barillé	AVRIL 2013
611.6 BAR	760	Les reins	Albert barillé	AVRIL 2013
612 BAR	789	L'origine de la vie 1	Albert barillé	AVRIL 2013
612 BAR	790	L'origine de la vie 2	Albert barillé	AVRIL 2013

612 BAR	788	La chaîne de la vie	Albert barillé	AVRIL 2013
----------------	------------	----------------------------	-----------------------	-------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 827,31	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 827,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 827,31	1 827,31

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 827,31	1 827,31
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D' EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses des services		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31

		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 327,31

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 500,00				1 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		1 500,00				1 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500,00				1 500,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00				1 500,00

		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		1 827,31
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 327,31

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL						

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot.,fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL						

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 827,31		1 827,31
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	1 827,31		1 827,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 827,31
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 827,31
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 827,31
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 500,00	1 827,31	1 827,31
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00		
6064	Fournitures administratives	500,00		
61521	Entretien des terrains	500,00	1 827,31	1 827,31
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 500,00	1 827,31	1 827,31
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 500,00	1 827,31	1 827,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 500,00	1 827,31	1 827,31

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 827,31

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00		
7068	Autres prestations de service	1 500,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		1 500,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 500,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 500,00		
--	----------	--	--

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 827,31
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 827,31
--	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
---	--	--	--

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION				
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)
--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affect.		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
	Date de convocation :/...../.....
Présenté par le(1),	
A le.....	
Le(1),	
Délibéré par(2), réunion en session	
A, le.....	Les membres du(2)
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	
	A, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) SPANC

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		
I Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan	Jointes	Sans objet
A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes		
A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
A3.2 - Etalement des provisions		
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
A6 - Etat des charges transférées		
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
B1.2 Calcul du ratio d'endettement		
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
B1.7 - Etat des engagements reçus		
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
D Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 864,51	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		21 864,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		21 864,51	21 864,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 000,00	5 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 000,00	5 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 864,51	26 864,51
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
Total des dépenses des services		153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (4)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles d'exploitation		153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
023	Virement à la section d'investissement (6)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)						
Total des dépenses d'ordre d'exploitation					5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		153 000,00			21 864,51	21 864,51	174 864,51

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES	
		174 864,51

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges						
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	153 000,00					153 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)						
74	Subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante						
Total des recettes de gestion courante		153 000,00					153 000,00
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)						
Total des recettes réelles d'exploitation		153 000,00					153 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)						
Total des recettes d'ordre d'exploitation							
TOTAL		153 000,00					153 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 864,51
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES	
		174 864,51

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles				5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses d'équipement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières						
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)						
	Total des dépenses réelles d'investissement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement						
	TOTAL				5 000,00	5 000,00	5 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 5 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (à cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des recettes d'équipement						
10	Dot., fonds divers et réserves						
106	Réserves (7)						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
	Total des recettes financières						
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)						
	Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section de fonctionnement (4)				5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL				5 000,00	5 000,00	5 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 5 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	5 000,00
---	-------------------------------------	---	-----------------

(1) cf IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
 (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 864,51		16 864,51
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		16 864,51	5 000,00	21 864,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 864,51
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		5 000,00		5 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total				

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	21 864,51
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 864,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		5 000,00	5 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
Recettes d'investissement - Total			5 000,00	5 000,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
604	Achats études prest.services equip. trav	150 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	1 000,00			
6064	Fourn. administratives	1 000,00			
6262	Frais de telecommunications	1 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014 (7)	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
66	Charges financières (b)				
67	Charges exceptionnelles (c)				
68	Dotations aux provisions (d) (9)				
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)				
022	Dépenses imprévues (f)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)	
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		153 000,00	21 864,51	5 000,00	21 864,51

	+	
RESTES A REALISER N-1 (13)		
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		21 864,51

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00		
7062	Red. d'assainissement non collectif	153 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		153 000,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		153 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	153 000,00		
--	-------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1 (10)		+
-----------------------------------	--	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		+	21 864,51
---	--	---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=	21 864,51
--	--	---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel informatique		5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement		5 000,00	5 000,00	5 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				

45...1	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 000,00	5 000,00	5 000,00
-----------------------------------	--	-----------------	-----------------	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
---	--	----------	----------	----------

+			
RESTES A REALISER N-1 (10)			
+			
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
=			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf.I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	bonne a masquer Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES			
-----------------------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28182	<i>Amortissement</i>		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION			5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			5 000,00	5 000,00	5 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)		
----------------------------------	--	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		
--	--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 000,00
---	--	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (à masquer)	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a	a		b	b
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affect.						
23	Immobilisations en cours						

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affect.		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d				5 000,00	5 000,00
Ressources propres externes (a)					
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)				5 000,00	5 000,00
28182	Amortissement			5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	5 000,00			5 000,00

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV
Recettes financières (V)	V 5 000,00
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) +5 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI - c/2763 - D (5) +5 000,00
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001) 5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser

(4) Hors comptes 10229,10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
	Date de convocation : .../.../.....
Présenté par le(1),	
A le.....	
Le(1),	
Délibéré par(2), réunion en session	
A le.....	Les membres du(2)
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	
	A le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : **SAINT-BENOIT**

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) **SERVICE DES EAUX**

ANNEE **2013**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	292 271,51	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		292 271,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		292 271,51	292 271,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		32 301,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	88 581,53	16 896,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		39 384,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		88 581,53	88 581,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	380 853,04	380 853,04
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	79 000,00		55 271,51	55 271,51	134 271,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		65 000,00	65 000,00	295 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses des services		309 000,00		125 271,51	125 271,51	434 271,51
66	Charges financières	32 000,00		10 000,00	10 000,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		5 000,00	5 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		351 000,00		140 271,51	140 271,51	491 271,51
023	Virement à la section d'investissement (6)	58 727,56		100 000,00	100 000,00	158 727,56
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	242 172,44		52 000,00	52 000,00	294 172,44
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 900,00		152 000,00	152 000,00	452 900,00
TOTAL		651 900,00		292 271,51	292 271,51	944 171,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES	944 171,51
--	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	525 000,00				525 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00				3 000,00
Total des recettes de gestion courante		528 000,00				528 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10 000,00				10 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		538 000,00				538 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				113 900,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		113 900,00				113 900,00
TOTAL		651 900,00				651 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	292 271,51
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES	944 171,51
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	339 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

s et des valeurs

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles	87 000,00	9 755,02			96 755,02
21	Immobilisations corporelles	75 000,00				75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	223 000,00	60 657,75			283 657,75
	Total des opérations d'équipement		18 168,76			18 168,76
	Total des dépenses d'équipement	385 000,00	88 581,53			473 581,53
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00				65 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	65 000,00				65 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	450 000,00	88 581,53			538 581,53
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	113 900,00				113 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 900,00				113 900,00
	TOTAL	563 900,00	88 581,53			652 481,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	652 481,53
--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement	75 000,00	16 896,00	36 000,00	36 000,00	127 896,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 000,00		-188 000,00	-188 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement	263 000,00	16 896,00	-152 000,00	-152 000,00	127 896,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)			32 301,17	32 301,17	32 301,17
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières			32 301,17	32 301,17	32 301,17
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	263 000,00	16 896,00	-119 698,83	-119 698,83	160 197,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	58 727,56		100 000,00	100 000,00	158 727,56
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	242 172,44		52 000,00	52 000,00	294 172,44
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 900,00		152 000,00	152 000,00	452 900,00
	TOTAL	563 900,00	16 896,00	32 301,17	32 301,17	613 097,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	39 384,36
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	652 481,53
--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	339 000,00
--	-------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	55 271,51		55 271,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00		65 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	10 000,00		10 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		52 000,00	52 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		100 000,00	100 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	140 271,51	152 000,00	292 271,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	292 271,51
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement	18 168,76		18 168,76
20	Immobilisations incorporelles (6)	9 755,02		9 755,02
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	60 657,75		60 657,75
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	88 581,53		88 581,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	292 271,80
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	292 271,80
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	52 896,00		52 896,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-188 000,00		-188 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		52 000,00	52 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		100 000,00	100 000,00
Recettes d'investissement - Total		-135 104,00	152 000,00	16 896,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	39 384,36
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	32 301,17
----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	79 000,00	55 271,51	55 271,51
60226	Vetements de travail		5 000,00	5 000,00
604	Achats etudes prest.services equip. trav	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6042	Prestations de services		3 000,00	3 000,00
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie ...)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6062	Produits de traitement	4 600,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fourn. d'entretien & petits equipements	2 500,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fourn. d'entretien (produits)		300,00	300,00
60632	Fourn. de petits equipements	2 000,00	20 550,00	20 550,00
6068	Autres matieres et fournitures	1 500,00		
611	Sous traitance generale	10 000,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 321,51	1 321,51
6137	Red. droit de passage et servitudes dive	1 000,00		
6152	Entretien batiments	200,00		
61551	Entretien materiels roulants	3 000,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers		1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	33 000,00		
6161	Primes d'assurance	2 000,00		
618	Divers	1 200,00	2 300,00	2 300,00
6182	Documentation générale		200,00	200,00
6231	Annonces & insertions		3 500,00	3 500,00
6257	Receptions	5 000,00		
6262	Frais de telecommunications	2 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00	65 000,00	65 000,00
6332	Cotisations f.n.a.l	200,00		
6336	Cotisations c.d.g	3 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions	150 000,00	55 000,00	55 000,00
6414	Autres indemnités ihts	2 100,00		
6451	Cotisations a l' urssaf	52 700,00	1 000,00	1 000,00
6453	Cotisations caisses de retraites	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6454	Cotisation assedic	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		
6478	Cheque dejeuner	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante		5 000,00	5 000,00
654	Pertes sur creances irrecoverables		5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		309 000,00	125 271,51	125 271,51
66	Charges financières (b)	32 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts emprunts et dettes	31 000,00	5 000,00	5 000,00
66112	lcne	1 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annules s/ex. anterieur	10 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)			

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		351 000,00	140 271,51	140 271,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	58 727,56	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	242 172,44	52 000,00	52 000,00
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell	242 172,44	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 900,00	152 000,00	152 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 900,00	152 000,00	152 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		651 900,00	292 271,51	292 271,51

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	292 271,51

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	525 000,00		
70111	Vente de l'eau aux abonnés	513 000,00		
7068	Frais de remise en eau	12 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		528 000,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00		
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		538 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)</i>	113 900,00		
777	<i>Quote part subv. inv. viree cpte resulta</i>	113 900,00		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	651 900,00		
--	-------------------	--	--

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	292 271,51
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	292 271,51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	87 000,00		
2031	Frais d'études	87 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	75 000,00		
2188	Acquis° matériels divers	75 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	223 000,00		
2315	Installat° mat. et outillage technique	223 000,00		
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	385 000,00		

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00		
1641	Emprunts	65 000,00		
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	65 000,00		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	450 000,00		
-----------------------------------	-------------------	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)	113 900,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>113 900,00</i>		
13913	<i>Subvention d'investissement</i>	<i>113 900,00</i>		
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	563 900,00		
---	-------------------	--	--

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	88 581,53
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	75 000,00	36 000,00	36 000,00
1311	Subvention etat -ole renouvel. rés. aep	75 000,00	36 000,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	188 000,00	-188 000,00	-188 000,00
1641	Emprunts	188 000,00	-188 000,00	-188 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		263 000,00	-152 000,00	-152 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves		32 301,17	32 301,17
1068	Excedents de fonctionnement capitalises		32 301,17	32 301,17
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières			32 301,17	32 301,17

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	263 000,00	-119 698,83	-119 698,83
-----------------------------------	-------------------	--------------------	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	58 727,56	100 000,00	100 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>	242 172,44	52 000,00	52 000,00
28031	<i>Amortissement immo incorporelles</i>	10 712,00		
28032	<i>Amortissement frais r.d</i>	4 546,02		
281311	<i>Amort. bat. d'exploitation</i>	86 930,79		
281351	<i>Amortissement</i>	12 195,92		
28151	<i>Amort immob réseaux</i>	929,88		
281531	<i>Amortissement reseau adduction d'eau</i>	101 725,97		
28182	<i>Amortissement</i>	10 269,50		
28183	<i>Amortissement</i>	10 319,62		
28184	<i>Amortissement acquisition mobilier</i>	1 194,00		
28188	<i>Amortissement</i>	3 348,74	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		300 900,00	152 000,00	152 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 900,00	152 000,00	152 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		563 900,00	32 301,17	32 301,17

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	16 896,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	39 384,36
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 102

LIBELLE : Reparations reseaux

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES	82 759,94	a 18 168,76		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours		18 168,76			
2315	Installat° mat. et outillage technique		18 168,76			

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affect.		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	-18 168,76
Besoin de financement si négatif	18 168,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.1

A1.1 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (total)														
...														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle. T: trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
TOTAL GENERAL												

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3)

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couvertures éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.4

A1.4 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7)	(8) Taux actuariel	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (9)		en(10) intérêts	en capital	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette (2)																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette (3)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X : autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts <small>(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)</small>	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Type de taux (5)	Index de référence (2)			Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)																	
Taux variable simple(total)																	
Taux complexe (total)																	
Total																	

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts <small>(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe						
Taux variable simple						
Taux complexe						
Total						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.6

A1.6 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant du au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.8

A1.8 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dettes en capital au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant , P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES				IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE					
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				A2.1	
A2.1 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	1121942,98	832531,91	94463,39	30282,67	64180,72
Auprès des organismes de droit privé	471942,98	172386,6	46900,5	9077,71	37822,79
CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	45251,11	8852,04	36399,07
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	14595,93	2972,54	1649,39	225,67	1423,72
Auprès des organismes de droit public	650000	660145,31	47562,89	21204,96	26357,93
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	650000	660145,31	47562,89	21204,96	26357,93
Dettes Provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

A2.2 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
DETTE DIRECTE	1121942,98	94463,39	768351,19

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
40001083884 (DCRCA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	14595,93	2972,54	1 : Indice en euro	17 ans		8,6000	8,6000	0	0,000	8,600	225,67	0	0,28
CRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	650000	660145,31	1 : Indice en euro	19 ans		3,2000	3,2000	62053	0,000	3,200	21204,96	0	80,8
MPH143227EUR/0143238 (ED12/013)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	1 : Indice en euro	15 ans		5,5000	5,5000	0	0,000	5,724	8852,04	0	18,91
TOTAL A		1121942,98	832531,91									30282,67	0	100
Barrière simple B														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL B		0	0									0	0	0
Option d'échange C														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL C		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL D		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL E		0	0									0	0	0
Autres type de structures F														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL F		0	0									0	0	0

Page 1

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		1121942,98	832531,91									30282,67	0	100

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts Obligataires (Total)					0									
					0			0,000	0,000					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1121942,98									
1641 Emprunts en euros (total)					1121942,98									
40001083884 (DCRCA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	10/07/2002	30/09/1997	31/03/1998	14595,93	F	FIXE	8,600	8,787	EURO	S	P		1A
CRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	01/03/2011	07/03/2011	30/09/2012	650000	F	FIXE	3,200	3,262	EURO	S	EP	N	1A
MPH143227EUR/0143238 (ED12/013)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/02/2001	31/03/2001	01/04/2002	457347,05	F	FIXE	5,500	5,227	EURO	T	EP		1A
1643 Emprunts en devises (total)					0									
					0			0,000	0,000					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0									
					0			0,000	0,000					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0									
					0			0,000	0,000					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)					0									

Page 1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote		Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts Obligataires (Total)		0		0					62053	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0		800784,42					0	64180,72	30282,67	7176,93
1641 Emprunts en euros (total)		0		800784,42					0	64180,72	30282,67	7176,93
40001083884 (DCRCA199701)	N	0	1A	2275,67	1	F	FIXE	8,600	0	1423,72	225,67	34,03
CRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	N	0	1A	647045,7	17	F	FIXE	3,200	62053	26357,93	21204,96	5239,31
MPH143227EUR/0143238 (ED12/013)	N	0	1A	151463,05	3	F	FIXE	5,724	0	36399,07	8852,04	1903,59
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0		0					0	0	0	0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0

Page 2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
					0			0,000	0,000					
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1676 Dettes envers locataires-acquereurs (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
					0			0,000	0,000					
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1687 Autres dettes (total)					0									
					0			0,000	0,000					
Total général					1121942,98									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote		Capital	Charges d'intérêt (8)	
		0		0				0,000	0	0	0	0
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1676 Dettes envers locataires-acquereurs (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1687 Autres dettes (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
Total général		0		800784,42					62053	64180,72	30282,67	7176,93

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.5

A2.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (mois)	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (4)	Index (5)	Taux actuariel (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de la dette																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts relatifs à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre de contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de		Date de règlement	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Type de taux (5)	Index de référence			Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux variable (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux complexe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Page 1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de	Après opération de
Taux fixe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux variable (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux complexe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	Nombre de produits	3	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	832531,91	0	0	0	0	0
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 -DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		178 900,00			
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		178 900,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	65 000,00			
1641	Emprunts	65 000,00			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		113 900,00			
	Reprises sur autofinancement antérieur © (1)	113 900,00			
13913	Subvention d'investissement	113 900,00			
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Ne compléter cette colonne qu'en cas de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		300 900,00		152 000,00	152 000,00
Ressources propres externes (a)					
1068	Excedents de fonctionnement capitalises				32 301,17
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)		242 172,44		52 000,00	52 000,00
28031	Amortissement immo incorporelles	10 712,00			
28032	Amortissement frais r.d	4 546,02			
281311	Amort. bat. d'exploitation	86 930,79			
281351	Amortissement	12 195,92			
28151	Amort immob réseaux	929,88			
281531	Amortissement reseau adduction d'eau	101 725,97			
28182	Amortissement	10 269,50			
28183	Amortissement	10 319,62			
28184	Amortissement acquisition mobilier	1 194,00			
28188	Amortissement	3 348,74		52 000,00	52 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	58 727,56		100 000,00	100 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	152 000,00	39 384,36	32 301,17	223 685,53

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV
Recettes financières (V)	V
Solde (recettes - dépenses)	223 685,53
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI = V - IV (5) VI - c/2763 - D (5)
Résultat hors charges transférées	+223 685,53 +223 685,53
	V-(II+D001) 223 685,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser
- (4) Hors comptes 10229,10259 et 1068.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
- (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
									Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital	
Année	Profil																		
Totaux généraux																			
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																			
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																			

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS recus	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

- TECH : Technique
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S : Social
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : police
- OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

- 3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1).				
Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
	Date de convocation :/...../.....
Présenté par le(1),	
A le.....	
Le(1),	
Délibéré par(2), réunion en session	
A, le.....	Les membres du(2)
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	
	A, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) Ville de La Plaine des Palmistes AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M14

Budget Supplémentaire (2) voté par nature
--

BUDGET (3) Budget Ville

ANNEE **2013**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (6)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (7)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.2 - Etat de la dette -Autres dettes		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 -Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE 	Ville de La Plaine des Palmistes	BS 2013
-----------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 297
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	685,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	CIREST

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 676,00	904,00
2	Produit des impositions directes/population	263,00	447,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 779,00	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 227,00	316,00
5	Encours de dette/population	157,00	896,00
6	DGF/population	304,00	220,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	69,64%	52,60%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		77,50%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		87,50%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,21%	87,90%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	69,00%	28,10%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,09	79,70%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

- III - Les provisions sont : (4)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (6) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n°du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	873 713,32	184 734,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		688 979,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		873 713,32	873 713,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	310 000,00	822 736,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 542 339,22	1 762 655,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	733 053,29	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 585 392,51	2 585 392,51

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 459 105,83	3 459 105,83
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 600 000,00		108 000,00	108 000,00	1 708 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000,00		532 734,00	532 734,00	6 887 734,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 009 500,00		88 000,00	88 000,00	1 097 500,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		8 964 500,00		728 734,00	728 734,00	9 693 234,00
66	Charges financières	51 000,00		10 979,32	10 979,32	61 979,32
67	Charges exceptionnelles	110 000,00				110 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 125 500,00		739 713,32	739 713,32	9 865 213,32
023	Virement à la section d'investissement (5)	360 625,00		80 000,00	80 000,00	440 625,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	186 098,00		54 000,00	54 000,00	240 098,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		546 723,00		134 000,00	134 000,00	680 723,00
TOTAL		9 672 223,00		873 713,32	873 713,32	10 545 936,32

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	---	--

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 545 936,32
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes.	131 500,00		188 000,00	188 000,00	319 500,00
73	Impôts et taxes	6 154 723,00		98 734,00	98 734,00	6 253 457,00
74	Dotations et participations	2 874 000,00		-102 000,00	-102 000,00	2 772 000,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00				210 000,00
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		9 370 223,00		184 734,00	184 734,00	9 554 957,00
76	Produits financiers	2 000,00				2 000,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00				50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 422 223,00		184 734,00	184 734,00	9 606 957,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	250 000,00				250 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000,00				250 000,00
TOTAL		9 672 223,00		184 734,00	184 734,00	9 856 957,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	688 979,32
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 545 936,32
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	430 723,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

t.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 600,00	437 940,75			1 183 540,75
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	849 400,00	190 869,79	264 000,00	264 000,00	1 304 269,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	4 906 147,00	913 528,68			5 819 675,68
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 501 147,00	1 542 339,22	264 000,00	264 000,00	8 307 486,22
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	24 500,00				24 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00		46 000,00	46 000,00	236 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	214 500,00		46 000,00	46 000,00	260 500,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 715 647,00	1 542 339,22	310 000,00	310 000,00	8 567 986,22
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	250 000,00				250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	250 000,00				250 000,00
	TOTAL	6 965 647,00	1 542 339,22	310 000,00	310 000,00	8 817 986,22

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	733 053,29
=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	9 551 039,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 148 924,00	1 762 655,98	130 000,00	130 000,00	6 041 579,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 650 000,00				1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	5 798 924,00	1 762 655,98	130 000,00	130 000,00	7 691 579,98
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)	520 000,00		46 000,00	46 000,00	566 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			512 736,53	512 736,53	512 736,53
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00				100 000,00
	Total des recettes financières	620 000,00		558 736,53	558 736,53	1 178 736,53
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	6 418 924,00	1 762 655,98	688 736,53	688 736,53	8 870 316,51
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	360 625,00		80 000,00	80 000,00	440 625,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	186 098,00		54 000,00	54 000,00	240 098,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	546 723,00		134 000,00	134 000,00	680 723,00
	TOTAL	6 965 647,00	1 762 655,98	822 736,53	822 736,53	9 551 039,51

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	9 551 039,51

Pour information :

<p>Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.</p>	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	430 723,00
--	--	-------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	108 000,00		108 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	532 734,00		532 734,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	88 000,00		88 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	10 979,32		10 979,32
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		54 000,00	54 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		80 000,00	80 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	739 713,32	134 000,00	873 713,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	873 713,32
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	46 000,00		46 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	437 940,75		437 940,75
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	454 869,79		454 869,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	913 528,68		913 528,68
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1 852 339,22		1 852 339,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	733 053,29
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 392,51
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	188 000,00		188 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	98 734,00		98 734,00
74	Dotations et participations	-102 000,00		-102 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		184 734,00		184 734,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	688 979,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	873 713,32
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 000,00		46 000,00
13	Subventions d'investissement	1 892 655,98		1 892 655,98
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		54 000,00	54 000,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		80 000,00	80 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		1 938 655,98	134 000,00	2 072 655,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	512 736,53
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 392,51
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 600 000,00	108 000,00	108 000,00
6042	Achat prestation de service	58 000,00		
605	Achat matér.,équip,trav.	85 000,00		
60611	Eau et assainissement	25 000,00		
60612	Electricite	40 000,00	21 400,00	21 400,00
60618	Autres fournitures	2 100,00		
60621	Combustible	6 500,00		
60622	Carburants	48 000,00		
60623	Alimentation	310 000,00	58 000,00	58 000,00
60628	Autres fournitures	7 000,00	1 000,00	1 000,00
60628FDG	Autres fourn fete des goyaviers		600,00	600,00
60628MD	Autres fourn maison du goyavier		2 000,00	2 000,00
60631	Fourn d'entretien	24 000,00		
60632	Petits equipements	34 000,00		
60633	Fournitures de voiries	1 000,00		
60636	Vetements de travail	28 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	25 000,00	1 500,00	1 500,00
6065	Livres bibliotheque	14 000,00		
6068	Fournitures diverses	7 000,00		
611	Contrat prestation service	219 500,00		
611FDG	Contrat prestat° service fete d goyavier		13 000,00	13 000,00
6135	Locations mobilières	50 000,00		
61521	Entretien des terrains	31 000,00		
61522	Entretien batiments	60 000,00		
61523	Entretien voies et reseaux	16 000,00		
61551	Entret materiel roulant	47 000,00		
61558	Entretien autres biens	9 000,00		
6156	Maintenance materiels	34 000,00		
616	Primes assurances	100 000,00		
6182	Doc generale et technique	10 000,00		
6184	Frais de sejour er de stage	5 500,00		
6185	Frais de colloques et séminaires		2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers		500,00	500,00
6225	Ind gestion rm/regie	1 700,00		
6226	Honoraires	8 100,00		
6227	Frais actes et contentieux	25 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 000,00		
6232	Fetes et ceremonies	50 000,00		
6232FDG	Fetes et ceremonies fete des goyaviers		5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimes	13 000,00		
6237	Publications	20 000,00		
6238	Frais de relations publiques	2 500,00		
6247	Transports collectifs	20 000,00		
6251	Voyages/deplacements	9 000,00		
6256	Frais mission stage agent	7 000,00		
6257	Receptions	15 000,00		
6261	Frais affranchissement	9 000,00		
6262	Frais telecommunications	65 000,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6281	Cotisations municipales	3 100,00		
6282	Frais gardiennage église	10 000,00		
63512	Taxes foncieres	31 000,00		
6358	Autres droits	4 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000,00	532 734,00	532 734,00
6331	Versement de transport	68 500,00		
6332	Fnal 0,10 %	4 000,00		
6336	Cot au cnfpt et au cdg	46 000,00		
64111	Remuneration pers titulaire	1 150 000,00		
64112	Nbi supplement familiale	35 000,00		
64118	Autres indemnites	610 000,00		
64131	Rem pers journ permanent	1 650 000,00	497 734,00	497 734,00
64168	Remuneration ces	1 200 000,00		
6451	Cot ss patronale tit	630 000,00		
6453	Cot caisse de retraite	395 000,00		
6454	Cotisations aux assedic	190 000,00		
6458	Cotisations autres organ.sociaux	44 000,00	20 000,00	20 000,00
6472	Alloc familiale tit	15 000,00		
64731	Alloc. chômage versées direct.	10 000,00		
6475	Medecine du travail	15 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	80 000,00		
64831	Autres indemnites aux agents	168 000,00		
6488	Autres charges de personnel	44 500,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 009 500,00	88 000,00	88 000,00
6531	Indemnites elus cot ouv	125 000,00	20 000,00	20 000,00
6532	Frais mission maire/adj	2 500,00		
6533	Cot irc pat indemnites elus	4 500,00		
6535	Formation maire/adjoints	5 000,00		
6541	Pertes sur creances irrecoverables	10 000,00		
6553	Cot service incendie	105 000,00		
657361	Subvention caisse des ecoles	40 000,00		
657362	Subv. ccas	140 000,00	36 000,00	36 000,00
6574	Subventions associations	566 500,30	32 000,00	32 000,00
658	Charges de la gestion courante	10 999,70		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		8 964 500,00	728 734,00	728 734,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	51 000,00	10 979,32	10 979,32
66111	Interets regles a echeance	40 000,00	10 979,32	10 979,32
66112	Icne	1 000,00		
668	Autres charges financières	10 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	110 000,00		
6714	Bourses et prix	35 000,00		
673	Titres annules	25 000,00		
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 125 500,00	739 713,32	739 713,32

023	Virement à la section d'investissement	360 625,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	186 098,00	54 000,00	54 000,00
6811	Dotations amortissement	186 098,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		546 723,00	134 000,00	134 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		546 723,00	134 000,00	134 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		9 672 223,00	873 713,32	873 713,32

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	873 713,32

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	131 500,00	188 000,00	188 000,00
70311	Concessions cimetiére	1 500,00		
7067	Regie cantine	130 000,00		
70841	Budgets annexes,ccas		188 000,00	188 000,00
73	Impôts et taxes	6 154 723,00	98 734,00	98 734,00
73111	Contributions directes	1 395 723,00	98 734,00	98 734,00
7331	Taxe d'enl.ordures ménag	4 000,00		
7336	Regie marche forain	15 000,00		
7372	Taxe sur carburant	840 000,00		
7373	Octroi de mer	3 800 000,00		
7381	Taxe d'enregistrement	50 000,00		
7388	Autres taxes diverses	50 000,00		
74	Dotations et participations	2 874 000,00	-102 000,00	-102 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 200 000,00		
74121	Dotation aménagement	300 000,00		
74127	Dotation nationale perequation	110 000,00		
746	Dotat° globale decentralisation	7 000,00		
74718	Autres participations	800 000,00		
7475	Groupements de coll.		18 000,00	18 000,00
7478	Participation caf pars	400 000,00	-120 000,00	-120 000,00
74833	Etat comp. taxe professionnelle	2 000,00		
74834	Etat comp taxes foncieres	25 000,00		
74835	Etat comp taxe habitation	30 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00		
752	Revenus des immeubles	80 000,00		
758	Produits gestion courante	130 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		9 370 223,00	184 734,00	184 734,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)	2 000,00		
768	Autres prod financiers	2 000,00		
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00		
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 422 223,00	184 734,00	184 734,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	250 000,00		
722	Travaux en regie	250 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250 000,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	9 672 223,00	184 734,00	184 734,00
---	---------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+	688 979,32
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	873 713,32

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	745 600,00		
2031	Frais d'études et de recherches	725 600,00		
205	Concessions et droits similaires	20 000,00		
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	849 400,00	264 000,00	264 000,00
2111	Terrains nus	304 000,00	110 000,00	110 000,00
2158	Autres matériels et outillages	11 000,00		
2182	Matériel de transport	234 400,00		
2183	Matériel bureau & informatique	100 000,00	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier	100 000,00	8 500,00	8 500,00
2188	Autres immobilisations	100 000,00	144 000,00	144 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	4 906 147,00		
2313	Constructions - immobilisations en cours	3 898 647,00		
2315	Installat° techniques	1 007 500,00		
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement		6 501 147,00	264 000,00	264 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	24 500,00		
1313	Subvent° transférable département	24 500,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	46 000,00	46 000,00
1641	Remboursement d'emprunts	190 000,00	46 000,00	46 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		214 500,00	46 000,00	46 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
-----------------	-------------	------------------------------------	-------------------------------	----------

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 715 647,00	310 000,00	310 000,00
-----------------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>	250 000,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>	250 000,00		
2313	<i>Constructions - immobilisations en cours</i>	100 000,00		
2315	<i>Installat° techniques</i>	150 000,00		
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		250 000,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 965 647,00	310 000,00	310 000,00
---	---------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 542 339,22
-----------------------------------	---------------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	733 053,29
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 392,51
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 148 924,00	130 000,00	130 000,00
1321	Subventions de l'etat		10 000,00	10 000,00
1322	Subventions region	3 613 924,00		
13251	Subvent° de groupements de collectivites	500 000,00		
13258	Groupements de collectivites		120 000,00	120 000,00
1342	Amendes de police	35 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 650 000,00		
1641	Remboursement d'emprunts	1 650 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		5 798 924,00	130 000,00	130 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	520 000,00	558 736,53	558 736,53
10222	F.c.t.v.a	470 000,00		
10223	Taxes aménagement	50 000,00		
10228	Etat et établissements nationaux		46 000,00	46 000,00
1068	Prélèvt s/recettes fonct		512 736,53	512 736,53
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
024	Produits des cessions d'immobilisation	100 000,00		
024	Produits des cessions	100 000,00		
Total des recettes financières		620 000,00	558 736,53	558 736,53

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES		6 418 924,00	688 736,53	688 736,53
-----------------------------------	--	---------------------	-------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	360 625,00	80 000,00	80 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	186 098,00	54 000,00	54 000,00
28181	<i>Instal généré agencements et aménag divers</i>	1 384,97		
28182	<i>Amortissement matériel de transport</i>	82 516,96		
28183	<i>Materiel de bureau & informatique</i>	29 253,24		
28184	<i>Mobilier</i>	32 195,23		
28188	<i>Autres (immobilisations corporelles)</i>	40 747,60	54 000,00	54 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		546 723,00	134 000,00	134 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		546 723,00	134 000,00	134 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 965 647,00	822 736,53	822 736,53
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				1 762 655,98
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 585 392,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES

Total cumulé des dépenses de fonctionnement	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00				1 351 500,00		9 865 213,32
Total dépenses de l'exercice	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00				1 351 500,00		9 865 213,32
Restes à réaliser-reports													

RECETTES REELLES

Total cumulé des recettes de fonctionnement	2 398 457,00	7 103 500,00		10 000,00						80 000,00		15 000,00	9 606 957,00
Total des recettes de l'exercice	2 398 457,00	7 103 500,00		10 000,00						80 000,00		15 000,00	9 606 957,00
Restes à réaliser-reports													

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES

Total cumulé des dépenses d'investissement	733 053,29	1 492 174,54		3 353 161,83	360 000,00	416 000,00		388 641,55		2 438 008,30	370 000,00	9 551 039,51
Opérations financières		236 000,00								24 500,00		260 500,00
Equipements municipaux (2)		848 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 549 128,00	370 000,00	6 765 147,00
Equipements non municipaux (C/204) (3)												
Dépenses d'ordre										250 000,00		250 000,00
Total des dépenses de l'exercice	733 053,29	1 084 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 823 628,00	370 000,00	8 008 700,29
Restes à réaliser-reports		407 274,54		243 042,83				277 641,55		614 380,30		1 542 339,22

RECETTES REELLES

Total cumulé des recettes d'investissement	2 728 736,53	1 404 572,60		3 669 211,95	240 000,00	10 000,00		718 328,43		99 467,00		8 870 316,51
Recettes de l'exercice	2 728 736,53	635 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				7 107 660,53
Restes à réaliser-reports		769 572,60		295 287,95				598 328,43		99 467,00		1 762 655,98

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total des dépenses de fonctionnement	701 723,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		10 545 936,32
Dépenses réelles	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		9 865 213,32
011 Charges a caractere general		693 500,00		415 000,00	47 000,00	18 000,00				534 500,00		1 708 000,00
012 Charges de personnel & frais assimilés		5 762 434,00		222 500,00	85 800,00					817 000,00		6 887 734,00
65 Autres charges gestion	10 000,00	766 500,00	105 000,00	40 000,00			176 000,00					1 097 500,00
66 Charges financières	11 000,00	50 979,32										61 979,32
67 Charges exceptionnelles		110 000,00										110 000,00
Dépenses d'ordre	680 723,00											680 723,00
023 Virement à sect.inves.	440 625,00											440 625,00
042 Operation ordre section a section	240 098,00											240 098,00

RECETTES												
Total des recettes de fonctionnement	3 087 436,32	7 103 500,00		10 000,00					80 000,00	250 000,00	15 000,00	10 545 936,32
Recettes réelles	2 398 457,00	7 103 500,00		10 000,00					80 000,00		15 000,00	9 606 957,00
70 Produits de gestion cour		189 500,00		130 000,00								319 500,00
73 Impôts et taxes	1 548 457,00	4 690 000,00									15 000,00	6 253 457,00
74 Autres attrib, subvent°, participations	800 000,00	2 092 000,00		-120 000,00								2 772 000,00
75 Autres produits de gest.		130 000,00							80 000,00			210 000,00
76 Produits financiers		2 000,00										2 000,00
77 Produits exceptionnels	50 000,00											50 000,00
Recettes d'ordre	688 979,32											688 979,32
002 Resultat fonct.reporte	688 979,32											688 979,32
042 Operation ordre section a section												

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Libellé												

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Total des dépenses d'investissement	733 053,29	1 084 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 823 628,00	370 000,00	8 008 700,29
Dépenses réelles		1 084 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 573 628,00	370 000,00	7 025 647,00
13 Sub.des investissements										24 500,00		24 500,00
16 Emprunts & dettes ass.		236 000,00										236 000,00
20 Immob. incorporelles		20 000,00			50 000,00	405 000,00				270 600,00		745 600,00
21 Immob. corporelles		828 900,00		150 000,00		11 000,00		111 000,00		12 500,00		1 113 400,00
23 Constructions				2 960 119,00	310 000,00					1 266 028,00	370 000,00	4 906 147,00
Dépenses d'ordre	733 053,29									250 000,00		983 053,29
001 Résultat d'investissement reporté	733 053,29											733 053,29
040 Operation ordre section a section										250 000,00		250 000,00

RECETTES												
Total des recettes d'investissement	3 409 459,53	635 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				7 788 383,53
Recettes réelles	2 728 736,53	635 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				7 107 660,53
024 Produits des cessions		100 000,00										100 000,00
10 Dotations, fonds divers	1 078 736,53											1 078 736,53
13 Sub.des investissements		535 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				4 278 924,00
16 Emprunts & dettes ass.	1 650 000,00											1 650 000,00
Recettes d'ordre	680 723,00											680 723,00
021 Virement section fonctionnement	440 625,00											440 625,00
040 Operation ordre section a section	240 098,00											240 098,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale			03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)		6 676 913,02			2 500,00	97 500,00	606 500,30				7 383 413,32
Dépenses de l'exercice		6 676 913,02			2 500,00	97 500,00	606 500,30				7 383 413,32
011	Charges a caractere general	585 500,00			2 500,00	97 500,00	8 000,00				693 500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	5 762 434,00									5 762 434,00
65	Autres charges gestion	167 999,70					598 500,30				766 500,00
66	Charges financieres	50 979,32									50 979,32
67	Charges exceptionnelles	110 000,00									110 000,00
Restes à réaliser-reports											

RECETTES (3)		7 102 000,00					1 500,00				7 103 500,00
Recettes de l'exercice		7 102 000,00					1 500,00				7 103 500,00
70	Produits de gestion cour	188 000,00					1 500,00				189 500,00
73	Impots et taxes	4 690 000,00									4 690 000,00
74	Autres attrib, subvent°, participations	2 092 000,00									2 092 000,00
75	Autres produits de gest.	130 000,00									130 000,00
76	Produits financiers	2 000,00									2 000,00
Restes à réaliser-reports											
SOLDE		425 086,98			-2 500,00	-97 500,00	-606 500,30	1 500,00			-279 913,32

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		1 492 174,54									1 492 174,54
Dépenses de l'exercice		1 084 900,00									1 084 900,00
16	Emprunts & dettes ass.	236 000,00									236 000,00
20	Immob. incorporelles	20 000,00									20 000,00
21	Immob. corporelles	828 900,00									828 900,00
Restes à réaliser-reports		407 274,54									407 274,54

RECETTES (3)		1 404 572,60									1 404 572,60
Recettes de l'exercice		635 000,00									635 000,00
024	Produits des cessions	100 000,00									100 000,00
13	Sub.des investissements	535 000,00									535 000,00
Restes à réaliser-reports		769 572,60									769 572,60

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 0

**FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)**

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale			03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.	
		SOLDE	-87 601,94									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure					12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours	114 Autres services de protection civile		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)							
					105 000,00		105 000,00
	Dépenses de l'exercice				105 000,00		105 000,00
65	Autres charges gestion				105 000,00		105 000,00
	Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						
	SOLDE				-105 000,00		-105 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
	Dépenses de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						
	SOLDE						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	S/fonction 25
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)			87 600,00	67 800,00	75 500,00				446 600,00
Dépenses de l'exercice			87 600,00	67 800,00	75 500,00				446 600,00
011	Charges a caractere general				35 500,00				379 500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés		87 600,00	67 800,00					67 100,00
65	Autres charges gestion				40 000,00				
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)					10 000,00				
Recettes de l'exercice					10 000,00				
70	Produits de gestion cour				130 000,00				
74	Autres attrib, subvent°, participations				-120 000,00				
Restes à réaliser-reports									
SOLDE			-87 600,00	-67 800,00	-65 500,00				-446 600,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)			14 784,46	2 960 119,00	50 000,00				328 258,37
Dépenses de l'exercice				2 960 119,00	50 000,00				100 000,00
21	Immob. corporelles				50 000,00				100 000,00
23	Constructions			2 960 119,00					
Restes à réaliser-reports			14 784,46						228 258,37

RECETTES (3)					3 373 924,00				295 287,95
Recettes de l'exercice					3 373 924,00				
13	Sub.des investissements				3 373 924,00				
Restes à réaliser-reports									295 287,95
SOLDE			-14 784,46	-2 960 119,00	3 323 924,00				-32 970,42

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)						677 500,00
Dépenses de l'exercice						677 500,00
011	Charges a caractere general					415 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés					222 500,00
65	Autres charges gestion					40 000,00
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						10 000,00
Recettes de l'exercice						10 000,00
70	Produits de gestion cour					130 000,00
74	Autres attrib, subvent°, participations					-120 000,00
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						-667 500,00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						3 353 161,83
Dépenses de l'exercice						3 110 119,00
21	Immob. corporelles					150 000,00
23	Constructions					2 960 119,00
Restes à réaliser-reports						243 042,83

RECETTES (3)						3 669 211,95
Recettes de l'exercice						3 373 924,00
13	Sub.des investissements					3 373 924,00
Restes à réaliser-reports						295 287,95
SOLDE						316 050,12

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique			sf/31 Expr.Art.	Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines			S/Fonction 32 324 Entretien du patrimoine culturel	33 Action culturelle
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres		314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice								132 800,00		
011	Charges a caractere general							47 000,00		
012	Charges de personnel & frais assimilés							85 800,00		
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE								-132 800,00		

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice										360 000,00
20	Immob. incorporelles									50 000,00
23	Constructions									310 000,00
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										240 000,00
13	Sub.des investissements									240 000,00
Restes à réaliser-reports										
SOLDE										-120 000,00

	IV
	A1 - 3

(2)	Libellé	TOTAL
-----	---------	-------

DEPENSES (3)		132 800,00
Dépenses de l'exercice		132 800,00
011	Charges a caractere general	47 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	85 800,00
Restes à réaliser-reports		

RECETTES (3)		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser-reports		
SOLDE		-132 800,00

DEPENSES (3)		360 000,00
Dépenses de l'exercice		360 000,00
20	Immob. incorporelles	50 000,00
23	Constructions	310 000,00
Restes à réaliser-reports		

RECETTES (3)		240 000,00
Recettes de l'exercice		240 000,00
13	Sub.des investissements	240 000,00
Restes à réaliser-reports		
SOLDE		-120 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 42 Jeunesse		S/Fonction 42	TOTAL
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipits sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)				18 000,00							18 000,00
Dépenses de l'exercice				18 000,00							18 000,00
011	Charges a caractere general			18 000,00							18 000,00
Restes à réaliser-reports											

RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
SOLDE				-18 000,00							-18 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)				405 000,00		11 000,00					416 000,00
Dépenses de l'exercice				405 000,00		11 000,00					416 000,00
20	Immob. incorporelles			405 000,00							405 000,00
21	Immob. corporelles					11 000,00					11 000,00
Restes à réaliser-reports											

RECETTES (3)				10 000,00							10 000,00
Recettes de l'exercice				10 000,00							10 000,00
13	Sub.des investissements			10 000,00							10 000,00
Restes à réaliser-reports											
SOLDE				10 000,00	-405 000,00	-11 000,00					-406 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52	Interventions sociales	Interventions sociales 52			TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabts sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)					176 000,00					176 000,00
Dépenses de l'exercice					176 000,00					176 000,00
65	Autres charges gestion				176 000,00					176 000,00
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE					-176 000,00					-176 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE										

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	--	---	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
						388 641,55	388 641,55
20	Immob. incorporelles					111 000,00	111 000,00
21	Immob. corporelles					111 000,00	111 000,00
23	Constructions						
Restes à réaliser-reports							
						277 641,55	277 641,55

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
						718 328,43	718 328,43
13	Sub.des investissements					120 000,00	120 000,00
						120 000,00	120 000,00
Restes à réaliser-reports							
						598 328,43	598 328,43
SOLDE							
						329 686,88	329 686,88

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
			80 000,00			80 000,00
75	Autres produits de gest.		80 000,00			80 000,00
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						
			80 000,00			80 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 81 Services urbains					s/f 81 Services urbains		s/f 82 Aménagement urbain	
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)			25 000,00						1 211 900,00
Dépenses de l'exercice			25 000,00						1 211 900,00
011	Charges a caractere general		25 000,00						456 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés								755 900,00
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									250 000,00
Recettes de l'exercice									250 000,00
042	Operation ordre section a section								250 000,00
Restes à réaliser-reports									
SOLDE			-25 000,00						-961 900,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						133 804,29			1 010 176,20
Dépenses de l'exercice						85 000,00			521 028,00
040	Operation ordre section a section								250 000,00
13	Sub.des investissements								
20	Immob. incorporelles								
21	Immob. corporelles								12 500,00
23	Constructions					85 000,00			258 528,00
Restes à réaliser-reports						48 804,29			489 148,20

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
13	Sub.des investissements								
Restes à réaliser-reports									
SOLDE						-133 804,29			-1 010 176,20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 82Aménagement urbain			830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
		822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts	824 Autres opérations d'aménagt urbain					

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)		17 000,00			97 600,00				1 351 500,00
Dépenses de l'exercice		17 000,00			97 600,00				1 351 500,00
011	Charges a caractere general	17 000,00			36 500,00				534 500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés				61 100,00				817 000,00
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									250 000,00
Recettes de l'exercice									250 000,00
042	Operation ordre section a section								250 000,00
Restes à réaliser-reports									
SOLDE		-17 000,00			-97 600,00				-1 101 500,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		970 625,58		323 402,23					2 438 008,30
Dépenses de l'exercice		922 500,00		295 100,00					1 823 628,00
040	Operation ordre section a section								250 000,00
13	Sub.des investissements			24 500,00					24 500,00
20	Immob. incorporelles			270 600,00					270 600,00
21	Immob. corporelles								12 500,00
23	Constructions	922 500,00							1 266 028,00
Restes à réaliser-reports		48 125,58		28 302,23					614 380,30

RECETTES (3)				99 467,00					99 467,00
Recettes de l'exercice									
13	Sub.des investissements								
Restes à réaliser-reports				99 467,00					99 467,00
SOLDE		-970 625,58		-223 935,23					-2 338 541,30

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro- alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourismes	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
-----	---------	------------------------------------	----------------------------	--	--	---	-----------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)			15 000,00						15 000,00
Recettes de l'exercice			15 000,00						15 000,00
73	Impôts et taxes		15 000,00						15 000,00
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						370 000,00			370 000,00
Dépenses de l'exercice						370 000,00			370 000,00
23	Constructions					370 000,00			370 000,00
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE						-370 000,00			-370 000,00

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGA**

A2.1 - DETTE POUR FINANCER L'EMPI

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours
TOTAL	3550 652,56	849 905,61	287 664,46
	400 000,00	117 308,68	59 409,59
	400 000,00	117 308,68	59 409,59
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	1650 652,56	732 596,93	158 963,62
CREDIT LOCAL DE FRANCE	1372 347,05	556 466,78	133 769,75
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	278 305,51	176 130,15	25 193,87
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	1500 000,00	0,00	69 291,25
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	1500 000,00	0,00	69 291,25
<u>Dette Provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66112

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A2.2 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	€
DETTE DIRECTE	3550652,56	287664,46	

	IV
ANISME	A2.1

RUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

Dont	
Intérêts (2)	Capital
53 455,84	234 208,62
1 168,09	58 241,50
1 168,09	58 241,50
32 996,50	125 967,12
27 817,87	105 951,88
5 178,63	20 015,24
19 291,25	50 000,00
19 291,25	50 000,00
0,00	0,00

rt du contrat.
368.

Page 1

	IV
	A2.2

Debt d'un emprunt)

Debt restante
2115696,99

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
00133403/90027576040 (INV2012)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	150000	150000	1 : Indice en euro	15 ans		REVISABLE+2,6000	REVISABLE+2,6000	0	0,000	2,784	3194,84	0	6,61
40001083884 (DCRCA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	128305,51	26130,15	1 : Indice en euro	17 ans		8,6000	8,6000	0	0,000	8,600	1983,79	0	0,9
AFD N° CRE 1556-01Y (INV2013)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	1500000	0	1 : Indice en euro	15 ans		2,5300	2,5300	0	0,000	2,530	19291,25	0	67,24
LT020105/01T (IENASOUPLESSE)		400000	117308,68	1 : Indice en euro	6 ans		REVISABLE+0,4000	REVISABLE+0,4000	0	0,000	0,982	1168,09	0	2,65
MON204660EUR/0208308 (ED11/068)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	915000	387052,72	1 : Indice en euro	15 ans		5,2500	5,2500	0	0,000	5,250	18965,83	0	15,81
MPH143224/0143235001 (DCLF200101)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	1 : Indice en euro	15 ans		5,6000	5,6000	0	0,000	5,600	8852,04	0	6,79
TOTAL A		3550652,56	849905,61									53455,84	0	100
Barrière simple B														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL B		0	0									0	0	0
Option d'échange C														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL C		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL D		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL E		0	0									0	0	0
Autres type de structures F														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date du vote du budget (8)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL F		0	0									0	0	0
TOTAL GENERAL		3550652,56	849905,61									53455,84	0	100

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts Obligataires (Total)					0									
					0			0,000	0,000					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3550652,56									
1641 Emprunts en euros (total)					3550652,56									
00133403/90027576040 (INV2012)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	27/12/2012	31/12/2012	07/04/2013	150000	V	REVISABLE	0,184	2,853	EURO	T	C		1A
40001083884 (DCRCA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	10/07/2002	30/09/1997	31/03/1998	128305,51	F	FIXE	8,600	8,787	EURO	S	P		1A
AFD N° CRE 1556-01Y (INV2013)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	05/03/2013	31/03/2013	30/09/2013	1500000	F	FIXE	2,530	2,611	EURO	S	C		1A
LT020105/01T (IENASOUPLESSE)		25/05/2007	28/05/2007	28/05/2008	400000	V	REVISABLE	0,582	0,996	EURO	A	A		1A
MON204660EUR/0208308 (ED11/068)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/12/2002	15/12/2002	01/03/2003	915000	F	FIXE	5,250	5,381	EURO	T	P		1A
MPH143224/0143235001 (DCLF200101)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	10/07/2002	31/12/2001	01/04/2002	457347,05	F	FIXE	5,600	5,837	EURO	T	EP		1A
1643 Emprunts en devises (total)					0									
					0			0,000	0,000					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0									
					0			0,000	0,000					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0									
					0			0,000	0,000					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0									

Page 1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote		Capital	Charges d'intérêt (8)	

163 Emprunts Obligataires (Total)		0		0					0	0	0	0
		0		0			0,000		0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0		2230764,22					0	234208,62	53455,84	14414,07
1641 Emprunts en euros (total)		0		2230764,22					0	234208,62	53455,84	14414,07
00133403/90027576040 (INV2012)	N	0	1A	147500	14	V	REVISABLE	2,784	0	7500	3194,84	947,72
40001083884 (DCRCA199701)	N	0	1A	20004,23	1	F	FIXE	8,600	0	12515,24	1983,79	299,15
AFD N° CRE 1556-01Y (INV2013)	N	0	1A	1500000	14	F	FIXE	2,530	0	50000	19291,25	9476,96
LT020105/01T (IENASOUPLESSE)	N	0	1A	59067,18	1	V	REVISABLE	0,982	0	58241,5	1168,09	351,28
MON204660EUR/0208308 (ED11/068)	N	0	1A	352729,76	4	F	FIXE	5,250	0	69552,81	18965,83	1435,37
MPH143224/0143235001 (DCLF200101)	N	0	1A	151463,05	3	F	FIXE	5,600	0	36399,07	8852,04	1903,59
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0			0,000		0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0			0,000		0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0		0					0	0	0	0
		0		0			0,000		0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0		0					0	0	0	0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0

Page 2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
					0			0,000	0,000					
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)					0			0,000	0,000					
					0			0,000	0,000					
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0			0,000	0,000					
					0			0,000	0,000					
1676 Dettes envers locataires-acquereurs (total)					0			0,000	0,000					
					0			0,000	0,000					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0			0,000	0,000					
					0			0,000	0,000					
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0			0,000	0,000					
1681 Autres emprunts (total)					0			0,000	0,000					
					0			0,000	0,000					

1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
					0			0,000	0,000					
1687 Autres dettes (total)					0									
					0			0,000	0,000					
Total général					3550652,56									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Taux initial du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote		Capital	Charges d'intérêt (8)	
		0		0				0,000	0	0	0	0
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1676 Dettes envers locataires-acquereurs (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1687 Autres dettes (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
Total général		0		2230764,22					0	234208,62	53455,84	14414,07

- (1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.5

A2.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (mois)	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (4)	Index (5)	Taux actuariel (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de la dette																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co- contractant	N° de contra t	Type de couvertur e (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de		Date de régleme nt	Montant des commissio ns diverses	Primes éventuelles	
												Type de taux (5)	Index de référénc e			Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux variable (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux complexe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de	Après opération de
Taux fixe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux variable (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux complexe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.7

A2.7 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	Nombre de produits	6	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	849905,61	0	0	0	0	0
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture

Page 1

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

A2.9

A2.9 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dettes en capital dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel										
Total																					

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant , P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M: mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A3 A4 A5
--	--

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
	0		

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		440 000,00		46 000,00	46 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		190 000,00		46 000,00	46 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	190 000,00		46 000,00	46 000,00
1641	Remboursement d'emprunts	190 000,00		46 000,00	46 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		250 000,00			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i> © (1)				
Charges transférées (D) = E + F + G (1)		250 000,00			
Travaux en régie (E)		250 000,00			
2313	Constructions - immobilisations en cours	100 000,00			
2315	Installat° techniques	150 000,00			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses	46 000,00	733 053,29	779 053,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Ne compléter cette colonne qu'en cas de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		1 166 723,00		180 000,00	180 000,00
Ressources propres externes (a)		520 000,00		46 000,00	46 000,00
10222	F.c.t.v.a	470 000,00			
10223	Taxes aménagement	50 000,00			
10228	Etat et établissements nationaux			46 000,00	46 000,00
Autres recettes financières (b)		100 000,00			
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions	100 000,00			
Transferts entre sections (c)		186 098,00		54 000,00	54 000,00
28181	Instal géné agencements et aménag divers	1 384,97			
28182	Amortissement matériel de transport	82 516,96			
28183	Matériel de bureau & informatique	29 253,24			
28184	Mobilier	32 195,23			
28188	Autres (immobilisations corporelles)	40 747,60		54 000,00	54 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	360 625,00		80 000,00	80 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	180 000,00		512 736,53	692 736,53

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	779 053,29
Recettes financières (V)	V	692 736,53
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5)	-86 316,76
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI + c/2763 + D (5)	-86 316,76
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001)	-86 316,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser

(4) Hors comptes 10229,10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)
.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires(3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			731	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotation et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>		042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre intérieure de la section</i>		043	<i>Opé. d'ordre intérieure de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGC 1

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45...1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
023	Virement à la section d'investissement (4)		021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
									Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Année	Profil																	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																		
Totaux pour les autres emprunts																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2		2
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1
Collaborateur	A	1	0	1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		46	1	47	37		37
Attaché principal	A	2	0	2	1		1
Attaché	A	4	0	4	2		2
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	9		9	7		7
Adjoint adm principal 1ère classe	C	1		1			
adjoint adm principal 2ème classe	C	1		1			
Adjoint adm 1ère classe	C	5		5	4		4
Adjoint adm 2ème classe	C	22	1	23	21		21
FILIERE TECHNIQUE (c)		84	20	104	71	8	79
Ingénieur principal	A	1		1			1
Ingénieur	A	2		2	1		1
Techn principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Techn supérieur	B	5		5	4		4
Agent de maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint techn ppal 1ère classe	C	7		7			
Adjoint techn ppal 2ème classe	C	67	20	87	64	8	72
FILIERE SOCIALE (d)		10		14	7		7
Assistant social	B	1		1	1		1
Aux puériculture 1ère classe	C	1		1			
aux puériculture 2ère classe	C	4		4			
Atsem 2ème classe	C	1		1	1		1
Atsem 1ère classe	C	3	4	7	5		5
FILIERE SPORTIVE (g)		2	1	3	2		2
Educateur sportif	B	1	1	2	1		1
Opérateur sportif	C	1		1	1		1
FILIERE CULTURELLE (h)		4	2	6	3		3
Attaché conservat° princ 1ère classe	A	1		1	1		1
assistance conservat° 1ère classe	B	1		1	1		1
assistance conservat°	B	1		1			
Adjoint patrimoine 2ème classe	C	1	2	3	1		1

FILIERE ANIMATION (i)		9		9	1		1
Adjoint animation princ 1ère classe	C	1		1			
Adjoint animation 1ère classe	C	2		2	1		1
Adjoint animation 2ème classe	C	6		6			
FILIERE POLICE(j)		5		5	3		3
Chef de police principal	C	1		1	1		1
Brigadier chef principal	C	1		1			
Brigadier	C	1		1	1		1
Gardien	C	2		2	1		1
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		161	29	190	129		9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6) permanents	63			128 633,07		
Agents occupant un emploi non permanent (7) contractuels	32			75 838,71		
TOTAL GENERAL	95			204 472,68		

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'une part du capital				
	SPLA MARAINA	SPLA MARAINA	SPLA	9036
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...	OMJL OMS ECOLE DE MUSIQUE		Association Association Association	110000€ 113000€ 115000€
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	3 206 000,00 %	15,68%	%	502 701,00 %
TFPB	2 710 000,00 %	32,59%	%	883 189,00 %
TFPNB	24 400,00 %	40,30%	%	9 833,00 %
CFE %	%	%		
TOTAL	5 940 400,00 %	1 395 723,00 %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

 Contre

 Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par le(1),

A le.....

Le(1),

Délibéré par(2), réunion en session

A, le.....

Les membres du(2)

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

C O M M U N E



LAPLAINE DES PALMISTES

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 29 MAI DEUX MILLE TREIZE**



**VILLAGES
CRÉOLES**

La Plaine des Palmistes

**Au Coeur des Pitons
At the Heart of the Pitons**

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

---ooOoo---

L'an deux mille treize le vingt-neuf mai à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Toussaint GRONDIN 1er adjoint – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7^{ème} adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD – conseiller municipal - Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL conseiller municipal - Michel LALLEMAND conseiller municipal.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Agathe BUTCHLE à Marc Luc BOYER conseiller municipal.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 21 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

---ooOoo---

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES.....	6
Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013.....	7
Affaire n°2 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme.....	8
AFFAIRE FINANCIERES.....	14
Affaire n°3 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Principal.....	15
Affaire n°4 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Eau potable.....	16
Affaire n°5 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – SPANC.....	17
Affaire n°6 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres.....	18
Affaire n°7 : Compte Administratif 2012 – Budget Principal.....	19
Affaire n°9 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – SPANC.....	30
Affaire n°10 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres	32
Affaire n°11: Garantie d'emprunt – SIDR – Opération les Goyaviers.....	33
Affaire n°12 : Fête des Goyaviers – Fixation de la rémunération des hôtesse.....	34
Affaire n°13 : Subvention en faveur du secteur économique – Attribution d'une aide indirecte.....	36
Affaire n°14 : Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude - Rémunération des membres non élus du jury.	37
AMENAGEMENT ET TRAVAUX.....	
Affaire n°15 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale- AC 492 (lot.1)- FONTAINE Jean Wilfrid – « Chez Will Grillados ».....	38
Affaire n°16 : Permission de voirie pour le réseau de téléphonie – Fixation des montants de redevance	39
VIE LOCALE.....	
Affaire n°17 : Convention de partenariat entre l'association Komité Animasyon é Fèt et la Commune de La Plaine des Palmistes.	40
Affaire n°18 : Convention de partenariat entre la Société CHAN OU TEUNG et la Commune de La Plaine des Palmistes.	41
Affaire n° 19 : Convention de partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et Réunion 1 ^{ère}	42
AFFAIRES GENERALES ET MOYENS INTERNES.....	
Affaire n°20 : Projet de semaine de la coéducation, du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2013.	43
RESSOURCES HUMAINES.....	
Affaire n°21 : Modification de l'organigramme des services : Information du Conseil municipal	44
QUESTIONS DIVERSES.....	
Affaire n°22 : Fêtes des goyaviers 2013 : Adoption du plan de financement.	45
Affaire n°23 : Mise à disposition d'un panneau d'information de type LED : Convention de partenariat avec la société CORPOLED.....	46

Examen des rapports

Préambule du Maire

La séance est ouverte à 17h30

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée puis il procède à l'appel.

Il commence par faire un point sur l'actualité récente de la Commune de la Plaine des Palmistes et rappelle qu'une conférence a été organisée par les communautés de l'Outre-mer sur le thème de l'Intercommunalité « **quel avenir pour les Outre-mer ?** ». À cette occasion une délégation des outre-mer de Mayotte, Guadeloupe, Marie-Galante, Martinique et Guyane était présente. Les thèmes abordés au programme :

- L'octroi de mer qui joue un rôle important dans les finances locales,
- La décentralisation de l'Acte III car pour les prochaines échéances électorales en 2014, avec la nouvelle carte électorale, les élus de l'opposition seront présents au sein de la communauté de la CIREST. Il rappelle que par le passé, c'était le Conseil Municipal qui désignait ses élus communautaires.

Dans le cadre de la CIREST, pour cet événement, la Commune de la Plaine des Palmistes, a accueilli les participants pour une journée le jeudi 16 mai 2013 au Théâtre Guy AGENOR.

- La visite du Recteur le 19 mars a été suivie de la visite de la Sous-Préfète le 23 avril avec au programme : visite de la crèche « Rita GARSANY », du forage du Bras Piton, chantier d'insertion sur le petit gîte.

Ensuite, le Maire rappelle que 3 médailles de la Famille Française ont été remises à des mamans méritantes de la Plaine des Palmistes qui sont :

- Juliette GRONDIN
- Emmanuela FANTANO
- Germaine GAUVIN

Au programme prochainement la pose de la 1^{ère} pierre de l'école primaire du 1^{er} village. Aucune date est annoncée car Le Président de la Région, qui reste le 1^{er} financeur souhaiterait être présent pour cet événement.

Puis le Maire annonce les dates des prochaines manifestations :

- La fête des Goyaviers les 14,15 et 16 juin 2013 avec la collaboration de Réunion 1^{ère}
- L'inauguration de la Maison du Goyavier, photo en couverture du document du conseil municipal.
- Dans le cadre de sa volonté de renforcer son offre en équipements sportifs, la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite réaliser une piscine et un centre d'entraînement et de formation en altitude. 4 groupements d'architectes ont été retenus, ces architectes ont la charge de fournir des documents de qualité début septembre, ce qui déterminera le meilleur des candidats.
- Séance de cinéma en 3D qui débute ce dimanche 1 juin 2013.
- Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.
- Madame DELATRE Joëlle est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

L'an deux mille treize à dix-sept heures et trente minute le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 mars 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 18 pour et 3 abstentions.

- **approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

Observations : Aucune remarque

---ooOoo---

Affaire n°2 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU en vigueur a été approuvé le 28 octobre 2004. Les possibilités de développement offertes par ce document ont permis à la commune d'accueillir une croissance démographique et urbaine importante. Cependant, il s'est avéré impératif de retravailler ce PLU afin de faire face à de multiples enjeux, dont notamment :

- Répondre aux nouveaux besoins émergents sur le territoire communal (structuration viaire, équipements publics, développement du commerce et de l'artisanat, développement du tourisme...),
- Répondre aux objectifs de la loi DALO (tendre vers 20% de logements sociaux),
- Une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment l'intégration de l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie, la prise en compte du périmètre du Parc National, l'intégration des risques naturels redéfinis (...),
- La nécessité de simplifier l'écriture réglementaire du PLU de 2004 qui s'est avérée difficile à mettre en œuvre et peu lisible pour les administrés.

Ainsi, la commune qui souhaite mettre en œuvre une politique adaptée aux nouveaux enjeux de son territoire, a prescrit la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009.

Les principales orientations poursuivies par la commune sont les suivantes :

- Poursuivre la croissance démographique et urbaine engagée portant à 8 000 le nombre de Palmiplainois en 2020,
- Assurer une maîtrise de cette croissance et l'échelonner pour s'assurer des capacités réceptrices de la commune,
- Garantir une organisation urbaine équilibrée pour une fonctionnalité optimale du territoire,
- Accompagner la croissance urbaine pour conserver un cadre de vie de qualité,
- Mettre en place un « bouclier » environnemental et paysager pour conserver le caractère particulier du territoire (un village patrimonial, des paysages grandioses et une biodiversité exceptionnelle),
- Restructurer l'économie rurale et sortir de la crise que traverse le monde agricole.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et en application de la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009, la commune a mené la concertation préalable à l'élaboration du PLU. La délibération du 28 mars 2012 tire le bilan de cette concertation publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, un débat au sein du conseil municipal a eu lieu au cours de la séance du 21 septembre 2011. Ce débat a permis de conforter les choix établis quant au développement communal.

Les différentes personnes publiques associées ou consultées ont pu s'exprimer sur les études ayant conduit à la réalisation de ce projet de PLU, notamment lors des réunions organisées entre le 23 février 2011 et le 18 janvier 2012. A l'issue de l'arrêt du projet de PLU en date du 28 mars 2012, un dossier complet leur a été remis pour avis. Seuls quatre avis ont été émis à l'issue des trois mois de délais. Il s'agit des avis de l'Etat (favorable sous réserve), de la Chambre d'Agriculture (favorable sous réserve), du Parc National (favorable sous réserve) et

de la Région (réservé). Les autres personnes publiques associées ont ainsi émis un avis favorable tacite.

Une enquête publique s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2012. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable principalement motivé par le recul des zones agricoles au bénéfice des zones naturelles.

Plusieurs nouvelles réunions de concertation ont été réalisées entre la fin de l'enquête publique et l'approbation du PLU réunissant la commune et les services de l'Etat (DAAF/DEAL) ainsi que la commune et des représentants du monde agricole. Différentes modifications ont ainsi pu être portées au projet visant à prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques. Les zones agricoles du PLU ont progressé de 210 hectares environ entre le projet arrêté et le projet prêt à être approuvé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 et notamment ses articles L.123-10 et R. 123-19,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009 prescrivant la mise en révision du PLU de La Plaine Des Palmistes et définissant les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2012 arrêtant le projet de révision du PLU de La Plaine Des Palmistes et tirant le bilan de la concertation,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et consultées,

Vu l'avis dit conforme émis par le Parc National de La Réunion,

Vu l'arrêté du maire n°80-2012 en date du 07 septembre 2012 soumettant à enquête publique le projet de révision de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis en date du 14 décembre 2012,

Vu le bilan de la concertation menée, après l'enquête publique, avec les services de l'Etat et avec les représentants du monde agricole et les modifications qui en découlent,

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et les annexes,

Considérant que lorsque cela a été possible, la commune a pris en compte les prescriptions ayant entraîné l'avis défavorable du commissaire enquêteur,

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Suite aux dernières rencontres avec le collectif des agriculteurs avec la sous-préfète et la municipalité qui ont lieu après l'envoi des convocations du dossier du conseil municipal, le Maire propose d'apporter deux modifications au projet de PLU qui a été communiqué avec la convocation du conseil municipal.

- **La première concerne le zonage ACO** qui est un zonage qui permet de satisfaire à la fois la nécessité de maintenir un maximum de terres en zone agricole et celle de la prise en compte des ZNIEFF de type 1.

Dans ce zonage la construction de bâtiment d'exploitation était limitée à 25 m² principalement pour des locaux destinés à la vente des produits de l'exploitation.

Avec l'accord des services de l'Etat (DEAL et DAF) et de la sous-préfète le Maire propose de ne pas limiter la surface des bâtiments d'exploitation ce qui permettra aux agriculteurs qui ont des projets de pouvoir les réaliser, par exemple des ateliers de transformation du goyavier.

Les modifications concernent le Titre IV du règlement de PLU « Dispositions applicables aux zones agricoles », article A 2 principalement le point 13 page 80 du document qui a été distribué en séance.

- **La deuxième concerne une situation particulière celle des parcelles AX 98 et 99 de Monsieur Philippe ISOP.** Au PLU de 2004, une grande partie de ces terrains a été classée en zone naturelle, alors que l'exploitation de M. Issop existait bien antérieurement à cette date. Le projet de PLU, pour prendre en compte l'arrêté biotope pris par le préfet le 11 janvier 2011, classe en grande partie ces parcelles en zone naturelle pour tenir compte de cet arrêté. Les services de l'Etat se sont engagés à modifier l'arrêté biotope en y enlevant les parcelles de Monsieur ISOP.

Par conséquent, le Maire que ces parcelles soient classées en zone Agricole d'une part pour rectifier l'erreur, certainement matériel de 2004 et d'autre part pour prendre en compte les derniers échanges avec l'Etat sur l'évolution prochaine de l'arrêté biotope.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 15 pour, 3 contre et 3 abstentions.

- Approuve le Plan Local d'Urbanisme de la Plaine des Palmistes tel qu'il est annexé à la présente et prend en compte les modifications sur les deux points en séance.

Observations :

Après la lecture de la note de synthèse, Monsieur le Maire annonce la présence du représentant du CODRA (**Assistant à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du PLU**) et précise qu'il retracera l'historique de la mise en place de ce PLU.

M. ARHEL aborde des sujets polémiques qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire reprend la parole en lui précisant que ce n'est pas la question à l'ordre du jour, puis il donne la parole au représentant du CODRA qui présente à l'assemblée les quelques points juridiques sur le cadrage du PLU.

Il commente en précisant que le PLU en vigueur a été approuvé le 28 octobre 2004. Cependant, il s'est avéré impératif de retravailler ce PLU afin de faire face à de multiples enjeux, dont notamment :

- Répondre aux nouveaux besoins émergents sur le territoire communal ;
- Répondre aux objectifs de la loi DALO (tendre vers 20% de logements sociaux) ;
- Une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment l'intégration de l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie;
- la prise en compte du périmètre du Parc National, l'intégration des risques naturels redéfinis (...);
- La nécessité de simplifier l'écriture réglementaire du PLU de 2004 qui s'est avérée difficile à mettre en œuvre et peu lisible pour les administrés.

Ainsi, la commune qui souhaite mettre en œuvre une politique adaptée aux nouveaux enjeux de son territoire, a prescrit la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et en application de la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009, la commune a mené la concertation préalable à l'élaboration du PLU. La délibération du 28 mars 2012 tire le bilan de cette concertation publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, un débat au sein du conseil municipal a eu lieu au cours de la séance du 21 septembre 2011. Ce débat a permis de conforter les choix établis quant au développement communal.

Les différentes personnes publiques associées ou consultées ont pu s'exprimer sur les études ayant conduit à la réalisation de ce projet de PLU, notamment lors des réunions organisées entre le 23 février 2011 et le 18 janvier 2012. A l'issue de l'arrêt du projet de PLU en date du 28 mars 2012, un dossier complet leur a été remis pour avis.

Seuls quatre avis ont été émis à l'issue des trois mois de délais. Il s'agit des avis :

- de l'Etat (favorable sous réserve),
- de la Chambre d'Agriculture (favorable sous réserve),
- du Parc National (favorable sous réserve)
- et de la Région (réservé)

Les autres personnes publiques associées ont donc ainsi émis un avis favorable tacite.

Une enquête publique s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2012. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable principalement motivé par le recul des zones agricoles au bénéfice des zones naturelles.

Plusieurs nouvelles réunions de concertation ont été réalisées entre la fin de l'enquête publique et l'approbation du PLU réunissant la commune et les services de l'Etat (DAAF/DEAL anciennement DDE) ainsi que la commune et le collectif d'agriculteurs.

Différentes modifications ont ainsi pu être portées au projet visant à prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques. Les zones agricoles du PLU ont progressé de 210 hectares environ entre le projet arrêté et le projet prêt à être approuvé.

Le représentant du CODRA termine en précisant que le PLU n'est pas un document « figé » une fois qu'il est approuvé et qu'il peut évoluer selon la nature des projets et les problématiques posées,

. Il existe plusieurs manières de faire évoluer un PLU :

- La révision générale, la révision allégée ;
- La modification simplifiée ;
- La mise en incompatibilité,
- La mise à jour.

Après avoir entendu l'exposé du CODRA, Monsieur le Maire le remercie pour son intervention et fait lecture des articles du Code de l'Urbanisme ainsi que les documents officiels et propose d'apporter deux modifications au projet du PLU qui a été communiqué avec la convocation du conseil municipal :

- La première concerne le zonage ACO ;
- La deuxième concernant une situation particulière celle des parcelles AX 98 et 99 de Monsieur Philippe ISSOP.

Monsieur le Maire demande de passer au vote. Madame Mélissa MOGALIA, 5^{ème} adjointe demande une suspension de séance sur demande des élus de la majorité conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur afin de prendre connaissance des modifications.

Le Maire suspend la séance.

A 17h48, retour des élus de la majorité et Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOYER.

Marc Luc BOYER :

Monsieur BOYER prend la parole et souligne qu'après la présentation de mise en œuvre du PLU, certaines situations méritent attention :

- Au tout début du mandat, il y a eu deux projets de révision simplifiée du PLU, réclamation a été faite par l'opposition auprès du contrôle de légalité qui avait admis la révision globale de ce PLU. Pour lui, c'est ainsi que la commune, a prescrit la révision du PLU.
- L'autre demande consistait à la mise en place d'une commission AD'DOC composée d'élus de l'opposition et de représentants de la population, cette demande est restée sans suite.

Il rappelle qu'une demande a été formulée pour avoir une copie et des éléments concernant ce PLU, une réponse a été reçue ce jour mais qui reste incomplète.

Il continue en insistant qu'il n'y a pas eu de concertation et que ce PLU n'est pas convenable ni acceptable, ce qui entrainera des difficultés pour les Palmiplainois.

- Il propose afin d'éviter d'autres modifications du PLU :
 - o de retirer du vote le PLU et la prise en compte d'un PLU « démocratique » qui sera fait en concertation avec les parties prenantes ;
 - o Pour que les tensions ne soient pas préjudiciables aux collègues au moment du vote du PLU, il est proposé à Monsieur le Maire de procéder à un vote secret.
- Il termine en précisant que si le PLU est adopté en l'état, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents en demandant l'annulation du PLU.

Monsieur le Maire :

Après l'intervention de Monsieur BOYER, Monsieur le Maire passe au vote du PLU. Le PLU est adopté tel qu'il est présenté et prend en compte les modifications sur les deux points examinées en séance.

--ooOoo--

AFFAIRES FINANCIERES

Affaire n°3 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Principal

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		4 077 507,71	
Recettes		4 064 609,61	
Excédent			
Déficit	720 155,19	12 898,10	733 053,29

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		9 155 370,34	
Recettes		9 864 959,43	
Excédent	492 126,76	709 589,09	1 201 715,85
Déficit			
soit un Excédent Global de			468 662,56

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **Prend** acte du compte de gestion du budget principal au titre de l'exercice 2012

ooOoo---

Affaire n°4 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Eau potable.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		270 826,41	
Recettes		454 472,61	
Excédent		183 646,20	39 384,36
Déficit	144 261,84		

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		666 104,43	
Recettes		679 684,98	
Excédent	310 992,13	13 580,55	324 572,68
Déficit			
soit un Excédent Global de			363 957,04

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe de l'eau potable,

---ooOoo---

Affaire n°5 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – SPANC.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes		18 030,00	
Excédent		18 030,00	0,00
Déficit	18 030,00		

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes		8 445,00	
Excédent	13 419,51	8 445,00	21 864,51
Déficit			
soit un Excédent global de			21 864,51

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe du SPANC.

Affaire n°6 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes			
Excédent			
Déficit			

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		64,58	
Recettes			
Excédent	1 891,89		1 827,31
Déficit		64,58	
soit un Excédent global de			1 827,31

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe des Pompes Funèbres.

--ooOoo---

Affaire n°7 : Compte Administratif 2012 – Budget Principal

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

Budget principal 2012 (avec RAR)		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
10 267 883,37	9 155 370,34	89,16%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
10 267 883,37	9 864 959,43	96,08%
Section d'investissement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
9 358 145,99	5 619 846,93	60,05%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
9 358 145,99	5 827 265,59	62,27%

L'analyse du Compte administratif du budget principal fait ressortir les agrégats suivants :

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	9 716 708,16	Dépenses réelles (c)	8 713 794,20
recettes d'ordre (b)	148 251,27	Dépenses d'ordre (d)	441 576,14
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			709 589,09
Excédent reporté (f)			492 126,76
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			1 201 715,85

➤ Evolution du résultat cumulé

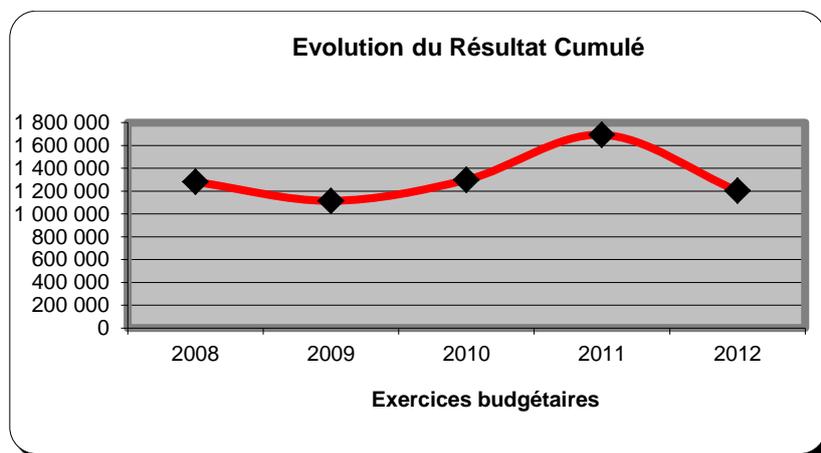
La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 1 201 715,85 € en baisse par rapport à l'exercice 2011, puisqu'il passe de 1 692 775,12 € à 1 201 715,85 €, soit une diminution de l'ordre de 30%.

Cette diminution du résultat s'explique pour l'essentiel par la reprise en régie des nouvelles compétences exercées auparavant par le milieu associatif telles que, la gestion du théâtre Guy Agénor ou encore la crèche les Fanjans.

Néanmoins, la conjugaison d'une hausse des charges de fonctionnement et d'une diminution des recettes de fonctionnement a permis à la collectivité de réaliser un résultat positif, signe d'une gestion raisonnée des deniers publics.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.



➤ *Analyse de l'évolution des Recettes et Dépenses de fonctionnement*

- Recettes de fonctionnement

RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT		
	2011	2012
Atténuation de charges (013)	23 548,29	1 109,61
évolution en % (par an)		-95,29%
Produit des services et du domaine (70)	273 815,26	148 203,51
évolution en % (par an)		-45,87%
Impôts et taxes (73)	6 285 359,13	6 385 083,66
évolution en % (par an)		1,59%
Dotations, subventions (74)	2 805 641,87	2 709 386,59
évolution en % (par an)		-3,43%
Produits de gestion courante (75)	236 939,16	232 635,75
évolution en % (par an)		-1,82%
Produits Financiers (76)	1 701,73	2 584,69
évolution en % (par an)		51,89%
Produits Exceptionnels (77)	905 357,84	237 704,35
évolution en % (par an)		-73,74%
TOTAL	10 532 363,28	9 716 708,16

Les recettes réelles totales annuelles de l'exercice 2012 s'élèvent à 9 716 708,16 € contre 10 532 363,28 € en 2011, **soit une diminution de 8%** entre les exercices 2011 et 2012.

L'essentiel des ressources courantes de la Commune se résume à la fiscalité et aux participations de l'Etat. Les recettes fiscales représentent 67% des recettes totales du budget principal de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958, les ressources fiscales représentent donc une part déterminante de l'ensemble de nos recettes.

Au niveau des participations de l'Etat

Les participations et les dotations de l'Etat représentent 30% des recettes réelles de fonctionnement. L'évolution de ces produits sur l'exercice 2012 est en baisse de 4% par rapport au précédent exercice.

Dotations et subventions		
	2011	2012
DGF (7411, 74121 et 74127)	1 624 479,52	1 548 702,00
DGD (746)	4 223,08	11 264,86
TOTAL	1 628 702,60	1 559 966,86

Cela s'explique en partie par la participation des collectivités territoriales à la politique de réduction du déficit public national et ce, afin de respecter le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union Européenne.

Au niveau de la fiscalité directe

	2011	2012
Contributions directes (7311)	1 329 737,00	1 433 083,00

Le produit des impositions directes progresse de (+) 7 % par rapport à l'année précédente. L'évolution résulte uniquement de la revalorisation annuelle des bases d'imposition, par les services de l'Etat et de l'élargissement du périmètre de l'assiette fiscale compte tenu de l'attractivité du territoire.

Evolution des bases fiscales (bases effectives)

	Bases 2011	Bases 2012	Evolution 2011/2012
Taxe d'habitation	3 014 320	3 332 303	10,54%
Taxe foncière bâti	2 560 784	2 733 830	6,75%
Taxe foncière non bâti	24 109	24 529	1,74%

Au niveau de la fiscalité indirecte

	2011	2012
Taxes sur les carburants (7372)	879 711,00	849 369,00
Octroi de mer (7373)	3 963 972,22	3 814 420,00
Total	4 843 683,22	4 663 789,00

La fiscalité indirecte représente (+) de 70% du montant total du produit des impositions perçues par la collectivité.

Néanmoins, le produit de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants est en diminution de 3% par rapport à l'exercice 2011. Les différentes actions menées par la Région Réunion en faveur du maintien du pouvoir d'achat des ménages (subventionnement de la bouteille de gaz et régulation du prix des carburants) sur 2012 pourraient expliquer en partie ce recul de la fiscalité indirecte dans le budget de la collectivité.

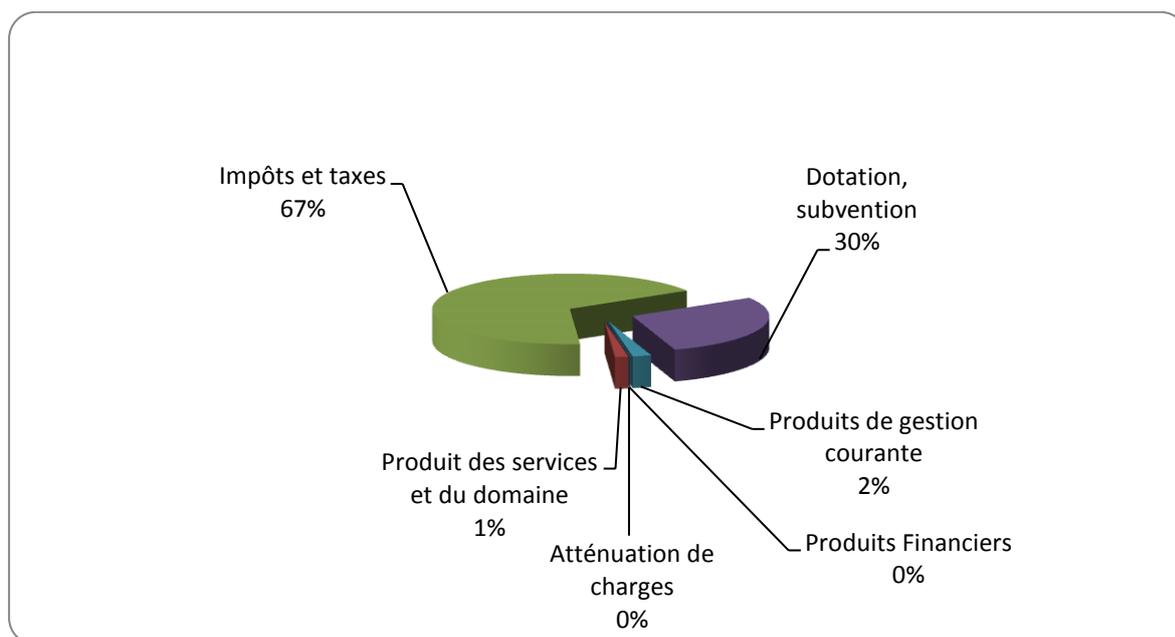
Par ailleurs, il est à rappeler que les discussions menées actuellement auprès du Parlement et de la Commission Européenne devraient aboutir, après 2014, à la sauvegarde du système actuel de l'octroi de mer.

Produit des services

	2011	2012
Repas des cantines (7067)	132 265,24	146 886,82

Cette ressource est en augmentation de (+) 11% entre 2011 et 2012, nonobstant la décision de la municipalité d'exonérer les rationnaires de l'école maternelle de la participation des familles à la confection des repas.

Structure des recettes



- Dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2011	2012
Charges à caractère général (011)	1 313 928,24	1 494 532,43
évolution en % (par an)		13,75%
Charges de personnel (012)	5 458 169,64	6 179 538,48
évolution en % (par an)		13,22%
Charges de gestion courante (65)	1 024 830,75	941 659,44
évolution en % (par an)		-8,12%
Charges financières (66)	46 424,16	38 906,46
évolution en % (par an)		-16,19%
Charges exceptionnelles (67)	27 119,43	59 157,39
évolution en % (par an)		118,14%
TOTAL	7 870 472,22	8 713 794,20

Les dépenses de fonctionnement connaissent **une augmentation globale de 10%** par rapport au précédent exercice.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont essentiellement marquées par le poids prééminent des dépenses de personnels qui représentent 71% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation des charges de personnel de l'ordre de 13% entre 2011 et 2012, s'explique par la reprise en régie communale de la gestion du théâtre Guy Agénor et de la crèche les Fanjans.

Le poste charges à caractère général connaît une augmentation de l'ordre de 13% entre 2011 et 2012. Cette augmentation s'explique par la volonté de la municipalité de renforcer la dynamique territoriale des différents quartiers de la Commune au travers d'une politique offensive de soutien au tissu associatif.

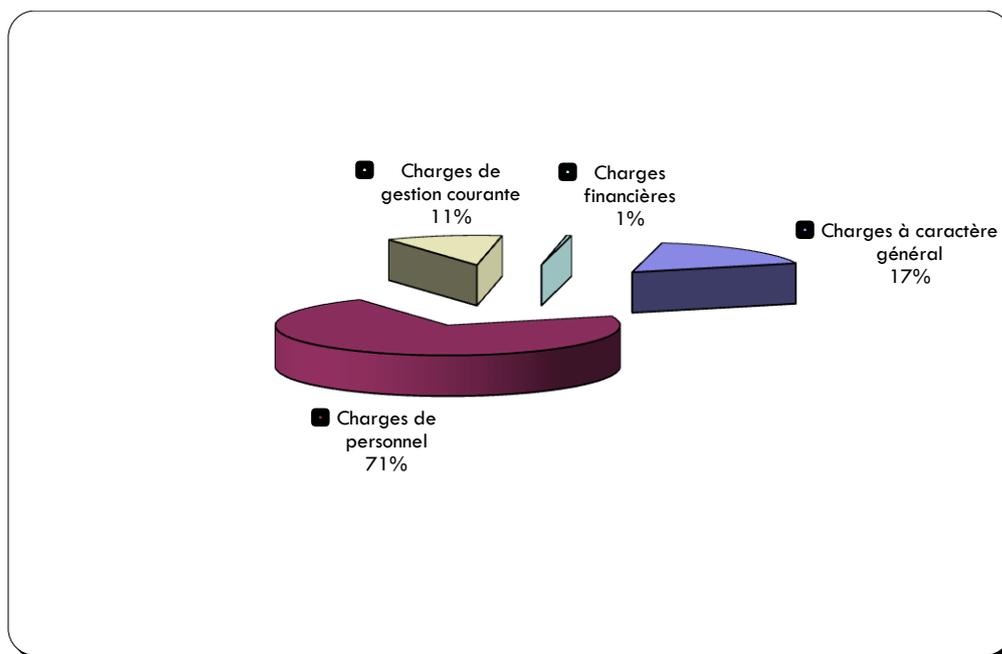
Par ailleurs, la Commune s'est toutefois engagée en faveur des politiques publiques suivantes :

- Interventions sociales : 40 000 € pour le CCAS
- Enseignement et formation : 40 000 € pour la Caisse des écoles

Les charges financières

Les charges financières sont en diminution de (-) 16% entre 2011 et 2012. Cette tendance baissière dénote la volonté de la municipalité de poursuivre sa politique de désendettement de la collectivité, débutée depuis le début de la présente mandature.

Structure des dépenses



B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les restes à réaliser correspondent, d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées.

Recettes réelles (a)	3 623 033,47	Dépenses réelles (c)	3 929 256,44
recettes d'ordre (b)	441 576,14	Dépenses d'ordre (d)	148 251,27
Déficit reporté (e) =			720155,19
SOLDE D'EXECUTION (f) =(a)+(b)-(c)-(d)+(e)			-733 053,29
Restes à réaliser (g)	1 762 655,98	Restes à réaliser (h)	1 542 339,22
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			-512 736,53

- Recettes d'investissement réelles

RECETTES INVESTISSEMENT (hors RAR et Réserves)		
	2011	2012
Subvention d'investissement (13)	1 889 964,69	1 470 819,62
évolution en % (par an)		-22,18%
Emprunts (16)		150 000,00
Subvention d'équipement versé (204)		46 426,74
Dotations, fonds divers (10) hors 1068)	749 578,49	754 948,66
évolution en % (par an)		0,72%
Autres subventions (138)		
Autres immobilisations financières (27)		190,09
TOTAL	2 639 543,18	2 422 385,11

Les recettes réelles d'investissement sont composées principalement de subventions (61%) dotations et participations (31%) et des emprunts (6%).

Sur l'exercice 2012, les recettes sont en recul de 8% par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, la Commune a eu recours à l'emprunt, pour un montant de 150 000 € afin d'assurer le financement global de la section d'investissement.

- Dépenses d'équipement (hors RAR et hors dette)

	2011	2012
Immobilisations incorporelles (20)	307 642,37	366 233,74
évolution en % (par an)		19,05%
Subvention d'équipement (204)		10 948,78
évolution en % (par an)		
Immobilisations corporelles (21)	1 129 434,89	495 990,66
évolution en % (par an)		-56,09%
Immobilisations en cours (23)	3 434 550,76	2 882 221,52
évolution en % (par an)	-	-16,08%
Travaux en régie	95 511,06	148 251,27
TOTAL	4 967 139,08	3 903 645,97

Les équipements bruts (compte 20,21 et 23)

Ces crédits ont été consacrés pour partie à :

- ❖ Immobilisations incorporelles : 366 233,74
- ❖ Immobilisations corporelles : 495 990,66
- ❖ Immobilisations en cours : 2 882 221,52

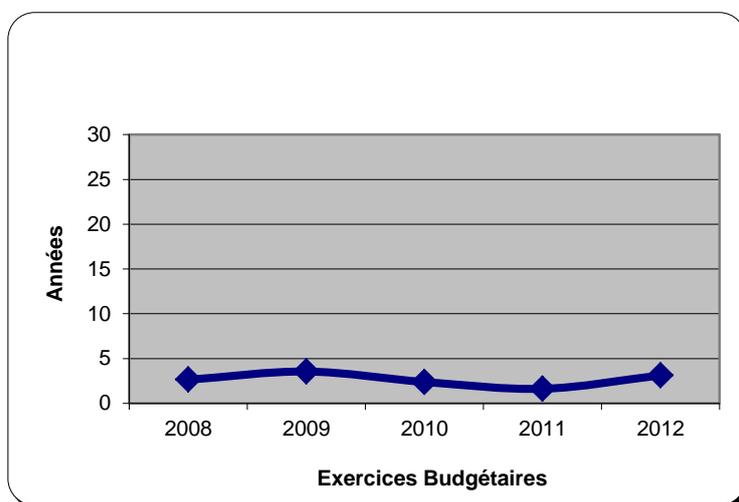
➤ *L'endettement*

Au 31/12/2012, l'encours de la dette s'établit à 849 905, 61. Le montant des débours en capital s'élève à 173 861,74.

Le taux d'endettement s'apprécie par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Pour l'exercice 2012, il est de 8, 74 %. Cela signifie que La Commune aurait ainsi besoin de 8, 74 % des recettes réelles de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de sa dette.

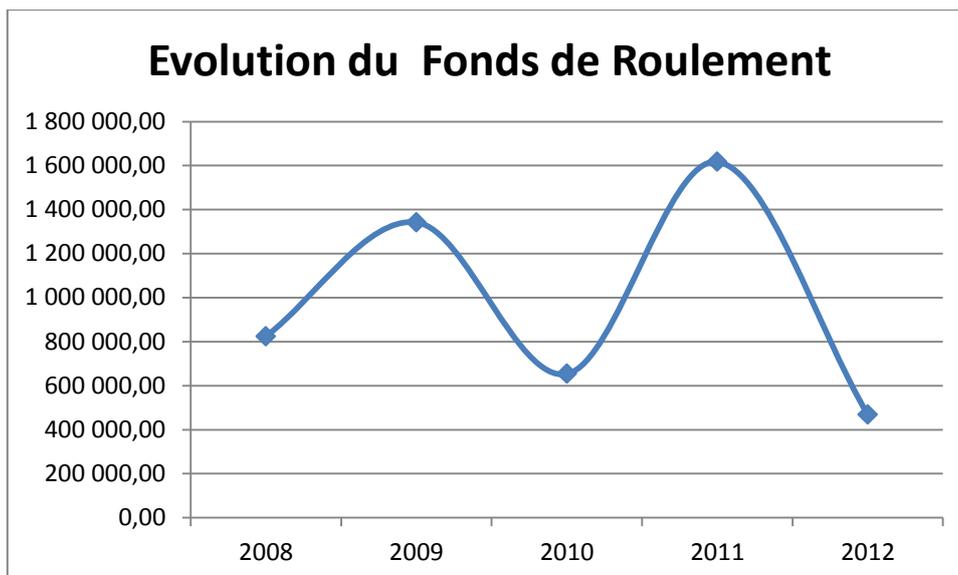
Capacité de désendettement (ou ratio dynamique de désendettement)

Le ratio dynamique de désendettement (stock de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. Le niveau de cet indicateur s'établit à hauteur de 3 années pour la collectivité alors que le seuil critique est fixé aux alentours de 11-12 ans.



➤ *Le Fonds de Roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 468 662,56 €.



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget principal,
- **autorise** le Maire, ou l'élu délégué aux finances, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire :

Après son exposé sur les comptes de gestion et administratifs de la commune qui reflètent une gestion saine des finances publiques et traduisent dans les chiffres, la volonté pour l'équipe municipale de faire de la Plaine des Palmistes un territoire d'excellence (construction de la crèche « Rita GARSANI, construction l'école primaire du 1^{er} village...) et Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire précise que les différents comptes seront adoptés par section. Avant le vote, il laisse la parole à l'assemblée tout en précisant que c'est Monsieur Toussaint GRONDIN qui présidera la séance pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Marc Luc BOYER : Il fait des remarques sur la gestion de la commune et plus principalement sur les comptes de gestion et commente quelques chiffres.

Monsieur le Maire : Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Toussaint GRONDIN pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Marc Luc BOYER :

Au moment de la présentation des comptes administratifs, Monsieur BOYER interrompt la séance en précisant que le compte administratif a été abordé et non celui du SPANC.

Monsieur GRONDIN le rappelle qu'on est au vote.

Affaire n°8 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Service des Eaux

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

Budget annexe de l'eau potable 2012 (avec RAR)		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
1 027 011,30	666 104,43	64,86%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
1 027 011,30	679 684,98	66,18%
Section d'investissement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
805 413,83	359 407,74	44,62%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
805 413,83	471 368,61	58,53%

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	565 784,98	Dépenses réelles (c)	427 574,25
recettes d'ordre (b)	113 900,00	Dépenses d'ordre (d)	238 530,18
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			13 580,55
Excédent reporté (f)			310 992,13
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			324 572,68

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 324 572,68 € en augmentation de 4% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement.

Recettes réelles (a)	215 942,43	Dépenses réelles (c)	156 926,41
recettes d'ordre (b)	238 530,18	Dépenses d'ordre (d)	113 900,00
Déficit reporté (e) =			144 261,84
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a)+(b) -(c)-(d)+(e)			39 384,36
Restes à réaliser (g)	16 896,00	Restes à réaliser (h)	88 581,53
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			-32 301,17

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 363 957,04 €, en augmentation de 8,75% par rapport à 2011.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe de l'eau potable,

- **autorise** le Maire, ou l' élu délégué aux finances, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°9 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – SPANC.

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	8 445,00	Dépenses réelles (c)	
recettes d'ordre (b)		Dépenses d'ordre (d)	
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)		8 445,00	
Excédent reporté (f)		13 419,51	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)		21 864,51	

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 21 864,51 € en diminution de 30% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement.

Recettes réelles (a)	18 030,00	Dépenses réelles (c)	
recettes d'ordre (b)		Dépenses d'ordre (d)	
Déficit reporté (e) =			18 030,00
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a)+(b) -(c)-(d)+(e)			0,00
Restes à réaliser (g)		Restes à réaliser (h)	
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			0,00

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 21 864,51 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°10 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	0,00	Dépenses réelles (c)	64,58
recettes d'ordre (b)	0,00	Dépenses d'ordre (d)	0,00
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			-64,58
Excédent reporté (f)			1 891,89
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			1 827,31

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 1 827,31 € en diminution de 3% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 1 827,31 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe des pompes funèbres,- - - **6 autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°11: Garantie d'emprunt – SIDR – Opération les Goyaviers.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'habitat, la municipalité s'est engagée dans la réalisation d'un vaste programme de construction de logements sociaux.

A ce titre, il précise à l'assemblée que la SIDR, dans le cadre de l'opération « Les Goyaviers » est en charge de la construction de 20 logements individuels, jumelés deux par deux. Chaque logement comprend un abri voiture couvert et une place aérienne dans la parcelle. Le système d'assainissement est du type autonome individuel à la parcelle. L'opération intègre l'eau chaude sanitaire solaire, la réglementation accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'isolation thermique et les ventilations naturelles adaptées au climat humide de la plaine. Un conduit de cheminée sera réalisé afin de permettre aux locataires la pose d'une poêle à bois éventuellement. L'opération est proposée en Prêt Locatif Social.

Pour que les opérations de construction puissent démarrer, il est proposé d'octroyer une garantie d'emprunt à la SIDR pour la construction de cette opération de 20 logements sociaux.

A cet effet, le Maire précise que les caractéristiques du prêt conclu entre la SIDR et la Caisse des Dépôts et Consignations, sont indiquées ci-dessous :

PRET LOCATIF SOCIAL

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de la Plaine des Palmistes accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 3 073 824,00 € souscrit par la SIDR auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts PLS 2012 et PLS complémentaire sont destinés à financer l'opération suivante :

Nom opération	objet	Commune	Type de prêt	Durée	Montant prêt CDC	Quantité Cmne	Montant garanti Cmne
Goyaviers	Construction 20 PLS	PDP	PLS Construction	40 ans	2 560 315,00	80%	2 048 252,00
Goyaviers	Construction 20 PLS	PDP	PLS complémentaire Construction	40 ans	513 509,00	80%	410 807,20

Caractéristiques des contrats :

PLS

- **Durée de la période de préfinancement :** de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement :** 40 ans pour le prêt construction
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 à 0,50 maximum
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLS Complémentaire

- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans pour le prêt construction
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : de 0 à 0,50 maximum
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions,, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, la commune s'engage o en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et la SIDR

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les conventions afférentes qui seront passées entre la commune et la SIDR, et le cas échéant, les avenants y afférents.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER et Monsieur Jean Claude ARHEL quittent la séance.

Affaire n°12 : Fête des Goyaviers – Fixation de la rémunération des hôtesse

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers qui aura lieu du 14 au 16 juin prochain il est nécessaire de procéder au recrutement d'hôtessees qui auront pour mission notamment :

- d'accueillir les invités lors de l'inauguration officielle,
- d'orienter et renseigner les visiteurs,
- de veiller de manière générale au bon déroulement de la manifestation,
- d'animer les stands tenus par la ville.

Par délibération en date du 29 mai 2008, le Conseil municipal a autorisé le Maire a procédé à des recrutements de personnels, pour les besoins occasionnels de la collectivité.

Mais il n'avait pas été déterminé le niveau de rémunération des personnes non titulaires recrutées sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé un barème de rémunération forfaitaire comme indiqué ci-dessous :

Emploi	Nombre	Durée	Rémunération
Hôtessees	8	5 jours	550,00 € net/personne

Il est à noter que les modalités pratiques de recrutements seront précisées dans le contrat de travail.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** le recrutement de 8 hôtessees ;
- **approuve** le principe de la rémunération forfaitaire ;
- **approuve** le montant de la rémunération forfaitaire comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à signer les contrats de travail ;
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°13 : Subvention en faveur du secteur économique – Attribution d’une aide indirecte.

Le Maire informe l’assemblée que le kiosque des Capucines situé à proximité de l’Hôtel de Ville au début de l’Avenue du Stade a été victime d’un cambriolage, avec un fort préjudice pour l’exploitant.

Ce dernier, par courrier en date du 6 mai 2013, a sollicité la Commune, propriétaire des locaux, afin que celle-ci suspende le recouvrement des loyers.

Il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation. L’intervention de la Commune pourrait ainsi permettre à ce que cette activité commerciale de proximité, qui est aujourd’hui en danger, soit sauvegardée.

Le Maire rappelle à l’assemblée que l’intervention de la Commune en faveur du tissu économique est fortement encadrée par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a consacré la Région comme chef de file en matière de développement économique.

Néanmoins, la réglementation (article L 2251-3 du CGCT) autorise l’attribution d’une aide indirecte par la commune.

A cette fin, il est proposé que la Commune exonère, pour une durée de 6 mois, l’exploitant du paiement de son loyer, à compter de la date du cambriolage.

Le Maire indique que le montant total de cette exonération s’élève à 912,00 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l’unanimité.

- **approuve** le principe de l’attribution d’une aide indirecte exceptionnelle à M. HAMON,
- **approuve** le dispositif d’aide indirecte au travers de l’exonération des loyers pour une durée de 6 mois,
- **fixe** le montant de cette aide indirecte à 912,00 €,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

- **Observations :**
Aucune remarque

Affaire n°14 : Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude - Rémunération des membres non élus du jury.

Par délibération en date du 9 août 2012, le conseil municipal a validé le programme de l'opération relatif à la construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude.

Afin de mener à bien ce vaste projet, il s'est avéré nécessaire de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon les dispositions des articles 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un concours sur esquisse.

Conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics, l'examen des candidatures et des prestations remises dans le cadre de ce concours sera faite par un jury de concours.

Outre les membres élus par le Conseil Municipal, le jury présidé par le Maire ou son représentant est composé :

- de 5 personnes extérieures à la collectivité ayant une qualification professionnelle identique à celle exigée aux candidats pour participer au concours ;
- de 4 personnalités extérieures à la collectivité présentant un intérêt particulier au regard de l'opération.

Il est proposé au Conseil d'indemniser les membres extérieurs du jury de concours pour leur participation à hauteur d'un montant forfaitaire plafonné de 300 € T.T.C par présence à chaque séance de jury.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve et autorise** l'indemnisation des membres extérieurs du jury tel qu'énoncé ci-dessus ;

- **autorise** le Maire, ou à défaut l' élu délégué à la commande publique, à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire précise que c'est un projet qui nécessite beaucoup de temps de travail. Ce programme est au stade de la mise en place par :

- le choix du jury pour présenter les esquisses. 34 groupements d'architectes ont participé (architectes d'Espagne, d'Italie et des Comores...). 4 candidats ont été retenus et ils vont travailler pendant ces deux mois afin de présenter pour début septembre le meilleur dossier.

Puis il annonce que sera présenté pour le conseil de septembre ou octobre le projet dans sa globalité. Il rappelle que ce projet est chiffré à 17 millions et comme la commune n'a pas le financement nécessaire pour un projet de cette ampleur, elle sollicitera le Centre National de Développement Sportif (CNDS) et la Région, qui jusqu'à ce jour accompagne la commune dans ses projets.

Affaire n°15 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale- AC 492 (lot.1)- FONTAINE Jean Wilfrid – « Chez Will Grillados »

La collectivité a été sollicitée par le gérant de « chez Will Grillados », Monsieur FONTAINE Jean Wilfrid, pour pouvoir disposer d'un terrain susceptible d'accueillir son activité de préparation de plats cuisinés, dans le secteur de la zone artisanale. Ce dernier a évalué son besoin en foncier à environ 500 m².

Sur le secteur de la zone artisanale, la commune lui a proposé une parcelle de 500 m² et ce dernier a accepté.

Ainsi, une estimation des domaines a été demandée avec les conditions suivantes :

- La durée du bail est de 25 ans.
- La construction devient propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur.
- La construction projetée par le preneur a été évaluée par ce dernier à 55 000 €.

Les domaines ont ainsi évalué le prix du loyer à 668 €/an, l'estimation est jointe en annexe.

Le projet du preneur consiste à la construction d'un local artisanal, dont les plans sont joints en annexe de la présente, pour la préparation de plats cuisinés.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** la conclusion du bail à construction avec Monsieur FONTAINE Jean Wilfrid « chez Will Grillados » au prix fixé par les domaines, soit 668 € par an,

- **autorise** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, ci-dessus.

Observations :

Monsieur le Maire retrace l'historique de la zone artisanale, zone qui était en « friche » et que progressivement depuis 2008, la commune a installé plusieurs artisans dans cette zone comme : GBG, la Quincaillerie, l'Aluminium et bientôt Will Grillados. La commune est en train de donner vie à une zone qui était « morte ». Puis il souligne le travail qui sera fait par l'atelier CORPOLED, travail qui attirera des visiteurs sur la Plaine. Et aussi avec l'installation de l'ACI Goyavier, atelier qui travaille le bois de Goyavier. Il souligne que c'est l'équipe actuelle qui participe au développement du village.

Affaire n°16 : Permission de voirie pour le réseau de téléphonie – Fixation des montants de redevance

Les opérateurs de télécommunications sont titulaires d'un droit de passage autorisé préalablement par l'autorité gestionnaire de la voirie communale sous la forme d'une permission de voirie, par principe précaire et révocable en vertu du régime de droit commun applicable au domaine public.

A ce titre, l'usage du domaine public routier communal donne lieu à la perception d'une redevance d'occupation domaniale dans le respect du principe d'égalité entre tous les opérateurs.

Conformément aux articles R.20-51 à R.20-53 du code des postes et communications électroniques, le tarif des redevances doit être fixé par le Conseil Municipal.

Pour 2013, pour le domaine public routier communal, les montants des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent à :

- 40 € par km et par artère pour les installations souterraines,
- 53,33 € pour celles aériennes
- 26,66 € par m² au sol pour les autres installations.

Pour le domaine public non routier communal, les montants plafonds des redevances en 2013 dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent à :

- 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes
- 866,57 € par m² au sol pour les autres installations.

Ces montants sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R.20-53 du code précité.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** le tarif des redevances cité ci-dessus,

- **autorise** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires concernant la permission de voiries dans les conditions tarifaires énoncées, ci-dessus.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°17 : Convention de partenariat entre l'association Komité Animasyon é Fèt et la Commune de La Plaine des Palmistes.

La fête des goyaviers aura lieu du 14 au 16 juin prochain. Les objectifs poursuivis au travers ce temps fort pour la commune sont :

- rapprocher tous les acteurs économiques locaux du grand public,
- redynamiser des métiers liés à l'agriculture (production et transformation de goyaviers, élevage, horticulture...),
- promouvoir les divers produits et faciliter les ventes,
- promouvoir des associations qui militent pour le goyavier (notamment « les producteurs nout' goyavier »...),
- fédérer la population palmi-plainoise autour d'un événement d'envergure régional.

Pour la réalisation de cet événementiel, la commune, en tant que principale organisatrice, développe des partenariats d'ordre privé et public au titre desquels celui institué depuis plusieurs années maintenant avec l'association Komité Animasyon é Fèt (KAF).

Le Maire rappelle que l'objet social de l'association est la mise en œuvre de la politique d'animation dans la commune et des programmes de développement y afférents ; l'organisation de fêtes, de manifestations, d'événementiels locaux à caractère économique et/ou touristique; la participation à des missions extérieures, à des fins de promotion et de formation dans le domaine de l'animation ; le soutien aux réceptions protocolaires de la collectivité.

Afin de renforcer et préciser les conditions de la relation partenariale entre la collectivité et l'association, il convient pour cette édition 2013 de formaliser leur collaboration dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) qui précise les engagements de chacun :

- Pour le KAF :
 - o participer à l'organisation générale en partageant son expérience,
 - o prendre en charge la gestion des hôtesse (tenues vestimentaires, coordination des missions pendant la manifestation ...),
 - o différentes dépenses annexes liées à l'organisation matérielle de la manifestation.
- Pour la Commune : assurer l'organisation générale et sa mise en œuvre.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de la convention de partenariat avec l'association Komité Animasyon é Fèt,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°18 : Convention de partenariat entre la Société CHAN OU TEUNG et la Commune de La Plaine des Palmistes.

Dans le cadre de la 25^{ème} édition de la fête des Goyaviers qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2013, la municipalité souhaite renouveler son partenariat avec la société CHAN OU TEUNG qui est une entreprise qui participe activement à la promotion et à la valorisation du goyavier, notamment au travers de la création et la vente d'une limonade à base de goyavier.

Cette collaboration entre la Commune et cet opérateur économique confère à la fête des Goyaviers, au-delà de son caractère festif, une dimension économique indéniable.

Les valeurs des deux entités convergeant, la société CHAN OU TEUNG souhaite apporter une contribution pour la réussite de la Fête des Goyaviers, manifestation de dimension régionale, et parallèlement contribuer à la réussite des différentes animations programmées dans l'année à La Plaine des Palmistes.

Dans le cadre d'un partenariat :

La société CHAN OU TEUNG s'engage à :

- soutenir la communication de la Fête des Goyaviers : habillage de la RN3 et du site de la manifestation par des banderoles, des supports visuels amovibles ...
- communiquer sur les dates de la Fête des Goyaviers dans la presse écrite,
- mettre à disposition de la collectivité 2 200 litres de limonades pour la durée de la convention.

La commune de La Plaine des Palmistes s'engage à :

- associer l'image de la Société CHAN OU TEUNG à ses supports de communication (affiches, cartons d'invitation, programmes, T-Shirts, banderoles),
- mettre à disposition de la Société CHAN OU TEUNG à titre gracieux un emplacement avec chapiteau (4m x 4m) pour la promotion de son produit COT Pulp' goyavier,
- faciliter la visibilité de la limonade COT sur le site de la Fête des Goyaviers.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec la société CHAN OU TEUNG,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

-

Observations :

Monsieur le Maire souligne que c'est une façon pour la commune de donner une grande ampleur à cette fête, qui a commencé sur un parking qui s'étend sur 1,5 ha aujourd'hui et qui se classe dans les 5 meilleurs podiums. Pour la prochaine édition la commune envisage plusieurs changements afin de donner à cette fête une autre dimension :

- Mise en place du paiement pour l'entrée de la fête ;
- Organiser la fête sur plusieurs jours (souhait des forains et de la population). Puis il informe qu'il a proposé à la société « COT » que le « COT » ne reste pas un produit de saison mais qu'il soit sur les étals toute l'année. Une réflexion est en cours afin d'installer une unité de production (industriel ou autre...) pour la transformation du produit.

Affaire n° 19 : Convention de partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et Réunion 1^{ère}.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le théâtre Guy Agénor est géré en régie depuis 2012.

Il précise que la volonté de la municipalité est de faire de cet outil de promotion et de diffusion de la culture, un espace qui soit pleinement approprié par la population de notre territoire.

Pour atteindre l'objectif de faire de ce théâtre la « Maison culturelle » des palmyplains, il importe au préalable, au-delà de la définition de la programmation, de développer une stratégie de communication captive.

C'est ainsi qu'il est proposé qu'un partenariat avec Réunion Première Radio soit mis en œuvre afin d'assurer la promotion des activités portées par ce théâtre.

Enfin, le Maire précise qu'à terme l'ambition de la municipalité est de faire de cet outil un haut lieu de la culture pour tout le bassin de la micro-région Est, qui est dépourvu de ce type de structure.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec Réunion 1^{ère}.
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire précise que c'est un partenariat avec Réunion 1^{ère} qui vise à faire connaître à travers les émissions de jeux, la Plaine des Palmistes.

Affaire n°20 : Projet de semaine de la coéducation, du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2013.

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'éducation est une priorité de la politique de la municipalité et qu'à ce titre toutes les actions en faveur de son développement sont entreprises.

L'action de la commune dans ce domaine est basée sur le principe que l'éducation est l'affaire de tous, à savoir entre autre :

- les parents dans le cadre du cercle familial,
- les enseignants et plus largement la communauté éducative dans le milieu scolaire,
- le milieu associatif au travers des actions menées sur le territoire notamment en matière culturelle et sportive.

C'est dans le cadre de cette pluralité d'acteurs poursuivant un objectif commun que la commune a initié un temps fort d'animation sur le thème de la coéducation qui s'est déroulé en mai 2012 sur une semaine.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette année la « Semaine de la coéducation » qui sera placée sous le thème « un esprit sain dans un corps sain ».

La Mairaine de cette 2^{ème} édition sera Madame Dominique DAMBREVILLE, responsable du Centre Académique de Lecture et d'écriture de la Montagne (C.A.L.E.).

Seront présents et acteurs de la semaine, le CCAS, la crèche, la restauration scolaire, les écoles Claire HENOU et Les Myosotis, l'U.S.E.P.

Le coût total de l'ensemble de la manifestation n'excèdera pas 8 000 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **valide** le principe de la semaine de la coéducation,
- **impute** la dépense au chapitre 011,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire demande à Madame DELATRE la possibilité de revoir la journée du lundi 17 juin 2013, pour le démarrage de la semaine de la coéducation car les agents du service technique sortent tout juste de la fête du goyavier les 3 jours (14, 15 et 16 juin 2013).

Madame DELATRE propose le lundi 17 juin 2013 à 14h30.

Affaire n°21 : Modification de l'organigramme des services : Information du Conseil municipal

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a soumis pour avis au Comité Technique, réuni le 21 mai 2013, la modification de l'organigramme des services de la collectivité. Celui-ci a émis un avis favorable.

Cette modification de l'organisation des services consiste principalement en la création d'un 4^{ème} pôle de services, le Pôle Ressources, qui vient s'ajouter aux trois autres pôles existants :

- le Pôle des affaires générales et des moyens internes,
- le Pôle Aménagement Travaux,
- le Pôle Vie Locale.

Le nouveau pôle a été créé afin d'assurer la coordination de l'ensemble des ressources internes vers la production de services qui seront alloués aux autres pôles en charge de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques.

Le nouvel organigramme prend également en compte la création de la Maison du Goyavier qui est rattaché au service du Développement touristique sous la direction du Pôle Vie Locale.

Enfin, et pour plus grande efficacité et une organisation optimale de la Direction Générale des Services, le Secrétariat général est rattaché directement à l'assistante du Directeur Général des Services.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **prend acte** du nouvel organigramme de la collectivité.

Observations :

Monsieur le Maire profite pour présenter Monsieur Gérald DENAGE nouvellement nommé Directeur du Pôle Ressources et souligne qu'il a une autre méthode de travail pour la gestion financière de la commune, qui est plus intéressante.

Affaire n°22 : Fêtes des goyaviers 2013 : Adoption du plan de financement.

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers qui se déroulera du 14 au 16 juin 2013, la Région Réunion et la CIREST pourraient apporter une participation financière à la commune au titre du soutien aux manifestations à caractère économique.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Fête des Goyaviers : 269 910 €	Région Réunion : 50 000 € CIREST : 20 000 € Participation Communale : 199 910 €
Total 269 910 €	Total 269 910 €

Appelé à en délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus,
- **impute** la recette au chapitre 74,
- **autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

---ooOoo---

Affaire n°23 : Mise à disposition d'un panneau d'information de type LED : Convention de partenariat avec la société CORPOLED

Pour faire face à un besoin de la municipalité en termes de support de communication, notamment pour la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers la municipalité, a entrepris la recherche de partenariat.

La société Corpoled installée sur le territoire communal dans la zone Artisanale a proposé ainsi un panneau d'information de type LED qui est un produit innovant à la réunion.

Ce panneau qui permet de composer des messages au choix et de les modifier aussi souvent et facilement que souhaité, présente les caractéristiques suivantes :

- dimension 4x3 m modulable,
- projection de textes, d'images, d'animations vidéo,
- projection en directe possible
- possibilité de moduler les présentations (partie en image et partie en texte)

La société Corpoled s'engage à mettre gracieusement à disposition de la commune ce panneau pour un essai d'une durée de 3 mois.

L'implantation envisagée est le balcon de l'Hôtel de Ville et toute autre emplacement présentant un intérêt certain pour la diffusion d'information.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec la société Corpoled,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

Le Maire clôture la séance.

Le maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2013 est levée à 19h00.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du **14 août 2013**, approuve le présent procès-verbal.

Le Maire, M. Jean Luc SAINT-LAMBERT	La secrétaire de séance, Mme DELATRE Joëlle
---	---

Les membres du Conseil Municipal

GRONDIN Toussaint – 1 ^{er} Adjoint	
DELATRE Joëlle – 2 ^{ème} Adjointe	
PADRE Christophe – 3 ^{ème} Adjoint	
BOYER Joseph – 4 ^{ème} Adjoint	
MOGALIA Mélissa – 5 ^{ème} Adjointe	
K'BIDI Sylvie – 6 ^{ème} Adjointe	
CHAMBINA Eric – 7 ^{ème} Adjoint	
JACQUIN Marie Jeanne - 8 ^{ème} Adjointe	
BEGE André – Conseiller Municipal	
THIBURCE Marie Héliette – Conseillère Municipale	
COCHARD André - Conseiller Municipal	
ASSERPE Jean-François – Conseiller Municipal	
FONTAINE Sabrina - Conseillère Municipale	
PAYET Marthe – Conseillère Municipale	

PAYET Marcel – Conseiller Municipal	
BOYER Aude – Conseillère Municipale	
ROBERT Jean-Marc – Conseiller Municipal	
BOISSIER Magalie – Conseillère Municipale	
MANDERE Eric – Conseiller Municipal	
SEVOU Pasanti – Conseillère Municipale	
BOYER Marc Luc	
VICTOIRE Frédérique	
ARHEL Jean-Claude	
VELIA Micheline	
LALLEMAND Michel	
BUTCHLE Agathe	

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....